

P2/A1,1

1 . 0 1

9

1

4

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité

Village de la Petite Côte, Comté d'Abbeville

une session générale du conseil municipal de la Petite Côte convoquée après avis donné par F. O. Villeneuve Président de l'Élection générale tenu le septième jour du mois de Février mil huit cent quatre vingt quinze que la Première session du conseil de la Petite Côte serait tenu à l'ancienne salle municipale de la Côte Visitation Mercredi le vingtème jour du mois de Février mil huit cent quatre vingt quinze conformément au Disposition du Code Municipal de la Province de Québec.

Monsieur Antoine Lafond est nommé Président de cette assemblée.

Sont Présents à cette assemblée les conseillers

Antoine Lafond  
George Kadd  
Patrick Power  
Jean Bte. Beyries  
Patrick McGooy  
Othman David  
Alphonse Lazon

Formant le quorum du conseil sous la Présidence de Monsieur Antoine Lafond  
Il est résolu et statué comme suit

Proposé par le conseiller Patrick McGooy  
Secondé par le conseiller Patrick Power  
que Monsieur Antoine Lafond soit élu  
Maire de cette Municipalité.  
Adopté unanimement

Proposé par le conseiller Patrick Power  
Secondé par le conseiller Jean Bte. Beyries  
que Monsieur Patrick McGooy soit élu  
Premier de cette Municipalité.  
Adopté unanimement

4

Propose par le conseiller Patrick McGeary  
 Seconde par le conseiller Jean Bte Berys  
 que Leon Lafond soit élu secretaire  
 tresorier de cette Municipalite.  
 Adopter unanimement.

Propose par le conseiller George Kydd  
 Seconde par le conseiller Jean Bte Berys  
 que le montant de soixante quinze piastres  
 soit offert a Leon Lafond comme salaire  
 annuel pour toute ouvrage du conseil faite  
 au profit de cette Municipalite.

Propose en amendement par le conseiller E. David  
 Seconde par le conseiller Alphonse Lauzon  
 que le montant de soixante piastres soit  
 offert a Leon Lafond comme salaire  
 annuel pour toute ouvrage du conseil  
 faite au profit de cette Municipalite.

L'amendement n'ayant pas l'assentiment du  
 conseil est mis au vote.

Vote pour l'amendement les conseillers.

Etienne David  
 Alphonse Lauzon

Vote contre les conseillers  
 Jean Bte Berys  
 Patrick Power  
 George Kydd  
 Patrick McGeary

La resolution est gagnée par quatre conseillers  
 contre deux.

La resolution est acceptée par Leon Lafond  
 Secrétaire Tresorier dans les termes mentionnés  
 dans la dite resolution pour l'année mil-  
 huit-cent-quatre-vingt-quinze. Adopter.

5

Propose par le conseiller Jean Bte Berys  
 Seconde par le conseiller Etienne David  
 que le Secrétaire Tresorier soit obligé  
 de fournir un coupon de quatre cent piastres  
 (\$400). Adopter unanimement.

Propose par le conseiller Etienne David  
 Seconde par le conseiller Patrick McGeary  
 que le Secrétaire Tresorier avec l'aide du  
 Maire soit autorisé a acheter les livres  
 necessaires et papeterie a cette Municipalite.  
 Adopter unanimement.

M. Lafond Maire

Leon Lafond  
 Sec. Tres.

5 Canada  
 Province de Québec  
 District de Montréal

Municipalité de la Petite Côte comté d'Abbotsford

une session générale du conseil municipal de la Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le quatrième jour du mois de Mars mil huit cent quatre vingt quinze conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Sous la Présidence de Monsieur le Maire Antoine Lafond et de Monsieur les conseillers

George Kydd,  
 Patrick Power  
 Etienne David  
 Patrick McEoy  
 Jean Bte Bessière  
 Alphonse Langon

Normant de quorum des conseils sous la Présidence de Monsieur le Maire et Monsieur les conseillers la dernière minute sont lus et adoptés

Proposé par le conseiller Patrick Power  
 Secondé par le conseiller George Kydd  
 que Monsieur William Kydd  
 Pierre Derause  
 John McEoy

soit nommé évaluateur pour la Municipalité de la Petite Côte.  
 adopter unanimement

Proposé par le conseiller Etienne David  
 Secondé par le conseiller Jean Bte Bessière  
 que Monsieur Archibald Drummond soit nommé inspecteur de voirie pour la Municipalité de la Petite Côte  
 adopter unanimement

7

Proposé par le conseiller Patrick McEoy  
 Secondé par le conseiller Patrick Power  
 que Monsieur Narcisse David et Charles Petit soit nommé arbitre de cette Municipalité  
 adopter unanimement

Proposé par le conseiller George Kydd  
 Secondé par le conseiller Patrick Power  
 que Monsieur Patrick McEoy, soit nommé arbitre pour la division de la Municipalité de la Côte Visitation en représentant de la Municipalité de la Petite Côte avec les pouvoirs nécessaires pour arriver à arrangement avec l'arbitre qui sera nommé dans la Municipalité De Lormier.  
 adopter unanimement

Proposé par le conseiller Patrick McEoy  
 Secondé par le conseiller Jean Bte Bessière  
 que ce conseil autorise Monsieur Jean Bte Lafond Maire de la Municipalité De Lormier de prendre charge de l'argent de la Côte Visitation qui était au nom de Monsieur Patrick McEoy Maire de la Côte Visitation.  
 adopter unanimement

Proposé par le conseiller Etienne David  
 Secondé par le conseiller Alphonse Langon  
 que ce conseil autorise Monsieur le Maire et le Secrétaire de la Municipalité De Lormier de payer et collecter toute les cotés due à l'ancienne Municipalité de la Côte Visitation et qui ils nous en rendent cotés.  
 adopter unanimement

Propose par le conseiller Patrick Power  
Seconde par le conseiller Jean Bte Byprie  
que l'assemblée soit ajournée au huit  
courant.  
adopté unanimement

Canada  
Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité de la Petite Côte  
Côte d'Alfred

une session General du conseil  
municipal du village de la Côte  
Petite Côte tenue le quatrième jour  
du mois de Mars mil huit cent quatre  
vingt quinze il a été propose par le  
conseiller Patrick Power Seconde par le  
conseiller Jean Bte Byprie que l'assemblée  
soit ajournée au huit courant  
adopté unanimement

Présent à cette assemblée Monsieur le Maire  
Monsieur les conseillers  
Monsieur le Maire  
Monsieur le Maire  
Monsieur le Maire  
Monsieur le Maire  
Monsieur le Maire  
Monsieur le Maire

formant le quorum du conseil sous  
la Présidence de Monsieur le Maire  
il est résolu et statué comme suit

x de la Côte  
Visitation  
Municipalité de  
la Petite Côte

Propose par le conseiller Jean Bte Byprie  
Seconde par le conseiller Etienne David  
que l'inspecteur Sanitaire Dr Richer  
soit autorisé que ses services dans la Côte  
Visitation ne sont plus nécessaires  
résolu unanimement

Propose par le conseiller Patrick Power  
Seconde par le conseiller Jean Bte Byprie  
qu'un règlement soit fait en conformité  
avec l'article 560 pour l'approbation de la  
vente des liquides minéraux dans cette  
Municipalité.  
résolu unanimement

M. Lafond  
Maire  
Geon Lafond  
secrétaire trésorier

10

Provinces de Québec  
District de Montréal

Village de la Municipalité de la Petite Côte  
Comté d'Archevêque

Municipal

une session special du conseil de la Petite  
Côte convoque apres avis donne par son  
Président Secrétaire trésorier tenue au lieu  
ordinaire des sessions vendredi le vingt deuxieme  
jour du mois de Mars mil huit cent quatre  
vingt conformement aux dispositions du  
Code Municipal de la Province de Québec  
sous la Présidence de Monsieur le Maire

et des conseillers

Ant Lafond  
Eugene Doyon  
Alphonse Dugon  
Patrick McEwen  
Jean Bte Bessis  
Patrick Power  
George Kydd

formant le quorum du conseil sous  
la présidence de Monsieur le Maire  
il est résolu et statué comme suit

Proposé par le conseiller Patrick Power  
Deuxième par le conseiller Jean Bte Bessis  
que les cautions Alphonse Lafond et  
Paul Bessis pour le secrétaire trésorier  
soit accepté par le conseil pour le terme  
de cette année. Adopter unanimement

Proposé par le conseiller George Kydd  
Deuxième par le conseiller Patrick Power  
que le règlement d'interdiction contre  
la vente des boissons spiritueuses soit fait  
en considération et que lecture soit faite  
et en force adopter unanimement

la mise

11

Proposé par le conseiller Patrick McEwen  
Deuxième par le conseiller Patrick Power  
apres trois lectures fait de ce règlement  
propre il est proposé que ce règlement  
soit un contre la vente de liquors spiritueux  
soit publié et homologué dans le délai  
volonté adopter

Ant. Lafond Maire

Jean Lafond  
Secrétaire Trésorier

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochelega

ou

une session générale du conseil municipal du village de la Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le premier jour du mois d'avril mil-huit-huit-cents-quatre-vingt-quinze conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec sous la Présidence de Monsieur le Maire Antoine Lafond, et des Messieurs les conseillers.

Patrick Power  
Jean Bte Royris  
et Etienne David

formant le quorum du conseil sous la Présidence de Monsieur le Maire les dernières minutes sont lues et adoptées

Proposé par le conseiller Jean Bte Royris  
Seconde par le conseiller Patrick Power  
que Monsieur Alphonse Thillette soit nommé inspecteur agraire pour la municipalité de la Petite Côte. Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller Patrick Power  
Seconde par le conseiller Jean Bte Royris  
que Monsieur Charles Hold soit nommé gardien d'ancho pour la municipalité de la Petite Côte. Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller Etienne David  
Seconde par le conseiller Patrick Power  
que le secrétaire soit autorisé à dotifier l'inspecteur de voirie de faire nettoyer les trottoirs d'ici au six courant. Adopté unanimement.

Ant. Lafond Maire  
Jean Lafond Sec. Tr.

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochelega

ou

une session générale du conseil municipal du village de la Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le sixième jour du mois de Mai mil-huit-cents-quatre-vingt-quinze conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

sous la Présidence de Monsieur le Maire Antoine Lafond et Messieurs les conseillers Etienne David  
Alphonse Lauzon  
Jean Bte Royris  
et Johnny Desbets

Formant le quorum du conseil sous la Présidence de Monsieur le Maire les dernières minutes sont lues et adoptées.

Proposé par le conseiller John Desbets  
Seconde par le conseiller E. David  
que le comte de Mrs Beauchemin et fils, libraire, au montant de trois piastre et demi et le comte de Monsieur Guillemette Imprimerie Nationale au montant d'une piastre et celui du Secrétaire Trésorier au montant de 40 cts soit acceptés et payés. Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller Jean Bte Royris  
Seconde par le conseiller Alphonse Lauzon  
que le Secrétaire Trésorier soit autorisé de dotifier l'inspecteur de voirie de faire réparer les trottoirs dans la municipalité de la Petite Côte et dotifier la selle de Montréal de faire réparer les siens en face des terrains de Mrs Hogan. Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller E. David  
 Secondé par le conseiller John Nesbitt  
 que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à  
 acheter une enseigne pour le gardien d'en-  
 clos public. adopté unanimement

Ant. Lafond Maire

Leon Lafond  
 Sec. Trés.

Province de Québec  
 District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
 Comté d'Hochebourg

une session générale du conseil municipale  
 du Village de la Petite Côte tenue au lieu  
 ordinaire des sessions lundi le troisième jour  
 du mois de juin mille huit cents quatre  
 vingt quinze conformément aux dispositions  
 du Code Municipal de la Province de Québec  
 sous la présidence de Monsieur le Maire Ant.  
 Lafond, et de Messieurs les conseillers.

George Kaydd  
 Patrick Power  
 Etienne David  
 Jean Bte. Bessier  
 John Nesbitt

Formant le quorum du conseil sous la  
 présidence de Monsieur le Maire les dernières  
 minutes sont lues et adoptées

Proposé par le conseiller George Kaydd  
 Secondé par le conseiller Etienne David  
 qu'un bonus de dix piastre soit offert  
 à Monsieur Charles Tobit pour remplir la  
 charge de gardien d'enclos public dans cette  
 municipalité. adopté unanimement

Proposé par le conseiller John Nesbitt  
 Secondé par le conseiller Jean Bte. Bessier  
 que le coût de P. & Villeneuve Arpent  
 au montant de vingt piastre pour les frais  
 de l'élection tenue le sept et huit février  
 dernier soit accepté. adopté unanimement



Propose par le conseiller Jean Bte Bepries  
 Seconde par le conseiller Etienne David  
 que le rapport concernant le bassin interieur  
 de la partie est de Montreal soit remis pour  
 reprendre en consideration a la prochaine si-  
 anee, adopter unanimement

Propose par le conseiller George Kypdt  
 Seconde par le conseiller Etienne David  
 que Monsieur John Nesbitt et Monsieur Jean  
 Bte Bepries soit nommes pour prendre arran-  
 gement avec Monsieur Hape Charbonneau avocat  
 de la division de l'ancienne Municipalite  
 de la cote Visitation. adopter unanimement  
 et fut. Lafond Secaire

Leon Lafond  
 Sec. Gre

Province de Quebec  
 District de Montreal  
 Municipalite du Village de la Petite Cote  
 Cote d'Hochedaga

W

x vendredi

une session special du conseil Municipal  
 du Village de la Petite Cote convoque par les  
 presentes par les conseillers John Nesbitt et  
 Jean Bte Bepries pour etre tenue au lieu or-  
 dinaire des sessions du conseil le septieme jour  
 du mois de Juin mille huit cents quatre vingt  
 quinze pour y etre en consideration les sujets  
 suivants savoir, regler le compte de Mr Hape Char-  
 bonneau, avocat, de la division de la municipa-  
 lite de la cote Visitation conformement avec dis-  
 position du Code Municipal de la Province de la  
 Province de Quebec, sous la Presidence de Mr  
 le Maire Ant Lafond et de Monsieur les  
 conseillers

Etienne David  
 Jean Bte Bepries  
 app. Lafond  
 et John Nesbitt  
 Monsieur George Kypdt et Mr Patrick Power  
 apres verification de cette reunion de la  
 convocation de cette session.

Normant le quorum en conseil sous la Presidence  
 de Monsieur le Maire il est ordonne et statue  
 comme suit.

Propose par le conseiller John Nesbitt  
 Seconde par le conseiller Jean Bte Bepries  
 que le Maire et le Secretaire soit autorise  
 d'emprunter la somme de quatre cents cinquante  
 a la maison de finance Ant Robert a une  
 interet n excédant pas la somme de six pour  
 cent pour regler le compte de Mr Hape  
 Charbonneau, et autres  
 adopter unanimement

18

Propose par le conseiller Étienne David  
 Seconde par le conseiller Adolphe Laroze  
 que le compte de M. Chas. Charbonneau  
 au montant de huit cents cinquante pour la  
 Division de la Côte d'Estimation soit ac-  
 cepté et payé.

Adopté unanimement  
 M. Laroze Maire

Leon Lafond  
 Sec. Trés.

19

Province de Québec Municipalité du Village de la Petite Côte  
 District de Montmagny Comté Hochelaga

CA

une session générale du conseil Municipal du  
 Village de la Petite Côte tenue au lieu ordi-  
 naire des sessions lundi le huitième jour du mois  
 de Mars mil huit cents quatre vingt quinze con-  
 formément aux dispositions du code Municipal  
 de la Province de Québec.

Sous la Présidence de Monsieur le Maire ant  
 Lafond et de Messieurs les conseillers,

George Kofald  
 Patrick Power  
 John Nesbitt  
 Jean-Bte Bégin

formant le quorum du conseil sous la Présidence  
 de Monsieur le Maire les délibérations sont  
 lues et adoptées

Proposé par le conseiller George Kofald  
 Seconde par le conseiller Patrick Power  
 que Monsieur Eugène Légaré soit nommé gardien  
 des archives Publiques en remplaçant M. Charles  
 Hold. qui n'a pas les qualités voulues pour  
 remplir la charge. Adopté

Proposé par le conseiller Patrick Power  
 Seconde par le conseiller John Nesbitt  
 que le bonsoir offert à Monsieur Charles  
 Hold. comme Gardien des archives Publiques  
 soit offert à M. Eugène Légaré qui  
 accepte la charge. Adopté

Proposé par le conseiller George Kofald  
 Seconde par le conseiller Jean-Bte Bégin  
 que le compte du fonds des batistes des

jurés au montant de douze piastres  
soit accepté et payé. Adopter

Proposé par le conseiller Patrick Power  
Secondé par le conseiller Jean Bte Deyris  
que suivant l'art (188), le Secrétaire soit  
autorisé de visiter l'insubordonné de voir de  
faire couper tous les mauvaises herbes de  
chaque côté du chemin par les Propriétaires  
des chemins de l'Est. le Secrétaire de faire  
les leurs. Adopter

Proposé par le conseiller Jean Bte Deyris  
Secondé par le conseiller Patrick Power  
que le rapport suivant concernant le  
bassin intérieur soit envoyé au Greffier  
de la ville de Maisonneuve. Adopter

Extrait des minutes du conseil Municipal  
de Petite Côte  
à la séance du huit juillet 1890

Attendu que la ville de Montréal a adopté  
à une grande majorité le projet d'un  
bassin intérieur dans la partie Est de la  
ville de Montréal.

Attendu que la ville de Maisonneuve  
beneficiera grandement des avantages que le  
bassin intérieur offrira.

Attendu que le choix du site du bas-  
sin nécessitera de grandes dépenses au gou-  
vernement.

Il est proposé et résolu que le conseil  
de la Municipalité de Petite Côte

Comptant sur l'influence de son député  
au Fédéral M<sup>r</sup> le Docteur Gachapelle et de  
M<sup>r</sup> J. O. Villeneuve, Député Provincial  
et Commissaire du Haue, espère qu'il fe-  
ront auprès du Gouvernement tous les ef-  
forts voulus pour que ce projet réussisse  
et qu'ils le fassent mettre en exécution  
le tout étant pour le plus grand béné-  
fice de la Province. Adopter

Proposé et résolu qu'une demande spéciale  
soit fait par le conseil de la Municipalité  
de la Petite Côte à l'Honorable M<sup>r</sup> le Ministre  
des Travaux Publics d'avoir à consi-  
dérer sérieusement la question d'un bassin  
intérieur dans la partie Est de la Cité  
de Montréal et de porter toute son  
attention à cette question qui intéresse  
tous les Municipalités de la partie Nord-  
Est de l'île de Montréal et en particulier  
celle de Petite Côte. Adopter

Vrai Extrait des minutes du conseil

Ant Lafond  
Maire  
Leon Lafond  
Secrétaire

Ant. Lafond Maire  
Leon Lafond  
Secrétaire

22

Troisième de Québec  
District de MontréalMunicipalité du Village de Petite Côte  
Comité d'Échelouga

une session générale du conseil Municipal de  
Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions  
pour du mois lundi le cinqième à huit cents quatre-  
vingt quinze conformément aux dispositions du  
Code Municipal de la Province de Québec sous  
la Présidence de Monsieur le Maire Louis Lafond  
et de Messieurs les conseillers Patrick Power  
Jean-Baptiste Bédard  
George Kéjdel  
Étienne David  
John Heslett

Formant le quorum du conseil sous la Pré-  
sidence de Monsieur le Maire les dernières minu-  
tes sont lues et adoptées.

Proposé par le conseiller Patrick Power  
Seconde par le conseiller George Kéjdel  
que le compte de M<sup>r</sup> C. C. Beauchemin &  
fils, Libraire au montant de cinq piastre et  
vingt cinq cents (85-22) soit accepté et payé.  
adopté.

Proposé par le conseiller John Heslett  
Seconde par le conseiller Étienne David  
que le compte de M<sup>rs</sup> Thibodeau & Bourdon  
au montant de vingt et une piastre et quatre  
vingt dix neuf cents (821-99) pour l'achat du bois  
pour réparer les trottoirs soit accepté et payé  
adopté

23

Proposé par le conseiller Jean-Baptiste Bédard  
Seconde par le conseiller George Kéjdel  
que le compte de l'inspecteur de Voirie pour frais  
pour les travaux et clous pour réparer les trottoirs  
au montant de dix-neuf piastre et quatre cents  
(819-14) soit accepté et payé.  
adopté

Proposé par le conseiller Étienne David  
Seconde par le conseiller Jean-Baptiste Bédard  
que le rôle d'évaluation soit homologué à  
la première session générale du conseil le  
deux (2) septembre courant.

adopté  
M<sup>r</sup> Lafond Maire  
Sec<sup>r</sup> Bédard

Provision de l'Union  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comité d'Hochelaga

une session générale du conseil municipal du Village de la Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le deuxième jour du mois de Septembre mil huit cents quatre vingt quinze conformément aux dispositions de l'acte Municipal de la Province de Québec sous la Présidence de Monsieur le Maire, Ont Lafont et des autres

conseillers  
Patrick Power  
Etienne David  
Jean Bte Bayrie  
et John Desbitt

formant le quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire lesdites minutes sont lues et Adoptées.

Proposé par le conseiller John Desbitt  
Secondé par le conseiller Jean Bte Bayrie  
que le compte de Dame Genevieve Louis Petit au montant de trois piastre et demie (3.50) pour le chauffage et l'éclairage de la salle municipale soit accepté et payé. Adopter.

Proposé par le conseiller Jean Bte Bayrie  
Secondé par le conseiller Etienne David  
que la resignation de Monsieur Alphonse Langon conseiller de cette Municipalité soit acceptée.  
Adopter

Proposé par le conseiller John Desbitt  
Secondé par le conseiller Jean Bte Bayrie  
que Monsieur P. H. David, soit nommé conseiller en remplacement de Monsieur Alphonse Langon.  
Adopter

Proposé par le conseiller Etienne David  
Secondé par le conseiller Jean Bte Bayrie  
que l'évaluation des bâties de Mr John Desbitt au montant de quatre mille piastre (4000) soit réduit à trois mille piastre (3000)  
Adopter

Proposé par le conseiller Patrick Power  
Secondé par le conseiller John Desbitt  
que le nom de Mr Delfinus Langon soit mis sur le rôle d'évaluation comme occupant une partie du numero (202) du cadastre en remplacement de Mr Alphonse Langon.  
Adopter

Proposé par le conseiller Patrick Power  
Secondé par le conseiller John Desbitt  
que le nom Mary Ryan épouse de Richard Carmody soit mis sur le rôle d'évaluation comme propriétaire dans la succession Ryan numero (210) deux cents dix du cadastre  
Adopter

Proposé par le conseiller John Desbitt  
Secondé par le conseiller Patrick Power  
que l'évaluation des bâties de Monsieur James Drummond au montant de neuf mille cinq cents piastre (9500) soit réduit à huit mille cinq cents piastre (8500).  
Adopter

Proposé par le conseiller Patrick Power  
Secondé par le conseiller Jean Bte Bayrie  
que l'assemblée soit ajournée au quatorze courant.  
Adopter

26

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de Petite Côte  
Comté d'Hochebourg

Assemblée du deux Septembre assemblée aux six sept  
Présent Monsieur le Maire Ant Lafond  
et Messieurs les Conseillers, George Hyslop  
Patrick Power  
Etienne David  
Jean Bte Despres  
John Herbert  
et F. X David

Formant le quorum du conseil sous la presi-  
dence de Monsieur le Maire Ant Lafond

Propose par le conseiller John Herbert  
Secondé par le conseiller Patrick Power  
que Monsieur Antoine Lafond, Maire et mes-  
sieurs les conseillers George Hyslop, Jean Bte  
Despres, F. X David soit nommé pour sin-  
gler avec les arbitres qui ont été nommés dans  
la Division de la Municipalité de la Côte Visita-  
tion

adopté  
Ant. Lafond Maire  
Jean Lafond  
Sec tres

27

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de Petite Côte  
Comté d'Hochebourg

a  
une session special du conseil Municipal de Petite  
Côte tenue au lieu ordinaire des sessions Lundi  
le seizieme jour de Septembre mil huit cent qua-  
tre vingt quinze convoquée par Ant Lafond  
Maire conformément aux dispositions du Code  
Municipal de la Province de Québec a laquelle  
sont présents Monsieur le Maire Ant Lafond  
et Messieurs les Conseillers George Hyslop  
John Herbert  
F. X David  
Etienne David  
Jean Bte Despres  
et Patrick Power

Formant le quorum du conseil sous la  
Présidence de Monsieur le Maire Ant Lafond

Il est ordonné et statué par <sup>résolution</sup> règlement du conseil  
comme suit: etc

Propose par le conseiller Patrick Power  
Secondé par le conseiller Etienne David  
que le rapport rendu par les arbitres Patrick  
McGregor et George Jeffrey dans la Division de  
la Côte Visitation soit accepté finalement  
tel que fait. adopté unaniment

Propose par le conseiller Jean Bte Despres  
que le taux sur l'évaluation de la Municipalité  
de la Petite Côte soit élève a une tier de cent  
dans la liste

Propose en amendement par le conseiller E. David  
que le taux sur l'évaluation de la municipalité soit  
élevé à un quart dans la fiastre

Vote l'amendement Patrick Power, F. X. David  
et John Herbitt  
L'amendement est gagné par trois voix

Propose par le conseiller Patrick Power  
Seconde par le conseiller Etienne David  
que le rôle d'évaluation soit x tel que fait  
par les estimateurs et révisé par le conseil  
adopté unanimement

x Homologué

Propose par le conseiller Jean Bte Desjardins  
Seconde par le conseiller Patrick Power  
que l'heure des sessions du conseil soit  
fixée à sept heures du soir

adopté unanimement  
M. J. Lafond Maire  
R. Lion Lafond  
Sec tres.

Paroisse de LaSalle  
District de Montréal

Municipalité du Village de Petite Côte  
Comté d'Hochelaga  
C

une session générale du Conseil Municipal des  
Village de Petite Côte tenue au lieu ordinaire  
des sessions le dimanche septième jour du mois d'  
Octobre mil huit cent quatre vingt quinze  
conformément aux dispositions du Code Municipal de  
la Province de Québec à laquel session sont  
Présent Monsieur Ant Lafond Maire  
et Monsieur les Conseillers Patrick Power

Jean Bte Desjardins  
George J. Jodt  
Etienne David  
John Herbitt  
et F. X. David

Formant le quorum du Conseil sous la  
Présidence de Monsieur le Maire les dernières minutes  
sont lues et adoptés

Propose par le conseiller Patrick Power  
Seconde par le conseiller John Herbitt  
que le secrétaire trésorier soit autorisé d'acheter  
le bois qui doit servir pour réparer les trottoirs  
et que l'inspecteur de voirie soit autorisé de faire  
réparer les trottoirs au plus tôt possible

adopté unanimement  
Ant Lafond Maire  
R. Lion Lafond  
Sec tres

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comité H. Delage

Une Session Spécial du Conseil Municipal du Village de la Petite Côte convoquée par Antoine Lafond Maire pour être tenue au lieu ordinaire des sessions Mardi le vingt deuxième jour du mois d'Octobre mil huit cent quatre vingt quinze conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et laque sont présents Monsieur le Maire Antoine Lafond et Messieurs les Conseillers Étienne David Jean Bte Boyras Patrick Power John Nesbitt et F. X. David

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire. Le conseiller George Heynd ayant après vérification reçu avis de la convocation de cette session;

Il est ordonné et statué par résolution du conseil comme suit

Propose par le conseiller John Nesbitt  
Secondé par le conseiller F. X. David  
que le Secrétaire trésorier soit autorisé de notifier l'inspecteur de voirie de pas acheter le bois qui doit servir pour réparer les trottoirs ou que le Secrétaire trésorier ait déjà été autorisé de l'acheter 1<sup>o</sup> de faire réparer les trottoirs seulement que le place ou le fait absolument 2<sup>o</sup> que le vinaigre soit remis à la corporation 3<sup>o</sup> que l'inspecteur de voirie se conforme avec dispositions du Code Municipal de la Province de Québec suivant l'art 381)

Propose par le conseiller Patrick Power  
Secondé par le conseiller Jean Bte Boyras  
que ce Conseil ouvre une rue sur la propriété de Monsieur Étienne David en face de la propriété Valois et qu'un Comité soit formé pour prendre tous les noms des propriétaires de la Petite Côte et que Monsieur Antoine Lafond Maire et Messieurs les conseillers F. X. David et John Nesbitt soit nommés pour former ce Comité et prendre tous les renseignements qui se rapporte à cette ouvrage et en faire rapport au Conseil.

Adopté unanimement  
Ant. Lafond Maire

Ant. Lafond  
Sec. Trés.



Provinciae Quebec,  
District de Montreal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté Hochelaga

une session générale du Conseil Municipal  
du Village de la Petite Côte tenue le  
le quatrième jour du mois de Novembre  
mil huit cent quatre vingt quinze conformé-  
ment aux dispositions du Code Municipal  
de la Province de Québec à laquelle  
session sont présents Monsieur le Maire

Ant Lafond  
et les autres Conseillers Patrick Power  
Etienne David  
John Hestitt  
Jean Bte Desjardins  
et F. X. David

Formant le quorum du Conseil sous la  
présidence de Monsieur le Maire les der-  
nières minutes sont lues et adoptées.

Proposé par le Conseiller John Hestitt  
Secondé par le Conseiller Patrick Power  
que le compte de Monsieur Ant David au  
montant de treize (13) piastres pour réparation  
des haillais de la Municipalité soit accepté  
et payé que le compte de Monsieur Chau-  
chemin et fils au montant de quatre (4)  
piastres pour imprimerie soit accepté et  
payé. que le compte de Monsieur Louis Gossais  
au montant de cinquante (50) piastres et d'intérêt  
soit accepté et payé que le compte de Monsieur  
Ant. Robit au montant de douze (12) piastres  
pour intérêt de six mois soit accepté et  
payé que les papiers d'évaluations de Mons  
William Hestitt, Pierre Gossais, et John Hestitt  
au montant de six piastres soient acceptés et payés.

Proposé par le conseiller Patrick Power  
Secondé par le conseiller Jean Bte Desjardins  
que ce conseil accepte le terrain pour l'ouverture  
d'une Rue sur la propriété de Monsieur Etienne  
David en face de la propriété Valois de soixante  
te (60) pieds de large et douze (12) pieds de  
long et que l'ouverture de cette rue se face  
immédiatement

Adopter unanimement

Proposé par le conseiller Jean Bte Desjardins  
Secondé par le conseiller F. X. David  
que l'assemblée soit adjournée au sept courant  
adopter unanimement

Le journement du sept Novembre

Présent Monsieur le Maire Ant Lafond  
George Hestitt  
Jean Bte Desjardins  
Etienne David  
et F. X. David

formant le quorum du Conseil sous la  
présidence de Monsieur le Maire il est  
ordonné et statué par résolutions du Cons-  
eil comme suit.

Proposé par le conseiller George Hestitt  
Secondé par le conseiller Jean Bte Desjardins  
que le rapport au règlement de la Municipalité  
de la Côte Visitation fait par les arbitres  
Patrick Hestitt et George Hestitt le deux Novembre  
courant soit accepté à la place de celui qui  
a été rendu par au le six septembre dernier  
et adopté par ce Conseil à une session spéciale  
tenue le même jour. que copie de cette résolution soit

soit transmise au Conseil de De Lormier  
et qu'un acte Notarié soit passer d'annant quit  
tance finale selon ce rapport.

Adopté unanimement  
M. Lafond Maire

Leon Lafond  
Sec. tris

Province de Québec  
Le district de Montarville

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comité d'Échelaga

une session Spécial du Conseil Municipal  
du Village de Petite Côte convoqué par M. le  
Lafond Maire et tenue au lieu ordinaire  
des sessions lundi le vingt-cinquième jour du  
mois de Novembre mil huit cent quatre-vingt  
quatre conformément aux dispositions du Code  
Municipal de la Province de Québec, à laquelle  
session sont présents Monsieur le Maire M. Lafond  
et Messieurs les Conseillers Patrick Poirer  
Joseph Desjardins  
et John Westcott

Formant le quorum du Conseil sous la  
Présidence de Monsieur le Maire, les autres  
conseillers George Kydd, Étienne David  
et F. X. David ayant après vérification  
reçu avis de la convocation de cette session

Il est ordonné et statué par résolutions  
du conseil comme suit.

Proposé par le conseiller Patrick Poirer  
Secondé par le conseiller John Westcott  
et résolu que Messieurs le Maire le Sec.  
trésorier et le Conseiller F. X. David  
soient autorisés de signer un acte Notarié  
avec Monsieur Étienne David (père) pour la  
donation du roc sur son terrain de soixante  
et six (66) arpents de large et d'ongze (13)  
arpents de long en face de la Propriété  
Palais

36

Proposé par le conseiller John McKitt  
 Secondé par le conseiller Jean B. Dupuis  
 que le secrétaire trésorier soit autorisé à acheter  
 le bois qui doit servir pour faire les boîtes  
 sur la rue que Monsieur Etienne David  
 a mise donner à la Municipalité et de faire  
 faire ces travaux sitôt que la donation  
 sera faite.

Adopté unanimement  
 E. J. Lafond Maire

Leon Lafond  
 Sec. Trés.

37

Province de Québec  
 District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
 (Comté d'Etchicouaga)

une session générale du conseil municipal du  
 Village de Petite Côte tenue au lieu ordinaire des  
 sessions lundi le deuxième jour du mois de décem-  
 bre mil huit cent quatre vingt quinze conformément  
 aux dispositions du Code Municipal de la Province  
 de Québec, à laquelle session sont présents Monsieur  
 le Maire Léon Lafond et Messieurs les  
 conseillers,

Patrick Poirer  
 George Kayda  
 Etienne David  
 John McKitt  
 et H. N. David

Formant le quorum du conseil sous la présidence  
 de Monsieur le Maire.

Les dernières minutes sont lues et adoptées et  
 est résolu et statué par résolution du conseil  
 comme suit.

Proposé par le conseiller George Kayda  
 Secondé par le conseiller John McKitt  
 que le compte de Monsieur Archibald Drum-  
 mond inspecteur de Charité au montant de 516,  
 cinq piastre et seize cents pour réparations des trailloirs  
 soit accepté et payé et le compte de Monsieur  
 Leonidas Villeneuve au montant de trente six  
 piastre et quarante quatre cents (\$36.44) pour  
 le bois qui a servi pour réparer les trailloirs soit  
 accepté et payé.

Adopté unanimement

Proposé par le conseiller Patrick Power  
 Secondé par le conseiller F. X. David  
 que le Secrétaire soit autorisé d'avertir les  
 personnes endettées envers la Corporation pour  
 leurs taxes que la lesses des terrains sur les  
 quels les taxes ne seront pas payées seront  
 transmises au conseil du comté pour y être  
 rendu pour ces taxes au vingt Décembre  
 courant

adopté unanimement

Proposé par le conseiller Etienne David  
 Secondé par le conseiller F. X. David  
 que le compte de Monsieur Patrick McEvoy  
 arbitre pour la division de l'ancienne municipalité  
 de la Côte Visitation au montant de deux cent  
 cinquante piastres \$250. soit laisser pour prendre  
 en considération à la prochaine séance et que  
 demande soit fait à Monsieur Patrick McEvoy  
 de présenter son compte en détail au conseil  
 afin de mieux comprendre la valeur de cette  
 ouvrage

adopté

avant de terminer la séance le Secrétaire  
 trésorier fait lire au sort sur les conseillers  
 deux d'entre eux ont été acquies des charges  
 de conseiller John Nesbitt et F. X. David

Ant. Lafond  
 Maire  
 Leon Lafond  
 sec. tr.

Municipalité du Village de la Petite Côte  
 Comté Hochelaga

À une session Spécial du Conseil Muni-  
 cipale du Village de la Petite Côte. convoquée  
 par Leon Lafond Secrétaire Trésorier et tenue  
 au lieu ordinaire des sessions vendredi le  
 vingtième jour du mois de décembre mil huit  
 cents quatre vingt quinze conformément aux  
 dispositions du Code Municipal de la Province  
 de Québec, à laquelle sont présent Monsieur le  
 Maire Antoine Lafond et les autres conseillers

Monsieur Patrick Power  
 Jean St. Cyr  
 Etienne David  
 George Hyatt  
 John Nesbitt  
 et F. X. David

Formant le quorum <sup>du conseil</sup> sous la Présidence de  
 Monsieur le Maire.

Il est résolu et statué par résolution du  
 conseil comme suit.

Proposé par le conseiller Patrick Power  
 Secondé par le conseiller Jean St. Cyr  
 que Monsieur le Maire Antoine Lafond et le  
 Secrétaire Trésorier soit autorisé de signer un  
 billet au montant de cinq cent piastres à  
 Monsieur William Alexander Hastings en  
 remplacement du billet qui a été signé par  
 Monsieur Ant. Lafond, Samuel Nesbitt et  
 Daniel Drummond au nom des contribuables de  
 la Municipalité de la Petite Côte le neuf  
 Décembre mil huit cents quatre vingt quinze  
 adopté unanimement

Proposé par le conseiller John Nesbitt  
 Seconde par le conseiller F. K. David  
 que l'intérêt de l'argent emprunté  
 par Monsieur Ant Lafond Samuel Nesbitt  
 et Daniel Drummond au nom des con-  
 tribuables de la Municipalité de la Petite  
 Côte à Mon. W. A. Hastings au montant  
 de cinq cents quatre-vingt-sept francs  
 jusqu'au 1<sup>er</sup> Décembre prochain soit  
 vingt-cinq francs

adopté unaniment

Proposé par le conseiller John Nesbitt  
 Seconde par le conseiller Étienne David  
 que le compte de la Compagnie d'assurance  
 Mutuelle de Kienowski Amiscomata et  
 Hamouraska au montant de neuf francs  
 pour la maison municipal de l'ancienne  
 Municipalité de la Côte Visitation soit accep-  
 té et payé par la Municipalité de la  
 Petite Côte

adopté unaniment  
 M. Lafond Maire

Leon Lafond  
 sec. trés.

Municipalité du Village de la Petite Côte  
 Comté d'Hochelega

À une session générale du Conseil Municipal  
 du Village de la Petite Côte tenue au lieu ordi-  
 naire des sessions Mardi le septième jour du  
 mois de Janvier mil huit cents quatre-vingt-  
 seize conformément aux Dispositions du Code Mun-  
 cipal de la Province de Québec à laquel ses-  
 sion sont présents Monsieur le Maire Ant Lafond  
 et Messieurs les Conseillers Patrick Power  
 Étienne David  
 et John Nesbitt

Formant le quorum du conseil sous  
 la Présidence de Monsieur le Maire  
 les dernières minutes sont lues et adoptées  
 et il est résolu et statué par résolution  
 du conseil comme suit

Proposé par le conseiller John Nesbitt  
 Seconde par le conseiller Étienne David  
 que le compte de Monsieur Lafond  
 Notaire Public au montant de quatorze francs  
 et 65 cent soit accepté et payé.

Adopté unaniment

Proposé par le conseiller John Nesbitt  
 Seconde par le conseiller Patrick Power  
 que ce conseil autorise le secrétaire trésorier  
 à faire la proportion de la taxe due à la  
 Corporation du Comté d'Hochelega que ces docu-  
 ments à envoyer au nom de l'ancienne Muni-  
 cipalité de la Côte Visitation.

Adopté unaniment

Proposé par le conseiller John Nesbitt  
 Secondé par le conseiller Patrick Power  
 que Monsieur le Maire Ant Lafond  
 soit nommé Président de l'élection  
 des conseillers municipaux qui aura lieu  
 Lundi le treize (13) Janvier courant  
 Adopté unanimement  
 Ant. Lafond Maire  
 Leon Lafond  
 Sec. tre

Province de Québec  
 District de Montréal

au lieu ordinaire  
 des sessions

Municipalité du Village de la Petite Côte  
 Comté d' Hochelaga

À une session générale du conseil municipal  
 de Village de la Petite Côte tenue le  
 vingt-neuf jour du mois Janvier mil huit cent quatre-  
 vingt-sept conformément aux dispositions du Code  
 Municipal de la Province de Québec. À laquelle  
 session sont présents Monsieur le Maire Ant Lafond  
 et Messieurs les conseillers George Kydd  
 Patrick Power  
 Jean B. G. Gyprien  
 et John Nesbitt  
 formant le quorum du conseil sous la  
 présidence de Monsieur le Maire les dernières  
 minutes sont lues et adoptées.  
 Il est résolu et statué par résolutions  
 du conseil comme suit.

Proposé par le conseiller Patrick Power  
 Secondé par le conseiller G. Gyprien  
 que Monsieur Ant Lafond soit élu Maire  
 de cette Municipalité. Adopté unanimement

Proposé par le conseiller George Kydd  
 que Monsieur Patrick Power soit élu Promaire  
 de cette Municipalité

Proposé en amendement par le conseiller Patrick  
 Power Secondé par le conseiller Jean B. G. Gyprien  
 que Monsieur George Kydd soit élu Promaire  
 de cette Municipalité.

Par assentiment l'amendement n'ayant été mis aux votes  
 cette fois l'amendement les conseillers Patrick Power  
 Jean B. G. Gyprien et John Nesbitt  
 contre le conseiller George Kydd  
 l'amendement est gagné par trois voix contre une

44

Proposé par le conseiller George Kydd  
 Secondé par le conseiller Patrick Power  
 que Leon Lafond soit élu Secrétaire treizième  
 pour cette Municipalité. adopté unanimement  
 M<sup>r</sup>. Lafond Maire  
 Leon Lafond  
 Sec. 13<sup>e</sup>

45

Province de Québec  
 District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
 Comté d' Hochelaga

Et une session générale du Conseil Municipal  
 du Village de Petite Côte tenue au lieu ordi-  
 naire des sessions lundi le troisième jour du  
 mois de février mil huit cent quatre vingt seize  
 conformément aux dispositions du Code Municipal  
 de la Province de Québec, à laquelle session  
 sont présents Monsieur le Maire Ant Lafond  
 et les autres conseillers Patrick Power  
 George Kydd  
 Etienne David  
 Jean B<sup>e</sup> Desjardis  
 J. X. David  
 John H. Hitt

Formant le quorum du Conseil sous la presi-  
 dence de Monsieur le Maire les dernières minutes  
 sont lues et adoptées.

Il est résolu et statué par résolution du  
 conseil comme suit.

Proposé par le conseiller Patrick Power  
 Secondé par le conseiller J. X. David  
 que la somme de vingt-cinq (25) piastre soit  
 offert à Demoiselle Marie Louise Bernette  
 maîtresse de poste pour ses services rendus  
 à la Municipalité pour l'année mil huit  
 cent quatre vingt quinze. adopté unanimement

Proposé par le conseiller Jean B<sup>e</sup> Desjardis  
 Secondé par le conseiller John H. Hitt  
 que le bonus de dix (10) piastre offert à Eugène  
 Ligari Gardien d'Anglos Public soit accepté  
 et payé.

Adopté unanimement

Proposé par le conseiller Jean B. Gyprien  
 Seconde par le conseiller Patrick Power  
 que ce conseil est pris à accepter la somme  
 de cent dix-neuf piastres de la Municipalité De Lormier  
 comme règlement final de la Cote Visitation  
 et que la Municipalité De Lormier se rende  
 responsable des dette de cette dernière et que les  
 compte qui lui sont dus retournent à la dite  
 Municipalité De Lormier. Adopté unanimement

Proposé par le conseiller Patrick Power  
 Seconde par le conseiller Jean B. Gyprien  
 que Monsieur le Maire le conseiller John  
 Tibbitt et le secrétaire trésorier soit autorisé  
 de signer les actes qui seront nécessaire au  
 règlement de la Cote Visitation au cas que  
 la Municipalité De Lormier serait pris  
 à accepter la résolution ci-haut mentionnée  
 adopter unanimement

Ant. Lafond Maire  
 Leon Lafond  
 Sec. Tres.

Province de Québec  
 District de Montréal  
 Municipalité du Village de la Petite Côte  
 Hémite d'Hocheville

une session Special du conseil Municipal  
 du Village de la Petite Côte convoqué par Ant.  
 Lafond, Maire et tenue au lieu ordinaire des  
 sessions le mercredi le douzième jour du mois de Février  
 mil huit cent quatre-vingt-seize, conformément  
 aux dispositions du Code Municipal de la Province  
 de Québec à laquelle sont présents Monsieur  
 le Maire Ant. Lafond et Messieurs  
 les conseillers

Patrick Power  
 Étienne David  
 Jean B. Gyprien  
 John Tibbitt  
 et J. X. David

formant le quorum du conseil sous la  
 présidence de Monsieur le Maire le conseiller  
 George Kydd ayant, après vérification reçu avis  
 de la convocation de cette session;  
 Il est ordonné et statué par résolution du  
 conseil comme suit.

Proposé par le conseiller Jean B. Gyprien  
 Seconde par le conseiller Patrick Power  
 que cette Municipalité accepte de la Municipalité de  
 De Lormier la somme de cent-vingt-sept piastres (\$127) pour  
 ses profits comme règlement final dans la division de la  
 Cote Visitation et que cette Municipalité achète la part  
 sera municipale et les meubles appartenant à la Cote Visitation  
 suivant l'évaluation fait par les arbitres au montant  
 de neuf cent quatre-vingt-quinze (\$995) piastres et que cette  
 Municipalité accepte l'obligation de huit cent piastres  
 et que la balance de cent quatre-vingt-quinze piastres  
 soit renu à la Municipalité De Lormier et que cette  
 dernière se charge de tous comptes qui sont dus et reçus jusqu'à  
 ce jour; adopter unanimement.

Ant. Lafond Maire  
 Leon Lafond Sec. Tres.



Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Orléans

A une session générale du Conseil Municipal  
du Village de la Petite Côte tenue au lieu ordi-  
naire des sessions lundi le deuxième jour du  
mois de Mars mil huit cents quatre vingt  
sept conformément aux dispositions du Code  
Municipal de la Province de Québec, à laquel  
session sont présents Monsieur le Maire Ant Lefond  
et Messieurs les conseillers Patrick Power  
Etienne David  
Jean Bte Byrnie  
John Nesbitt  
et F. X. David

faisant le quorum du conseil sous la  
Présidence de Monsieur le Maire les dernières minutes  
sont lues et adoptés et signés par  
Il est résolu et statué par résolution du con-  
seil comme suit

Proposé par le conseiller Patrick Power  
Secondé par le conseiller Jean Bte Byrnie  
que le compte de Monsieur Paul Vermette  
au montant de \$6.00, soit accepté et payé  
adopté unanimement

Proposé par le conseiller John Nesbitt  
Secondé par le conseiller Etienne David  
que le compte de Monsieur J. P. B.  
Caserain arpenteur Provincial au montant  
de dix piastres (10) pour avoir tracé les lignes  
de la rue Currier soit accepté et payé  
adopté unanimement

Proposé par le conseiller Jean Bte Byrnie  
Secondé par le conseiller François X. David  
que Monsieur le Maire Ant Lefond et le  
Secrétaire trésorier soit autorisé de déposer l'ar-  
gent de la Municipalité à leur nom à la ban-  
que d'Orléans et de signer tous les billets  
à nom de la Municipalité, adopté unanimement

Geo. Byrdel Pro. Moxe  
Leon Lefond  
Sec. tre

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochebourg

A

une session générale du conseil municipal  
du Village de la Petite Côte tenue au lieu  
ordinaire des sessions mardi le septième jour  
du mois d'avril mil huit cents quatre-vingt-seize  
conformément aux dispositions du code municipal  
de la Province de Québec. A laquelle session  
sont Messieurs les conseillers George Hynd  
Patrick Power  
F. X. David  
et Johnny Nesbitt

formant le quorum du conseil sous la  
Présidence de Monsieur George Hynd Promaire  
les dernières minutes sont lues et adoptées  
il est résolu et statué par résolution du conseil  
comme suit:

Proposé par le conseiller Patrick Power  
Secondé par le conseiller F. X. David  
que Monsieur le Maire Antoine Lafond et  
le Secrétaire trésorier soit autorisé de signer  
un billet à Madame Jean Hastings au  
montant de sept cents piastres (\$700) et de  
payer l'intérêt au montant de quarante deux  
piastres (\$42) déjà dû à cette dernière par l'ancien  
municipalité de la Côte Résurrection pour  
l'année mil huit cent quatre-vingt-quinze  
et donc cette municipalité se charge de payer  
et de prendre l'obligation du capital au  
montant de sept cents piastres (\$700) de par  
l'ancienne municipalité de la Côte Résurrection  
adoptés unanimement

Proposé par le conseiller Johnny Nesbitt  
Secondé par le conseiller François X. David  
que la résignation de Monsieur Eugène Légaré  
Gardien d'enclos Public soit acceptée.

adoptés unanimement

Proposé par le conseiller Patrick Power secondé  
par le conseiller Johnny Nesbitt que Léon  
Lafond soit nommé Gardien d'enclos  
Public en remplacement de Monsieur Eugène  
Légaré qui a donné sa résignation et qu'un  
bonus de dix piastres (\$10) lui soit offert comme  
Gardien d'enclos pour l'année mil huit  
cents quatre-vingt-seize (1896)

adoptés unanimement

Proposé par le conseiller François Xavier David  
Secondé par le conseiller Patrick Power  
que la liste électorale de la Province soit  
servie le treizième jour du mois d'avril courant  
à huit heures de l'après-midi.

adoptés unanimement

Proposé par le conseiller Johnny Nesbitt  
Secondé par le conseiller F. X. David  
que l'assemblée soit ajournée à lundi  
le treizième jour du mois d'avril courant  
à huit heures de l'après-midi

adoptés unanimement

52

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d' Hochelaga

A l'ajournement du treize avril mil huit cent quatre vingt seize de l'assemblée générale du sept avril mil huit cent quatre vingt seize tenu à la Petite Côte au bureau du Secrétaire trésorier conformément aux dispositions du code Municipal de la province de Québec à laquelle assemblée sont présents Monsieur le Maire Ant Lafond et Messieurs les conseillers George Sydd, Patrick Power, Etienne David, Jhon Nesbitt, Jean Bte Geyries et F. X. David formant le quorum du conseil sous la Présidence de Monsieur le Maire il est résolu et statué par résolutions du conseil comme suit

Proposé par le conseiller Jhon Nesbitt  
Seconde par le conseiller Patrick Power  
que ce conseil accepte le terrain pour l'ouverture de rue sur la propriété de Monsieur Etienne David portant le numéro soixante dix-sept du cadastre de la Côte d'Asitation que ce dernier offre à la Municipalité, Et que Monsieur le Maire Ant Lafond et le Secrétaire Trésorier soit autorisé de signer une acte notarié avec le dit Etienne David pour la donation de la dite rue avec tous les conditions requises par ce dernier  
adoptés unanimement

53

Proposé par le conseiller Patrick Power  
Seconde par le conseiller Jean Bte Geyries  
que la liste des Electeurs pour l'assemblée législative soit acceptée tel que fait et révisé par ce conseil. adopté unanimement

Proposé par le conseiller George Sydd  
Seconde par le conseiller Jean Bte Geyries  
qu'en comité soit formé composé des conseillers Etienne David et Jhon Nesbitt pour arrangement avec l'arbitre Patrick McCooy qui a été nommé dans la décision de la Côte d'Asitation pour son compte au montant de cent cinquante piastres

Proposé en amendement par le conseiller Jhon Nesbitt que le conseiller Jean Bte Geyries soit à sa place avec le conseiller Etienne David pour prendre arrangement avec Monsieur Patrick McCooy

L'amendement n'a pas l'assentiment du conseil est mis au vote  
voté pour l'amendement les conseillers George Sydd, P. Power, Etienne David, et F. X. David

voté contre le conseiller Jean Bte Geyries

L'amendement est gagné par cinq voix au  
Ant Lafond Maire  
Leon Lafond  
Sec. Trésorier

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comité d'Hochebourg

une session Special du conseil Municipal  
du Village de la Petite Côte convoquée par les  
conseillers Jean B. Desjardis et Etienne David  
pour être tenue lundi le vingt-huitième jour  
du mois d'Avril mil huit cent quatre-vingt  
sept conformément aux dispositions du Code  
Municipal de la Province de Québec à laquelle  
session sont présents Monsieur le Maire  
Ant Lafond et Messieurs les Conseillers  
George Kéda, Patrick Power, Etienne David,  
Jean B. Desjardis, Jhon Nesbitt, et H. X. David.  
Formant le quorum du conseil sous la  
présidence de Monsieur le Maire.  
Il est résolu et statué par résolutions  
du conseil comme suit.

Proposé par le conseiller Jhon Nesbitt  
Secondé par le conseiller H. X. David  
que la somme de deux cent cinquante  
soit payée Monsieur Patrick McLaughlin pour le  
réglement et comme arbitre dans la division  
de la Côte d'Estation et que Monsieur le  
Maire Ant Lafond et le sec. trésorier  
soit autorisé de signer un billet avec intérêt  
à six pour cent au nom de la Municipalité  
une qu'on quitte acceptera le montant ci-haut  
mentionné.  
adopté unanimement  
J. Lafond Maire  
Geon Lafond  
sec. trésorier

de son compte

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comité d'Hochebourg

une session générale du conseil Municipal  
du Village de la Petite Côte tenue au lieu  
ordinaire des sessions lundi le quatrième  
jour du mois de Mai mil huit cent quatre-  
vingt-sept conformément aux dispositions du  
Code Municipal de la Province de Québec à  
laquelle session sont présents Monsieur le Maire  
Ant Lafond, et Messieurs les Conseillers  
Patrick Power, Etienne David, Jean B.  
Desjardis et Jhon Nesbitt.

Formant le quorum du conseil sous la  
présidence de Monsieur le Maire.  
les dernières minutes sont lues et adoptées  
il est résolu et statué par résolutions du  
conseil comme suit.

Proposé par le conseiller Patrick Power  
Secondé par le conseiller Jhon Nesbitt  
que le compte de Monsieur H. G. Germain  
Notaire Public au montant onze francs et demi  
\$11.50 pour les actes notaires de la division de la  
Côte d'Estation et la donation d'une rue par  
Etienne Jéru soit acceptés et payés

adopté unanimement  
Proposé par le conseiller Jean B. Desjardis  
Secondé par le conseiller Patrick Power  
que le secrétaire trésorier soit autorisé de faire  
faire la clôture de ligne et celle sur le Chemin  
Public appartenant à cette Municipalité et de  
faire refaire les trottoirs  
adopté unanimement  
J. Lafond Maire  
Jean Lafond  
Sec. Trés.

56

Province de Québec  
District de MontréalMunicipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochebourg

A une session general du conseil municipal du Village de la Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le premier jour du mois de juin mil huit cent quatre vingt seize conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec a laquelle session sont presents Monsieur le Maire Antoine Lafond et Messieurs les conseillers George Kaydd Patrick Pover Etienne David Jean Bte. Beyries John Nesbitt et F. X. David

formant le quorum du Conseil sous la presidence de Monsieur le Maire les dernieres minutes sont lues et adoptes Il est resolu et statue par resolution du conseil comme suit.

Propose par le conseiller Etienne David  
Seconde par le conseiller Patrick Pover  
que le compte de Monsieur Joseph Lafond au montant de dix huit piastres et soixante quinze cents (\$18.<sup>75</sup>) pour reparage des trottoirs soit accepte et paye. Adopte unanimement

Propose par le conseiller Patrick Pover  
Seconde par le conseiller Jean Bte. Beyries  
que le Secretaire tresorier soit autorise a acheter une dalle pour la maison municipale. Adopte unanimement

57

Propose par le conseiller John Nesbitt  
Seconde par le conseiller Patrick Pover  
que le Secretaire tresorier soit autorise de faire repare les trottoirs sur le chemin de la Petite Côte en face de sa propriete.

Adopter unanimement  
Ant. Lafond Maire

Leon Lafond  
Secretaire Tresorier

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochelega

À une session générale du conseil municipal du Village de la Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le sixième jour du mois de juillet mil huit cent quatre-vingt-seize conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs le Maire Ars. Lafont et Messieurs les conseillers Patrick Power et

Etienne David

et John Herbitt

formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire les dernières minutes sont lues et adoptées.

Il est résolu et statué par résolutions du conseil comme suit.

Proposé par le conseiller John Herbitt  
Secondé par le conseiller Power Patrick  
que le secrétaire trésorier soit autorisé des notifier les instituteurs agraires et de veiller de mettre en fourrière tous les animaux qui se trouveront sur le chemin public de cette Municipalité. Adopté.

Proposé par le conseiller Etienne David  
Secondé par le conseiller Patrick Power  
que le compte des fonds des Bâtiste des fusés au montant de douze (12) piastres soit accepté et payé. Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller Patrick Power  
Secondé par le conseiller John Herbitt  
que le compte de M<sup>r</sup> Leonidas Pellenard et Cie au montant 29.99 vingt-neuf piastres et quarante neuf cents pour le bois qui a servi au reparage des trottoirs et à la clôture de cette Municipalité soit accepté et payé. Adopté.

Ars. Lafont Maire  
Georg Lafont  
sec. tes

Provincia de Quebec  
District de Montreal

Municipalite du Village de la Petite Cote  
(Comte) de Hochelaga  
(A)

une session generale du Conseil Municipal du Village de la Petite Cote, tenue au lieu ordinaire des sessions Lundi le troisieme jour du Mois d'Aout mil huit cent quatre-vingt-seize conformement aux dispositions du Code Municipal de la province de Quebec a laquelle session sont presentes Monsieur le Maire Ant Lafond et Messieurs les Conseillers Patrick Power Jean Ette Beyries John Nesbitt et Mrs. Mrs. David

Formant le quorum du Conseil sous la presidence de Monsieur le Maire Ant Lafond les dernieres Minutes sont lues et adoptees il est resolu et Statue par resolutions du Conseil comme suit.

Propose par le conseiller Patrick Power  
Seconde par le conseiller John Nesbitt  
que le secretaire Tresorier soit autorise de faire repare la couverture de la Maison Municipal et de faire repare la couverture du Langar.

Adoptes unanimement

Propose par le conseiller Patrick Power  
Seconde par le conseiller Mrs. N. David  
que le Secretaire Tresorier soit autorise soit autorise de faire decharge la Municipalite de l'action qui est fue contre elle par M<sup>rs</sup> Lamotte, Erudelle et Erudelle pour le comptable qui a eu affaire avec l'ancienne Municipalite de la Cote Vertueuse et donec la Municipalite De Larmie est responsable,

Propose par le conseiller Patrick Power  
Seconde par le conseiller J. E. Beyries  
que le role d'evaluation soit revise Lundi le dix sept Aout courant a huit heures de l'apres Midi. Adoptes unanimement  
Ant. Lafond Maire

Leon Lafond  
secretaire Tresorier

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
(Comté d'Hochebourg)

une session Special du conseil Municipal  
du Village de la Petite Côte, convoquée par  
avis public, par Leon Lafond, Secrétaire, tres.  
jour été tenue au lieu ordinaire des sessions  
lundi le dix-septième jour du mois d'Août  
Mil huit cents quatre-vingt-seize conformément  
aux dispositions du code Municipal de la  
Province de Québec, à laquel session sont  
présents Monsieur le Maire Ant Lafond  
et Messieurs les conseillers George Sydd  
" Patrick Power  
" Etienne David  
" J<sup>B</sup> Bayris  
" John Shebitt  
" et Fr. H. David

formant le quorum du conseil sous la  
présidence de Monsieur le Maire, il est résolu  
et statue par résolutions du conseil comme  
suit.

Résolutions des rôles d'évaluation

Proposé par le conseiller Patrick Power  
Secondié par le conseiller John Shebitt  
que l'évaluation sur les terrains portant  
les numéros 191, 192 du cadastre appartenant au  
Docteur Robert Craik soit réduite à quatre  
vingt dix piastres (90) l'arpent. adopté

Proposé par le conseiller John Shebitt  
Secondié par le conseiller Patrick Power  
que l'assemblée soit adjournée à demain le  
dix-huit à huit heures de l'après midi  
adopté unanimement

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
(Comté d'Hochebourg)

L'assemblée du dix-huit Aout de l'assemblée  
Special du dix-sept Aout Mil huit cent  
quatre-vingt-seize tenue au lieu ordinaire des  
sessions conformément aux dispositions du Code  
Municipal de la Province de Québec, à laquel  
session sont présent Monsieur le Maire Ant Lafond  
et Messieurs les conseillers George Sydd  
" Patrick Power  
" Etienne David  
" J<sup>B</sup> Bayris  
" et John Shebitt

formant le quorum du conseil sous la présidence  
de Monsieur le Maire, il est résolu et par  
résolutions du conseil comme suit

Proposé par le conseiller Patrick Power  
Secondié par le conseiller Etienne David  
que l'évaluation sur le terrain portant le  
n° 192 du cadastre appartenant à la Succession  
Crawford soit réduite au montant de cent-  
quinze (115) piastres de l'arpent.

adopté unanimement  
Proposé par le conseiller John Shebitt  
Secondié par le conseiller Etienne David  
que l'évaluation des terres appartenant à  
Monsieur James Drummond, sur les  
portant le n° 191 du cadastre soit réduite  
au montants de neuf mille (9000) piastres

Proposé un amendement par le conseiller  
Patrick Power que l'évaluation des terres  
de Monsieur James Drummond, sur le  
terrain portant le n° 191 du cadastre reste  
valable tel que fait par les évaluateurs.



Votre pour l'amendement le conseiller  
 ( Patrick Power  
 Votre pour la motion les conseillers  
 ( Etienne David  
 J.Bte Beyprie  
 et John Shebitt  
 la motion est gagnée par trois voix  
 contre une

Proposé par le conseiller John Shebitt  
 Seconde par le conseiller Etienne David  
 que l'évaluation des lotissements appartenant  
 à Monsieur John Shebitt sur le terrain  
 portant le n° 201 du cadastre soit réduite  
 au montant de trois mille (3000) piastres

Proposé en amendement par le conseiller  
 J.Bte Beyprie que l'évaluation des lotissements  
 appartenant à Monsieur John Shebitt  
 sur le terrain portant le n° 201 du cadastre  
 soit réduite qu'au montant de trois  
 mille cinq cents (3500) piastres.

Votre pour l'amendement les conseillers  
 J.Bte Beyprie, Patrick Power, George Hyatt,  
 Votre pour la motion les conseillers  
 Etienne David et John Shebitt.  
 l'amendement est gagné par trois contre  
 deux

Proposé par le conseiller J.Bte Beyprie  
 Seconde par le conseiller Patrick Power  
 que l'évaluation sur le terrain portant le  
 n° 208, du cadastre appartenant à Monsieur  
 Samuel Molson soit réduite au montant  
 de cent cinquante (150) piastres de la pinte. Adopté  
 J.Bte Beyprie  
 J.Bte Beyprie  
 Secrétaire

Province de Québec, Municipalité du Village de la Petite Côte  
 District de Montréal  
 Comité d'Hochebourg

(A)  
 une session Générale du Conseil Municipal  
 du Village de la Petite Côte tenue Mardi le  
 huitième jour du mois de Septembre mil huit  
 cent quatre vingt seize conformément aux disposi-  
 tions du Code Municipal de la Province de  
 Québec, à laquelle session sont présents Monsieur  
 le Maire et Messieurs les Conseillers  
 Ait. Joseph Marie  
 Patrick Power  
 Etienne David  
 J.Bte Beyprie  
 John Shebitt  
 et Fr. R. David

Formant le quorum du Conseil sous la Présidence  
 de Monsieur le Maire. Les délibérations  
 sont lues et signées.  
 Il est résolu et statué par résolutions du  
 conseil comme suit.

Proposé par le conseiller Patrick Power  
 Seconde par le conseiller J.Bte Beyprie  
 que le rôle d'évaluation soit homologué tel  
 que fait par les estimateurs et renvoyé par  
 le conseil. Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller Patrick Power  
 Seconde par le conseiller Etienne David  
 que le taux sur l'évaluation soit élevé à  
 un quart de cent dans la pinte. Adopté unanimement.

Proposé par le conseiller J.Bte Beyprie  
 Seconde par le conseiller Fr. R. David  
 que le compte de Monsieur Patrick McCarry  
 au montant de trente six (36) piastres fonde

les dépenses qu'il a fait a Québec dans la division de l'ancienne municipalité de la Côte d'Orléans soit acceptés et payés. Adopter

Proposé par le conseiller Patrick Power  
 Seconde par le conseiller John Nesbitt  
 que la somme de vingt quatre soit offert a Monsieur Antoine Lafond pour les dépenses qu'il a fait a Québec dans la division de l'ancienne municipalité de la Côte d'Orléans. Adopter unanimement

Proposé par le conseiller J. B. Desjardins  
 Seconde par le conseiller Patrick Power  
 que l'acte de la donation de la rue par Etienne David a la Municipalité de la Petite Côte soit enregistré. Adopter unanimement

Proposé par le conseiller Etienne David  
 Seconde par le conseiller Fr. X. David  
 1. que ce comité soit formé pour prendre en considération tous les ouvrages qui doivent être fait sur la rue que la corporation est de voir d'avoir sur le terrain que Monsieur Etienne David a donné a cette Municipalité.  
 2. que ce comité en rendent un rapport au conseil a la prochaine séance, et que ce comité soit composé des conseillers suivants Patrick Power, John Nesbitt, et J. B. Desjardins

Adopter unanimement  
 M. Lafond Maire  
 Leon Lafond  
 Secrétaire Trésorier

Province de Québec  
 District de Rimouski  
 Municipalité du Village de la Petite Côte  
 Comté d'Hochebourg

à son lieu ordinaire des sessions

une session générale du conseil municipal du Village de la Petite Côte tenue le cinq même jour des mois d'Octobre mil huit cent quatre vingt sept conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec a la quel session sont présents Monsieur le Maire Ant. Lafond et Messieurs les conseillers George Kéroux Patrick Power Etienne David Jean B. Desjardins John Nesbitt Fr. X. David

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire les dernières minutes sont lues et signés.  
 Il est résolu et statué par résolution du conseil comme suit.

Proposé par le conseiller Patrick Power  
 Seconde par le conseiller J. B. Desjardins  
 que le compte de Monsieur Joseph Herb au montant de trois cents (\$300) pour le réparage de la couverture de la maison municipale soit adopté et payé. Adopter unanimement

Proposé par le conseiller Patrick Power  
 Seconde par le conseiller Etienne David  
 que l'assemblée soit ajournée a lundi le douze courant a sept heures de l'après midi. Adopter unanimement

tous mots-sillés est nul

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochelega

L'assemblée du douze Octobre huit cent quatre vingt seize de l'assemblée générale du cinq Octobre huit cent quatre vingt seize tenue au lieu ordinaire des sessions et conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquel session sont présents Messieurs le Maire *Ant Lafond* et Messieurs les conseillers *George Kydd*, *Patrick Power*, *Etienne David*, *J<sup>te</sup> Desjardins* et *John Nesbitt*

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire les dernières minutes sont lues et signées. Il est résolu et statué par résolution du conseil comme suit

Proposé par le conseiller *J<sup>te</sup> Desjardins*  
Secondé par le conseiller *Patrick Power*  
que la clôture que ce conseil est décidé de faire faire sur la rue qu'il doit ouvrir soit fait en broche barden de quatre broche de hauteur et les signets à tous les neuf pieds. Adopter unanimement  
Proposé par le conseiller *Patrick Power*  
Secondé par le conseiller *George Kydd*  
1<sup>er</sup> qu'un comité soit formé pour faire faire tous les ouvrages que ce conseil est décidé de faire sur la rue qu'il doit ouvrir, 2<sup>o</sup> que ce comité soit autorisé à acheter tous les matériaux qui devront servir à ces ouvrages, 3<sup>o</sup> que ce comité soit composé de  
conseiller *J<sup>te</sup> Desjardins*, *John Nesbitt* et *Etienne David*  
Adopté unanimement  
*Ant Lafond* Maire  
*Sec. des*

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochelega

une session générale du conseil Municipal du Village de la Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le dix Novembre huit cent quatre vingt seize. et conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquel session sont présents Monsieur le Maire *Antoine Lafond* et Messieurs les conseillers *George Kydd*, *Patrick Power*, *Etienne David*, *J<sup>te</sup> Desjardins*, *John Nesbitt* et *Frs. X. David*

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire les dernières minutes sont lues et signées. Il est résolu et statué par résolution du conseil comme suit

Proposé par le conseiller *Patrick Power*  
Secondé par le conseiller *Frs. X. David*  
que le compte de Messieurs *Desjardins* et *Geoffrion* au montant de vingt sept \$ et 37<sup>cs</sup> pour la broche et les crampes qui a servi à la clôture de la rue soit accepté et payé. Adopter unanimement  
*Ant Lafond* Maire  
*Sec. des*

Canada  
Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comité d'Échevins

une session générale du conseil Municipal du Village de la Petite Côte tenu au lieu ordinaire des sessions Lundi le septième jour du mois de Décembre mil huit cent quatre vingt seize et conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec. A laquelle session sont présents Monsieur le Maire Ant. Lafond et Messieurs les conseillers Patrick Power Etienne Haoid John Nesbitt et F. X. Haoid Formant le quorum du conseil sous la Présidence de Monsieur le Maire Ant. Lafond. Les ~~minutes~~ minutes sont lues et signées. Il est résolu et statué par résolutions du conseil comme suit

Proposé par le conseiller John Nesbitt  
Secondé par le conseiller Patrick Power  
que ce conseil déclare par les présentes résolutions souscrire à un exemplaire du Formulaire du Code Municipal de la Province de Québec par Max Coufal notaire à St. Michel - Archange P. Q. au prix de cinq piastres et demie (550) relié payable sur livraison et que le secrétaire trésorier de ce conseil lui transmette sans délai copie dûment certifiée de cette résolution.

Adopté  
Proposé par le conseiller Patrick Power  
Secondé par le conseiller F. X. Haoid  
que le compte de Monsieur Eugène Légaré au montant de quarante cinq piastres (450) pour les travaux fait pour cette corporation soit accepté et payé. Adopté

Proposé par le conseiller Patrick Power  
Secondé par le conseiller F. X. Haoid  
que le compte de Monsieur Leonidas - Pilleneuve au montant de cinquante sept piastres et vingt sept cents (57,27) pour le bois fourni à cette corporation soit

accepté et payé. Adopté  
Ant. Lafond Maire  
John Lafond  
Secrétaire Greffier

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochebourg

une session Special du conseil Municipal  
du Village de la Petite Côte Convoquée par  
Leon Lafond Secrétaire trésorier pour être tenue  
au lieu ordinaire des sessions lundi le quatorzième  
jour du mois de décembre mil huit cent quatre-  
vingt-seize et conformément aux dispositions du  
code Municipal de la Province de Québec. à  
laquel session sont present Monsieur le Maire

- ( M. Ant Lafond  
et Messieurs les conseillers George Kydd  
Patrick Power  
Etienne David  
J. B. Desjardis  
J. X. David

Formant le quorum du conseil sous la presi-  
dence de Monsieur le Maire.

il est résolu et Statué par résolution du  
conseil comme suit

Après avoir tiré au sort suivant l'art 280  
les conseillers Patrick Power et J. B. Desjardis  
ont été chargés des charges de conseillers  
Municipaux.

Proposé par le conseiller J. B. Desjardis  
Secondé par le conseiller Patrick Power  
qu'un comité de santé soit formé dans les  
limites de cette Municipalité composé des  
Messieurs Samuel Hammond, Ant Larçon  
et John Clark.

Adopté  
M. Lafond Maire  
Leon Lafond  
Secrétaire, Trés

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochebourg

une session générale du conseil Municipal  
du Village de la Petite Côte tenue au  
lieu ordinaire des sessions lundi le quatrièm  
jour du mois de janvier mil huit cent  
quatre-vingt-dix-sept et conformément aux  
dispositions du code Municipal de la Province de  
Québec, à laquel session sont present Monsieur  
le Maire Ant Lafond et Messieurs  
les conseillers

- Patrick Power  
Etienne David  
J. B. Desjardis  
John Klubbitt  
et Th. H. David

Formant le quorum du conseil sous la presi-  
dence de Monsieur le Maire les dernière minutes  
sont lues et signés il est résolu par résolu-  
tion du conseil comme suit.

Proposé par le conseiller John Klubbitt  
Secondé par le conseiller Patrick Power  
que Monsieur le Maire Ant Lafond soit  
nommé X de l'élection qui aura lieu lundi  
le premier jour du mois de janvier courant.

X président  
des conseillers  
Municipaux

Adopté  
M. Lafond Maire  
Leon Lafond  
Secrétaire

Province de Québec  
Histoire de Montréal

Municipalité du village de la Petite Côte  
Comté d' Hochelaga

une session générale du conseil municipal  
du village de la Petite Côte tenue au lieu  
ordinaire des sessions lundi le premier jour  
du mois de Février mil huit cent quatre-  
vingt dix-sept et conformément aux disposi-  
tions du code municipal de la province de Québec  
à laquelle session sont présents Monsieur  
le Maire ———— Ant Lafond  
et Messieurs les conseillers George Hydd  
Patrick Power  
Etienne David  
J<sup>de</sup>te Beprie  
John Nesbitt  
+ Sir. X David

Formant le quorum du conseil sous la présidence  
de Monsieur le Maire les dernières minutes  
sont lues et signés.  
Il est résolu par résolutions du conseil  
comme suit:

Proposé par le conseiller John Nesbitt  
Secondé par le conseiller Patrick Power  
que Monsieur Ant Lafond soit réélu Maire  
de cette Municipalité. Adopter

Proposé par le conseiller Patrick Power  
Secondé par le conseiller J<sup>de</sup>te Beprie  
que Monsieur George Hydd soit réélu procureur  
de cette Municipalité. Adopter

Proposé par le conseiller John Nesbitt  
Secondé par le conseiller George Hydd  
que Monsieur Lafond soit réélu Secrétaire  
de cette Municipalité. Adopter

Proposé par le conseiller Patrick Power  
Secondé par le conseiller Sir. X David  
que le compte de Marcuse David au montant  
de vingt-sept et demi, 27.50 pour la pavinge  
la corporation a acheté de lui et le charge  
sur la rue nouvelle soit accepté et payé  
adopter

Proposé par le conseiller Patrick Power  
Secondé par le conseiller John Nesbitt  
que le compte du conseil du comté au  
montant de deux cents et dix et dix cent  
ant (\$102.20) soit accepté et payé  
adopter

Proposé par le conseiller George Hydd  
Secondé par le conseiller Power Patrick  
qu'un bon de vingt cinq piastres (25.00)  
soit offert à Mademoiselle Marie Louise  
Cherrette pour les services rendus à cette  
Municipalité comme maîtresse de poste.  
adopter

Ant Lafond Maire  
Leon Lafond  
Sec. (trés)

Province de Québec  
Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochelega  
@

une session Spécial du conseil Municipal  
du Village de la Petite Côte convoquée par les  
conseillers John Nesbitt et Fr. X. David pour  
être tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le  
vingt deuxième jour du mois de Février huit  
huit cent quatre vingt dix sept et conformément  
aux dispositions du code Municipal de la province  
de Québec a laquel session sont present

Monsieur le Maire Ant Lafont  
et Messieurs les conseillers George Kydd  
Patrick Power  
Etienne David  
J<sup>B</sup><sup>te</sup> Dupuis  
John Nesbitt  
et Fr. X. David

Formant le quorum du conseil sous la  
presidence de Monsieur le Maire les dernieres  
minutes sont lues et

il est resolu et statue par resolution du  
Conseil comme suit

Propose par le conseiller J<sup>B</sup><sup>te</sup> Dupuis  
Secondi par le conseiller Fr. X. David  
que Monsieur Joseph Joseph Avocat de  
Montreal soit nomme Avocat de la cor-  
poration de la Petite Côte. Adopter

Propose par le conseiller Fr. X. David  
Secondi par le conseiller Etienne David  
que Monsieur le Maire Ant Lafont et Messieurs  
les conseillers Patrick Power et John Nesbitt soient nom-  
mes pour prendre les informations necessaires en rapport  
avec les chemin a barrieres dans cette Municipalite

et de long sur une quez ce chemin a barrieres sont trop etroit et que les  
habitant de cette Municipalite sont point a cette affaire. Ant Lafont  
Adopter Jean Lafont, Sec. Gen.

Province de Québec  
Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochelega  
@

une session generale du conseil Municipal du  
Village de la Petite Côte tenue au lieu ordinaire  
des sessions lundi le premier jour du mois de Mars  
l'uit huit cent quatre vingt dix sept et conforme-  
ment aux dispositions du code Municipal de la  
province de Québec, a laquel session sont present  
Monsieur le Maire Ant Lafont  
et Messieurs les conseillers George Kydd  
Patrick Power  
J<sup>B</sup><sup>te</sup> Dupuis  
et John Nesbitt

Formant le quorum du conseil sous la  
presidence de Monsieur le Maire les  
dernieres minutes sont lues et signés  
il est resolu et statue par resolution  
du Conseil comme suit.

Propose par le conseiller J<sup>B</sup><sup>te</sup> Dupuis  
Secondi par le conseiller Patrick Power  
que le nom de Monsieur Emile Joseph  
Avocat de Montreal soit substitue au nom  
de Joseph Joseph comme Avocat de la cor-  
poration que que ce dernier ne pratique  
plus. Adopter

Propose par le conseiller J<sup>B</sup><sup>te</sup> Dupuis  
Secondi par le conseiller Patrick Power  
que Messieurs Alphonse Lafont, Sam. Nesbitt  
et Antoine David soit nomme estimation  
de cette Municipalite en remplacement des  
Messieurs Pierre Geroupe, William Kydd  
et John McEvoy sortant de charge. Adopter

78

Proposé par le conseiller John Westbitt  
 Secondé par le conseiller Patrick Power  
 que Monsieur Stanton Drummond,  
 soit nommé inspecteur de voirie en rem-  
 placement de Archibald Drummond sortant  
 de charge. Adopté.

Proposé par le conseiller George Sydd  
 Secondé par le conseiller Patrick Power  
 que Monsieur Michel McEvoy soit nommé  
 inspecteur agraire de cette municipalité en  
 remplacement de Alphonse Guillet sortant  
 de charge. Adopté.

Proposé par le conseiller George Sydd  
 Secondé par le conseiller Patrick Power  
 que Monsieur Léon Lafond soit nommé  
 Gardien d'Écoles Publiques de cette municipalité et qu'un  
 bonnus de ses papiers lui soit offert pour  
 l'acquisition de cette charge. Adopté.

Proposé par le conseiller John Westbitt  
 Secondé par le conseiller J. Levesque  
 que Messieurs James McEvoy et Joseph Shevchenko  
 soit nommés auditeurs de cette municipalité  
 en remplacement de Monsieur David et Charles  
 Petit sortant de charge. Adopté.

Proposé par le conseiller Patrick Power  
 Secondé par le conseiller John Westbitt  
 que le secrétaire trésorier soit autorisé de visiter  
 le secrétaire des chemins et barrières St Michel  
 de se conformer à leur charte, et avant de le  
 notifier de prendre un avis à cette effet de la part  
 de cette municipalité. Adopté.

J. L. Lafond  
 Léon Lafond

79

Province de Québec  
 District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
 Comté d'Hochebourg

(A)

une session générale du conseil municipal  
 du Village de Petite Côte tenue au  
 lieu ordinaire des sessions lundi le cinq-  
 uisme jour du mois d'Avril mil huit  
 cent quatre vingt dix-sept à laquel-  
 le session et conformément aux dispositions  
 du Code Municipal de la province de  
 Québec, à laquel session sont présents  
 Monsieur le Maire Ant Lafond  
 et Messieurs les Conseillers George Sydd  
 Patrick Power  
 Étienne David  
 J. Levesque  
 John Westbitt  
 et Frs Xavier Clavier

formant le quorum sous la présidence de  
 Monsieur le Maire les dernières minutes  
 sont lues et signés.

Il est résolu par résolution du conseil comme  
 suit

Proposé par le conseiller John Westbitt  
 Secondé par le conseiller Frs X Clavier  
 que la liste des électeurs pour l'Assemblée  
 Législative soit revue Mercredi le quatorze  
 courant à huit heures de l'après midi  
 Adopté.

Proposé par le conseiller Patrick Power  
 Secondé par le conseiller Frs X Clavier  
 que les sessions du conseil de cette municipa-  
 lité ait lieu à huit heures de l'après midi  
 à partir du premier jour du mois de Mars  
 Adopté.



Proposé par le conseiller Etienne David  
 Seconde par le conseiller Jean-Baptiste Dupuis  
 Attendu que le conseil de la ville de Montréal  
 a édicté et mis en force un règlement  
 par lequel les cultivateurs qui amènent à  
 Montréal vendre des pommes de terre sur les marchés  
 publics, ou avec des licences pour détailler  
 dans les rues doivent une pesanteur de  
 90 lbs par sac de pommes de terre;

Attendu que les cultivateurs de cette munici-  
 palité se sont plaints au conseil qu'il leur  
 était impossible, dans des sacs ordinaires  
 de mettre la dite pesanteur de 90 lbs gé-  
 néralment et que d'ailleurs cette pesanteur  
 est plus que le contenu d'une grosse  
 mesure impériale;

Attendu que ce conseil, après avoir vérifié  
 ces dires a trouvé que, de plus, il fusque-  
 impossible de se conformer à cette article du  
 règlement de la city

Attendu que cependant les cultivateurs en  
 demandant une bonne mesure impériale, et  
 avec les sacs qui ont toujours en usage  
 fus au surplus d'être pesanteur de 80 lbs de  
 pommes de terre

Attendu qu'il est de l'intérêt de toutes  
 les Municipalités environnantes de Montréal  
 et de tous les cultivateurs qui font aujour-  
 d'hui cette demande par la voie de leur  
 conseil Municipal que ce règlement soit  
 amendé en changeant les mots 90 lbs en  
 ceux de 80 lbs pour les pommes de terre

A ces causes, le conseil Municipal de cette  
 Municipalité prie humblement votre conseil  
 de vouloir faire droit à tout ce qui vient  
 en la cité de Montréal vendre leur produits  
 pour le plus grand bien de tous les intérêts de la ville  
 Adopter

Proposé par le conseiller Patrick Power  
 Seconde par le conseiller Etienne David  
 que l'assemblée soit ajournée à lundi  
 prochain le 12 courant pour se rencontrer avec  
 les délégués de St. Leonard, Port Maurice,  
 Saull au Recollet et St. Germain au quel  
 on il y en aurait de nouveau pour discuter  
 au sujet des chemins à barrières St. Michel  
 et que copie de cette résolution leur  
 soit envoyée immédiatement

Adopter

à l'ajournement du 12 avril de l'Assemblée  
 générale du cinq avril mil huit cent  
 quatre vingt dix sept tenue au lieu  
 ordinaire des sessions et conformément  
 aux dispositions du code Municipal de la  
 province de Québec à laquelle session sont  
 présents Monsieur le Maire Louis Lafond  
 et Messieurs les conseillers George Kypka

Patrick Power  
 Etienne David  
 Jean-Baptiste Dupuis  
 John Westcott  
 et Frs H. David

du conseil

formant le quorum, sous la présidence  
 de Monsieur le Maire

Après la discussion au sujet des chemins  
 à barrières St. Michel avec les représentants  
 des Municipalités St. Leonard, Port Maurice  
 et St. Germain.

Il est proposé par le conseiller Patrick  
 Power Seconde par le conseiller par le  
 conseiller John Westcott  
 que l'assemblée à mercredi le quatorze  
 courant à huit heures des heures midi pour  
 la révision de la liste électorale Adopter

A l'ajournement de quatorze avril  
de l'ajournement du douze avril de  
l'assemblée générale générale du conseil  
qui huit ont quatre vingt dix-sept  
tenue au lieu ordinaire des sessions et  
conformément aux dispositions du code  
municipal de la province de Québec  
à laquelle session sont présents Monsieur  
le Maire Ant Lafond et  
Messieurs les conseillers Étienne David  
Jean Bte Beryrie  
John Westcott  
et Frs D David

Formant le quorum du conseil sous  
la présidence de Monsieur le Maire.

Il est proposé par le conseiller Étienne David  
Secondé par le conseiller J Bte Beryrie  
que les noms de Messieurs Papillon —  
Boucher Orla Darguette et Christopher  
McEay soit biffés de la liste des électeurs  
avec que ces messieurs ne demeurent plus  
dans la municipalité et que les noms  
de Messieurs Frédéric Francœur Caprille  
Laurin et J. Kiche son soit ajoutés à  
cette liste avec qu'il ont les qualités  
requises pour être électeurs

Adopté  
Ant. Lafond Maire  
Leon Lafond  
Sec. Trés

Province de Québec Municipalité du Village de la Petite Côte  
District de Montréal Comté de Hochelaga

une session générale du conseil municipal  
du Village de Petite Côte tenue au lieu  
ordinaire des sessions lundi le troisième  
jour du mois de mai qui huit ont quatre  
vingt dix-sept et conformément aux  
dispositions du code municipal de la Province  
de Québec à laquelle session sont présents  
Monsieur le Maire Antoine Lafond,  
et Messieurs les conseillers Patrick Power  
Étienne David  
J Bte Beryrie  
John Westcott  
et Frs D David

Formant le quorum du conseil sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

Il est résolu et statué par résolution du  
conseil comme suit.

Proposé par le conseiller Patrick Power  
Secondé par le conseiller J Bte Beryrie  
que le secrétaire trésorier soit autorisé de  
faire réparer les trottoirs et la clôture  
appartenant à cette municipalité.

Adopté  
Antoine Lafond Maire  
Leon Lafond  
Sec. Trés

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochebourg

une session générale du conseil municipal du Village de la Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le septième jour du mois de juin mil huit cent quatre vingt dix-sept et conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Ant. Lafond et Messieurs les conseillers Patrick Pomer

Etienne David  
J<sup>te</sup> Bevrin  
John Herbitt  
et Frs. R. David

formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire les dernières minutes sont lues et signées. Il est résolu par résolutions du conseil comme suit.  
Proposé par le conseiller John Herbitt secondé par le conseiller Patrick Pomer que le compte de St. Vierge au montant de \$2,80 pour le bois qui a servi au reparage des traillis soit accepté et payé et le compte de Charles Duchambault au montant de \$8,95 pour les travaux faits au reparage des traillis soit accepté et payé et le compte de Pierre David au montant de \$2,612 pour les travaux fait sur la rue nouvelle soit accepté et payé. Adopté.  
Proposé par le conse. Patrick Pomer secondé par le conse. J<sup>te</sup> Bevrin que Messieurs le Maire Ant. Lafond et le conseiller John Herbitt soit autorisés d'aller prendre des informations à la compagnie la Montréal Trust soit autorisés d'aller avec l'incal de la Corporation Monsieur Emile Joseph à la prochaine réunion que cette compagnie aura, et

Adopté  
Ant. Lafond Maire  
Sec. tres

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochebourg

à une session Spécial du conseil Municipal du Village de la Petite Côte, convoquée par les conseillers Frs. R. David et John Herbitt pour être tenue au lieu ordinaire des sessions Samedi le dix-neuf de juin mil huit cent quatre vingt dix-sept et conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Ant. Lafond et Messieurs les conseillers George Kydd

Etienne David  
John Herbitt  
et Frs. R. David

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire les conseillers Patrick Pomer et J<sup>te</sup> Bevrin ayant après vérification reçu avis de la convocation de cette session et est résolu par résolution du conseil comme suit.

Proposé par le conseiller Etienne David secondé par le conseiller George Kydd que Messieurs le Maire Ant. Lafond et le conseiller John Herbitt qui a déjà été nommé pour aller prendre des informations à la compagnie la Montréal Trust soit autorisés d'aller avec l'incal de la Corporation Monsieur Emile Joseph à la prochaine réunion que cette compagnie aura, et

Adopté  
Ant. Lafond Maire  
Sec. tres

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochebourg

à

une session Special du conseil Municipal  
du village de la Petite Côte convoquée par  
Ant Lafond Maire pour être tenue au  
lieu ordinaire des sessions lundi le vingt  
huit de juin mil huit cent quatre vingt  
dix-sept et conformément aux dispositions  
du code Municipal de la province de Québec  
à laquel session sont présents

Monsieur le Maire Ant Lafond  
et Messieurs les conseillers George Kydd  
Patrick Power  
J<sup>ble</sup> Desjardins  
John Nesbitt  
et Fr. R. David

Formant le quorum du conseil sous la  
présidence de Monsieur le Maire le conseiller  
Etienne David ayant après vérification  
reçu avis de la convocation de cette session  
Il est résolu par résolution du conseil  
comme suit

Proposé par le conseiller Patrick Power  
Secondé par le conseiller Fr. R. David  
que ce conseil autorise Messieurs les  
conseillers Ant Lafond et John Nesbitt  
de protester la compagnie la Montreal  
leur fille trust pour le mauvais état  
donc il entretient leur chemin sur l'avenue  
Papineau. Adopter

Ant Lafond Maire

Leon Lafond  
Sec. tr.

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochebourg

à

une session générale du Conseil Municipal  
du Village de la Petite Côte tenue au lieu  
ordinaire des sessions lundi le cinqieme  
jour du mois de juillet mil huit cent  
quatre vingt dix-sept et conformément  
aux dispositions du code Municipal de la  
Province de Québec à laquel session sont  
présents Monsieur le Maire Ant Lafond  
et Messieurs les conseillers Patrick Power

George Kydd  
Etienne David  
J<sup>ble</sup> Desjardins  
et John Nesbitt

Formant le quorum du conseil sous la présidence  
de Monsieur le Maire. Il est résolu par résolution  
du conseil comme suit

Proposé par le conseiller J<sup>ble</sup> Desjardins  
Secondé par le conseiller Patrick Power  
comme il appert qu'une garantie a été  
donnée par Fr. R. Desjardins à la corporation  
du Village de la Côte Visitation et Monsieur  
Robert Smead étant une garantie par hypothèque  
sur sa propriété et comme rien n'est dit  
par l'ex-secrétaire trésorier Fr. R. Desjardins qu'il  
soit résolu que le Maire soit autorisé à signer  
une déchargez Adopter unanimement

Proposé par le conseiller John Nesbitt  
Secondé par le conseiller Etienne David  
que ce conseil après le rapport du conseil d'hy-  
giène de cette municipalité punir les hommes  
nécessaire pour faire arrêter les personnes qui  
charoient de grandes quantités de fumier sur le  
terrain de Monsieur John Clark

Proposé en amendement par le conseiller  
George Kydd. Secondé par le conseiller  
J. B. Desjardis que ce conseil avant de faire  
arrêter les personnes qui charroient du fumier  
sur la propriété de Monsieur John Clark  
attendu d'avoir des Haute Justice par écrit  
à cet effet.

L'amendement n'ayant pas l'assentiment  
du conseil est mis aux voix.

Pour faire l'amendement les conseillers  
Patrick Power Jean B. Desjardis et George Kydd  
Vote pour la motion principale les conseillers  
John Westcott et Etienne David.

L'amendement est gagné par trois contre  
deux.

Proposé par le conseiller John Westcott  
Secondé par le conseiller Patrick Power  
qu'un avis public soit donné aux habitants  
de la Municipalité de la Petite Côte que d'après  
l'art. 425, du Code Municipal de la Province  
de Québec que toute animal trouvé sur le  
chemin public sera mis en fourrière et les  
propriétaires de ces animaux seront tenus  
responsable des dommages que ces animaux  
font au bétail; adopté.

Ant Lafond Maire

Leon Lafond  
Sec. G. B.

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté de Hochelaga

une session générale du conseil Municipal  
du Village de la Petite Côte tenue aux lieux ordinaires  
des sessions lundi le deuxième jour du mois  
d'Avril mil huit cent quatre vingt dix-sept  
et conformément aux dispositions du Code Municipal  
de la Province de Québec, la quel session sont  
présent Monsieur le Maire Ant Lafond  
et Messieurs les conseillers George Kydd

Patrick Power  
Etienne David  
J. B. Desjardis  
John Westcott  
E. J. David

Formant le quorum du conseil du conseil  
sous la présidence de Monsieur le Maire, les  
dernières minutes sont lues et signés.  
Il est résolu par résolution du conseil comme  
suit.

Proposé par le conseiller John Westcott  
Secondé par le conseiller Patrick Power  
que le secrétaire trésorier soit autorisé de visiter  
l'inspecteur agricole de l'Etat la clôture des  
sur le chemin public sur la propriété appartenant  
à la succession Crawford qui est dans  
un état dangereux et qu'il soit autorisé de  
prendre les mesures nécessaires pour la faire  
demolir au réparé immédiatement  
adopté unanimement.

à faire

Proposé par le conseiller Patrick Power  
 Seconde par le conseiller J. P. Desjardins  
 que le rôle d'évaluation soit revu  
 lundi le soir courant à huit heures  
 de l'après midi. Adopté

Proposé par le conseiller Patrick Power  
 Seconde par le conseiller J. P. Desjardins  
 que Monsieur le Maire Carl Lafond  
 et Monsieur le conseiller John Peslitt  
 soit autorisé de voir les représentants de  
 la Montréal Land, Improvement Company  
 afin de voir si cette dernière est prête à faire  
 leur chemin sur la rue Dawson qui est  
 la continuation de la rue Ouellet dans  
 notre municipalité et donc nous sommes  
 décidés de faire finir. Adopté

Proposé par le conseiller Patrick Power  
 Seconde par le conseiller J. P. Desjardins  
 que l'assemblée soit ajournée à lundi  
 le neuf courant à huit heures de  
 l'après midi. Adopté unanimement

Ci l'agournement du neuf août de  
 l'assemblée générale du deux août mil  
 huit cent quatre vingt dix sept tenue au  
 lieu ordinaire des sessions et conformément  
 aux dispositions du Code Municipal de  
 la province de Québec, à laquel session  
 sont présents Monsieur le Maire Carl  
 Lafond et Monsieur les conseillers  
 George Kydd, Patrick Power, Étienne Gauthier,  
 John Westcott et F. J. David,  
 Formant le quorum du Conseil sous  
 la présidence de Monsieur le Maire  
 il est résolu comme suit

Proposé par le conseiller Patrick Power  
 Seconde par le conseiller F. J. David,  
 qu'une assemblée publique de tous les citoyens  
 de la Petite Côte soit tenue Mardi 11  
 courant à huit heures de V. M. pour  
 discuter au sujet des barrières St Michel  
 Adopté unanimement  
 Carl Lafond Maire

Carl Lafond  
 Sec. tres

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Boisbéluga

une session Special du conseil  
Municipal du Village de la Petite Côte  
tenue au lieu ordinaire des sessions  
lundi le seizième jour du mois d'août  
mil huit cent quatre vingt dix sept et  
conformément aux dispositions du Code  
Municipal de la province de Québec, à  
laquel session sont present Monsieur  
le Maire Ant Lafond et Messieurs  
les conseillers — Etienne David

J<sup>te</sup> Beyprie  
John Nesbitt  
et Frs. C. David

Formant le quorum du conseil sous la  
presidence de Monsieur le Maire les conseillers  
Patrick Poyer et George Kydd ayant apres  
verification recu avis de la conualtions de cette  
session

Propose par le conseiller J<sup>te</sup> Beyprie  
Secondi par le conseiller John Nesbitt  
que le rolle d'évaluation soit homologué  
tel que fait par les estimateurs

adopter unanimement

Ant. Lafond Maire

Leon Lafond  
Sec. tres

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Boisbéluga

une session Special du conseil Municipal  
du Village de la Petite Côte Convoquée par  
les conseillers John Nesbitt et J<sup>te</sup> Beyprie  
faur être tenue au lieu ordinaire des sessions  
vendredi le vingt-huitième jour du mois  
d'août mil huit cent quatre vingt dix sept  
et conformément aux dispositions du Code  
Municipal de la province de Québec, à laquel  
session sont present Monsieur le Maire —  
Ant Lafond et Messieurs les conseil  
lers —

George Kydd  
Patrick Poyer  
Etienne David  
J<sup>te</sup> Beyprie  
John Nesbitt  
et Frs. C. David

Formant le quorum du conseil sous la  
presidence de Monsieur le Maire, il est  
resolu comme suit.

Propose par le conseiller Patrick Poyer  
Secondi par le conseiller J<sup>te</sup> Beyprie  
que la recolle d'avaine sur la rue  
Cuvillier soit vendue par encan public  
lundi le trentième jour du mois d'août  
commant à une heure de l'après midi et  
l'acheteur de la dite recolle sera obligé  
de couper tous les mauvaises fubes qui se  
trouvent sur la dite rue et de payer  
comptant. Adopter unanimement

Proposé par le conseiller John Vestitt  
 Secondé par le conseiller Etienne David  
 que le secrétaire trésorier soit autorisé de  
 notifier l'insubordonné de voir de prendre  
 le contrôle des chemins et des trottoirs  
 dans cette municipalité de faire tous couper  
 les mauvaises herbes que ses troncs le long  
 des dit trottoirs et de le faire réparer.

Adopté unaniment

Proposé par le conseiller John Vestitt  
 Secondé par le conseiller Patrick Power  
 que le secrétaire trésorier soit autorisé  
 d'écrire à Monsieur Raymond Profontaine  
 de vouloir prendre en considération les  
 promesses qu'il a déjà faites par la Rue  
 Davison qu'il devait faire mettre en bon  
 état sur que plusieurs citoyens attendent  
 avec impatience quelle soit faite et que  
 la saison est avancée et que rien n'ait  
 été fait jus-qui-a-présent. Adopté

M. J. Lafont Maire

Leon J. Lafont  
 Sec. Trés.

Province de Québec  
 District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
 Comté d' Hochelaga

(A)  
 une session générale du conseil Municipal  
 du Village de la Petite Côte tenue au lieu  
 ordinaire des sessions Mardi le septième  
 jour du mois de septembre mil huit  
 cent quatre vingt dix sept et conformé-  
 ment aux dispositions du code Municipal  
 de la Province de Québec, en laquelle session  
 sont présents Monsieur le Maire Carl Lafont  
 et Messieurs les conseillers Patrick Power

J. E. David

J. B. Dupuis

et John Vestitt

Formant le quorum du conseil sous la  
 présidence de Monsieur le Maire, les dernières  
 minutes sont lues et signées il est résolu  
 par résolutions du conseil comme suit.

Proposé par le conseiller Patrick Power  
 Secondé par le conseiller J. B. Dupuis  
 que le taux sur l'évaluation de mil huit  
 cent quatre vingt dix sept soit élevé à un  
 quart de cent dans la fraction. Adopté

Proposé par le conseiller Patrick Power  
 Secondé par le conseiller J. B. Dupuis  
 que Monsieur le Maire en considération  
 de la demande du bureau de santé de la  
 province de Québec soit autorisé de prendre  
 des informations au sujet de la variole  
 au cas où il y en aurait dans cette municipi-  
 lité. Adopté



Proposé par le conseiller J<sup>te</sup> Bevrès  
 Secondé par le conseiller Frs. N. David  
 qu'un comité composé des conseillers  
 Patrick Power, et John Nesbitt pour voir quelle  
 sont les conditions que la compagnie des  
 chemin à barrière St Michel est décidée  
 de prendre avec cette Municipalité. Adopter

Proposé par le conseiller Patrick Power  
 Secondé par le conseiller Frs. N. David  
 que la somme de cent-cinquante piastres  
 (\$150) emprunter pour les travaux de la rue  
 Avilier et que Messieurs les conseillers  
 John Nesbitt, Etienne David et J<sup>te</sup> Bevrès  
 soit chargé de surveiller les travaux qui  
 ce feront sur la dite rue. Adopter

Proposé par le conseiller John Nesbitt  
 Secondé par le conseiller J<sup>te</sup> Bevrès  
 que le compte de M<sup>re</sup> Louise Têlé au  
 montant de quatre piastres (\$4.00) pour l'éclairage  
 et le chauffage de la salle Municipal pour  
 l'année mil huit cent quatre vingt six-huit  
 soit accepté et payé. Adopter

Proposé par le conseiller Patrick Power  
 Secondé par le conseiller John Nesbitt  
 que le secrétaire trésorier soit autorisé de  
 payer la part qui est dû par la Municipalité  
 de la Petite Côte sur le compte de Mrs  
 Angèle Delarmier Avocat au montant  
 de quatre vingt dix-sept piastres et soixante  
 centimes (\$97.60) dû par l'ancienne Municipalité  
 de la Côte Visitation au cas où la Municipalité  
 de Ste-Famille payerait sa part. Adopter  
 Ant. Lafond Sec. Trés.  
 Jean Lafond Sec. Trés.

Province de Québec  
 District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
 Comté d'Hochebourg

une session special du conseil Municipal  
 du Village de Petite Côte convoquée par  
 Ant Lafond Maire pour être tenue au  
 lieu ordinaire des sessions vendredi le dix  
 Septembre mil huit cent quatre vingt six  
 sept et conformément aux dispositions  
 du code Municipal de la province de Québec  
 a laquelle session sont présent Monsieur  
 le Maire Ant Lafond et Messieurs  
 les conseillers

George Sydd  
 Patrick Power  
 Etienne David  
 J<sup>te</sup> Bevrès  
 John Nesbitt  
 et Frs. N. David

Formant le quorum du conseil sous la présidence  
 de Monsieur le Maire, il est résolu comme  
 suit.

Proposé par le conseiller Patrick Power  
 Secondé par le conseiller Frs. N. David  
 que ce conseil, vu que la Mairie pour cette  
 Municipalité se fait trop à bonne heure  
 et que nous ne pouvons recevoir les journaux  
 du jour prie humblement Monsieur le  
 Ministre des postes de bien vouloir faire  
 faire la clôture de la dite Mairie pour la  
 côté de la Visitation à cinq heures de l'après  
 midi. Adopter

Ant. Lafond Maire  
 Jean Lafond  
 Sec. Trés.

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochebourg

une session Special du conseil municipal  
du Village de la Petite Côte convoquée par  
les conseillers Patrick Power et John Nesbitt  
pour être tenue au lieu ordinaire des  
sessions Mercredi le vingt deuxième jour  
du mois de Septembre Mil huit cent  
quatre-vingt-dix-sept et conformément  
aux dispositions du Code Municipal de la  
Province de Québec, à laquelle session sont  
présent Monsieur le Maire Ant Lafond  
et Messieurs les conseillers Patrick Power  
George Haydel  
Etienne David  
J<sup>te</sup> Beyprie  
John Nesbitt  
et Fr. L. David

Formant le quorum du conseil sous la  
présidence de Monsieur le Maire, il est  
résolu comme suit,

Proposé par le conseiller Patrick Power  
Secondé par le conseiller Etienne David  
que la somme de deux cent cinquante (\$250) par année  
pour le terme de trois ans soit offert à la Comp  
des chemins et barrières St Michel pour que cette  
municipalité soit exempt de payage à leur  
dite barrière ou s'il n'accepte pas ce montant  
la corporation prendra des procédures contre la dite  
Compagnie pour faire <sup>redresser</sup> leurs taxes de payage sur leur  
dite barrière suivant leur tarif et que ce conseil  
attende la réponse jusqu'au premier lundi d'octobre  
avant de les protester, et que copie de cette résolution  
soit envoyée aux Srs de la dite Comp. Adopté.  
Ant Lafond Maire Geo Lafond Sec. tes

Compagnie

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochebourg

une session générale du conseil municipal  
du Village de la Petite Côte tenue au lieu  
ordinaire des sessions lundi le quatrième  
jour du mois d'Octobre Mil huit cent  
quatre-vingt-dix-sept et conformément  
aux dispositions du Code Municipal de la  
Province de Québec, à laquelle session sont  
présent Monsieur le Maire Ant Lafond  
et Messieurs les conseillers George Haydel  
Patrick Power  
J<sup>te</sup> Beyprie  
John Nesbitt  
et Fr. L. David

Le conseiller John Nesbitt propose secondé  
par le conseiller Patrick Power, que le Sec. tes  
soit autorisé à payer les sommes suivantes  
aux personnes ci-après nommées savoir:  
1<sup>o</sup> à Messieurs Chibodeau & Bourdon les sommes  
de seize et dix centimes (\$16<sup>10</sup>/<sub>100</sub>) pour le bois qui  
a servi au refuge des troupeaux, 2<sup>o</sup> à Monsieur  
Herston Drummond, Directeur de boirie la  
somme de \$875 frs et soixante et deux centimes  
pour un cur de clau et le temps d'un  
homme et un cheval.

Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Patrick Power propose secondé par  
le conseiller Fr. L. David,  
que ce conseil en considération de la lettre des  
dites Compagnies pour le mois d'Octobre de la Comp  
des chemins et barrières St Michel  
autorise le Sec. tes de cette municipalité

100

Municipalité de notifier la dite compagnie des chemins a barrières St Michel qu'ils ne donneront pas plus que la somme de deux cent piastres (\$200) qu'ils ont déjà offert, et qu'ils prendront des procédures contre la dite compagnie pour faire réduire leur taux suivant leur tarif s'ils acceptent pas cette offre, et que nous leur donnons dix jours pour répondre.  
 cette motion est adoptée à l'unanimité  
 J. L. Lacombe  
 Sec. des

101

Provinciale de Québec  
 District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
 Comté d'Orléans  
 (A)

une session générale du conseil municipal du Village de la Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions Mardi le deuxième jour du mois de novembre mil huit cent quatre vingt sept et conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec.

À laquelle session sont présents Monsieur le Maire Ant Lafond et Messieurs les conseillers

Patrik Power  
 J. B. Boissier  
 et F. X. David

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire, Lesdites minutes sont lu et signés.

Il est résolu par résolution du conseil communal

Le conseiller Patrik Power propose secondé par le conseiller F. X. David.

que le secrétaire desoires soit autorisé à faire les sommes suivantes aux personnes ci-après nommées

- Savoir
- 1° à Louis Slesoches la somme de quatre vingt dix sept piastres (\$97.00) pour cinq huit jours d'auvage avec deux chevaux à deux piastres et soixante et quinze centimes par jour dix jours d'auvage à deux hommes à une piastre par jour chacun
  - 2° à Joseph Bissomatte la somme de cinq piastres et demi (\$5.50) pour les travaux de cinq arpents et demi de fasses à une piastre de laipent
  - 3° à Joseph Hest la somme de quatre piastres et demi (\$4.50) pour une partie de conc. faite à la maison municipale
- cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Patrick Power propose seconde par le conseiller Frs. David que a partir du premier jour de Novembre les sessions du conseil auront lieu a sept heures de l'après midi et motion est adoptée a l'unanimité

Le conseiller Patrick Power propose seconde par le conseiller Jb<sup>e</sup> Desjardins que l'assemblée soit ouverte a lundi le 8 courant a sept heures de l'après midi et motion est adoptée a l'unanimité

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité des Villages de la Petite Côte  
Comité d'Échelages

A l'ajournement du huit Novembre de la session générale du novembre mil huit cent quatre vingt dix-sept et tenue au lieu ordinaire des sessions, et conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec. A laquelle session sont présents Monsieur le Maire Ant Lafond et Messieurs les conseillers George Kydd, Patrick Power, Etienne David, Jb<sup>e</sup> Desjardins, John Nesbitt et Frs. R. David.

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire. Il est résolu comme suit.

Le conseiller Jb<sup>e</sup> Desjardins propose seconde par le conseiller Patrick Power que le Sec. tres notifié Messrs Ant Lafond que son compte sera pas être accepté et que le conseil sur pris a l'accepter dit qu'il sera fait suivant les dispositions du Code Municipal. Adopter

Le conseiller Patrick Power propose seconde par le conseiller Frs. R. David que le Sec tres soit autorisé de faire les sommes suivantes.

- Ce après mentionné savoir
- 1<sup>o</sup> Messrs David la somme de trente piastres (\$30) pour cent vingt voyages de ferris a vingt-cinq (25) le voyage.
  - 2<sup>o</sup> a Paul Vermette la somme de cinq piastres (\$5.00) pour vingt-cinq (25) voyages a vingt-cinq (25) le voyage.
- et motion est adoptée a l'unanimité

\* Errata  
Province de Québec  
District de Montréal

La première résolution de l'ajournement du 12 est de l'ajournement du douze Novembre de l'ajournement du huit Novembre de l'assemblée générale du deux Novembre mil huit cent quatre vingt dix-sept et tenue au lieu ordinaire des sessions. et conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec.

A laquelle session sont présents Monsieur le Maire Antoine Lafond et Messieurs les conseillers Patrick Power, Etienne David, Jb<sup>e</sup> Desjardins et Frs. R. David.

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire. Il est résolu comme suit.

cette résolution est de l'ajournement du 8

Le conseiller George Kydd propose seconde par le conseiller Frs. R. David Attendu que le secrétaire trésorier de ce conseil a soumis a ce dit conseil a sa présente session l'état requis de lui par l'article 588 du Code Municipal de la province de Québec et préparé en conformité de cette article

que cet état ainsi préparé et soumis soit  
 approuvé;  
 L'ordre soit donné par la présente résolution  
 au dit Secrétaire trésorier de transmettre au-  
 paravant le vingtième jour de décembre  
 prochain au bureau du conseil du comté  
 d'Hochebourg un extrait de cet état tel qu'il  
 approuvé par ce conseil contenant ce qui est  
 repris en cet extrait, par l'article 338 du dit  
 Code Municipal

et Motion est adoptée à l'unanimité  
 Le conseiller J<sup>te</sup> Després propose seconde  
 par le conseiller Patrick Power,  
 Que le Secrétaire trésorier soit autorisé de  
 notifier toutes les personnes qui sont en dette  
 envers la Corporation pour leurs taxes  
 qu'ils doivent payer leurs comptes avec  
 intérêts avant le premier jour du mois de  
 décembre prochain, ou si non il seront  
 envoyés au conseil du comté pour y être  
 rendu pour leurs taxes

Le conseiller Patrick Power propose seconde  
 par le conseiller J<sup>te</sup> Després  
 que cet assemblée soit déclarée close au quel  
 a été répondu pour voir si quelque  
 affaire frende contre la compagnie des chemins  
 a l'arrondissement de St Michel et que il n'y a rien  
 de nouveau sur-que présent

Cette Motion est adoptée à l'unanimité  
 J<sup>te</sup> Després  
 Jean Lafond  
 Secrétaire

Propriété de J<sup>te</sup> Després  
 District de Montréal  
 Municipalité du Village de la Petite Côte  
 Comté d'Hochebourg

(A)  
 une session Spécial générale du conseil  
 Municipal du Village de Petite Côte  
 tenue au lieu ordinaire des sessions  
 Lundi le sixième jour du mois de Dec.  
 embre mil huit cent quatre vingt dix sept  
 Et conformément aux dispositions du Code  
 Municipal de la province de Québec, à  
 laquel session sont présent Monsieur  
 le Maire Ant Lafond, et Messieurs  
 les conseillers.

Patrick Power  
 J<sup>te</sup> Després  
 John Herbill  
 et Frs. D. David

Formant le quorum du conseil sous la  
 présidence de Monsieur le Maire les  
 dernières minutes sont lues et signés  
 Il est résolu par résolution du conseil  
 comme suit.

Le conseiller Patrick Power propose seconde  
 par le conseiller Frs. D. David,  
 Que le Secrétaire trésorier soit autorisé de  
 payer les sommes suivantes ci-après  
 nommés savoir,  
 1<sup>o</sup> a Monsieur Leonidas P. L. pour la  
 somme de neuf piastre et cinquante centimes  
 (\$9.50) pour le bois qui a servi aux traverses  
 des chemins  
 2<sup>o</sup> a Monsieur Mattew Joffray la somme  
 de huit piastres (\$8.00) pour un serpeur qui  
 a servi au nivellement de la rue Currier,  
 Cette Motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Patrick Power propose secondé par le conseiller J. B. Després que ce conseil prenne arrangement avec la compagnie des chemins à Barrières St Michel pour le moment de trois cents piastres (\$300) par année pour le terme de trois ans, qu'ils nous ont déjà demandé pour l'abonnement de la municipalité de la Petite Côte à leurs Barrières; Moyennant ce que les habitants de la municipalité soit exemptés de payage à leur dite Barrières pour passer sur tous les parts de leurs chemins.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le conseiller J. B. Després propose secondé par le conseiller Fr. D. David que Messieurs les conseillers Patrick Power et John Westcott soit autorisés de s'entendre avec les membres de la compagnie des chemins à Barrières St Michel pour l'arrangement que cette municipalité veut prendre avec cette dernière.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

M. L. Lafond Maire  
Lion Lafond,  
Sec. tre

Province de Québec  
Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochebourg

une session Special du conseil Municipal du Village de la Petite Côte convoquée par les conseillers Patrick Power et John Westcott pour être tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le vingt-troisième jour du mois de décembre mil huit cent quatre vingt dix-sept et conformément au dispositif du code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Messieurs le Maire Ant. Lafond, et Messieurs les conseillers George Lyden, Patrick Power, Étienne David, J. B. Després, John Westcott et Fr. D. David.

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire. Il est résolu comme suit.

Le conseiller Patrick Power propose secondé par le conseiller J. B. Després comme il est approuvé qu'une garantie a été faite par Fr. D. Desmoyens à la corporation du Village de la Côte Visitation et Monsieur L. Albert Latour étant une garantie hypothécaire sur sa propriété et comme rien n'est dû par l'ex-secrétaire treasurier Fr. D. Desmoyens qu'il soit résolu que le Maire soit autorisé de signer une décharge.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Patrick Power propose seconde  
par le conseiller J<sup>te</sup> Beyries

Attendu que cette municipalité est décidée  
de commuer les payages avec les compagnies  
du chemin St Michel. Autorise Messieurs  
le Maire et le Secrétaire trésorier de signer  
une acte notarié avec la dite compagnie  
pour la commutation de leur barrière  
tel que passer suivant la résolution  
à l'assemblée générale du six Décembre  
dernier.

cette motion est adoptée à l'unanimité

Ant. Lafond Maire  
Lion Lafond  
Sec. tre

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du village de la Petite Côte  
Comté d' Hochelaga  
(1)

une session générale du conseil municipal  
du village de Petite Côte tenue au lieu ordinaire  
des sessions lundi le troisième jour du janvier  
mil huit cent quatre vingt dix huit, et conformé-  
ment aux dispositions du code municipal de  
la province de Québec, il a eu lieu sous  
présidence Monsieur le Maire Ant Lafond et  
Messieurs les conseillers Patrick Power

Etienne David  
J<sup>te</sup> Beyries  
et John Westcott

formant le quorum du conseil sous la présidence  
de Monsieur le Maire Les dernières minutes  
sont lues et signés

Il est résolu par résolution comme suit

Le conseiller Patrick Power propose seconde par le  
conseiller J<sup>te</sup> Beyries.

Que le Secrétaire trésorier soit autorisé de payer  
la somme susdite ci-après nommée savoir  
à Monsieur J. Nestor Drummond Inspecteur de  
voies la somme de une pinte et 75<sup>cts</sup> pour un  
jour de travail d'homme au réparation des trottoirs  
cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller J<sup>te</sup> Beyries propose seconde par  
le conseiller John Westcott.

Que Patrick Power membre de ce conseil soit  
nommé président de l'élection des conseillers  
municipaux de cette dite municipalité qui doit  
avoir lieu lundi le dixième jour de janvier  
prochain.

cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller John Westcott propose seconde  
par le conseiller J<sup>te</sup> Beyries

Que le Secrétaire trésorier soit autorisé de  
notifier la Montreal Land Afforestation Comp.  
que ce conseil proteste contre les dommages  
qu'il fait actuellement à la rue Standerson  
en creusant pour prendre le sable et la  
mettre dans une état très dangereux que par  
l'état du chemin il y a déjà une voiture de  
brisé et passant dans cette rue.

cette motion est adoptée à l'unanimité

Ant. Lafond Maire

Lion Lafond  
Sec. tre

Province de Québec  
District de Montréal  
Procès verbal de l'élection des Conseillers

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comité d'Hochebourg  
Patrick Power Président

Et une assemblée des électeurs municipaux de la  
Municipalité de la Petite Côte tenue le dix  
janvier à dix heures de l'avant-midi en la salle  
municipal en la dite Municipalité, conformément  
aux dispositions du Code Municipal de la Province  
de Québec et a l'avis publié préalablement donné  
à cette fin par Léon Lafond Secrétaire Trésorier  
le dit avis dûment publié en la dite  
Municipalité tel qu'il appert du certificat de  
publication aux archives du dit conseil sous la  
présidence de Monsieur Patrick Power nommé à  
cette fonction par une résolution du conseil  
de la Municipalité susdite, par avis en date  
du trois janvier dernier.

Le président ayant donné lecture des dits  
avis publiés et certificat de publication en  
la dite assemblée et requis les électeurs  
présents de proposer les personnes  
personnes qui leur semblent choisir comme  
conseillers locaux

la présentation  
des conseillers sont  
dans les archives  
du conseil

Et une heure s'étant écoulée et aucune  
demande de la part de aucun électeur  
présent n'ayant été faite et la votation  
n'étant faite suivant les dispositions de  
l'art 2312 du Code Municipal de la Province  
de Québec le Président parlant des noms  
Léon Lafond George Hydd et Newton  
Sturmond qui ont la majorité des  
électeurs présents Patrick Power  
Président

Province de Québec  
District de Montréal  
Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comité d'Hochebourg

une session générale du conseil municipal  
du Village de Petite Côte tenue au lieu or-  
dinaire des sessions lundi le dix septième  
jour du mois de janvier mil huit cent  
quatre vingt dix huit et aux dispositions  
du Code municipal de la Province de Québec  
à laquel session sont présents Monsieur le  
Maire Antoine Lafond et Messieurs les  
Conseillers

Conformément

- v George Hydd
- v Patrick Power
- v J. B. Dupuis
- v John Westcott
- v J. N. David
- et Newton Sturmond

Formant le quorum du conseil sous la  
présidence de Monsieur le Maire,  
Les dernières minutes sont lues et signées  
Il est résolu par résolutions du conseil comme  
suit:

Le conseiller Patrick Power propose seconde  
par le conseiller John Westcott,  
Que Monsieur Antoine Lafond soit réélu  
Maire de cette Corporation,  
Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Patrick Power propose seconde  
par le conseiller J. N. David que  
George Hydd soit réélu premier de  
cette Corporation,  
Le conseiller John Westcott propose en  
amendement seconde par le conseiller  
Newton Sturmond: Que Monsieur  
Patrick Power soit nommé premier de



cette corporation;  
L'amendement est adopté par la majorité  
du conseil.

Le conseiller J. B. Bejries propose seconde  
par le conseiller, Power Patrick,

Que Léon Lafond Jardinier dans cette Muni-  
cipalité soit engagé comme secrétaire, du  
du conseil Municipal de Petite Côte, a sai-  
son de soixante et quinze piastres par année,  
cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Newton Drummond propose  
seconde par le conseiller Patrick Power.

Que Narcisse David soit nommé Inspecteur  
de voirie dans et pour cette dite Municipalité  
en remplacement de Newton Drummond  
qui a été élu conseiller local de cette  
Municipalité.

cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller J. B. Bejries propose seconde  
de par le conseiller George Nydd

Que le Secrétaire Trésorier soit autorisé de  
payer la somme suivante ci après nommée  
avoir:

A Monsieur Samuel Westbitt la somme  
de Sept piastres pour dix longueurs de  
traverse en grès et le passer dans le fossé  
en travers de la rue Currier.

cette motion est adoptée à l'unanimité

M. Lafond Maire  
Jean Lafond  
Sec. des

Province de Québec Municipalité du Village de la Petite Côte  
District de Montréal Comté d'Effordelaga  
C

une session générale du conseil Municipal  
du Village de Petite Côte tenue au lieu or-  
dinaire des sessions lundi le septième  
jour du mois de février Mil huit cent  
quatre vingt dix huit, et conformément  
aux dispositions du code Municipal de la  
province de Québec, à laquelle session sont  
présents Monsieur le Maire Ant. Lafond  
et Messieurs les conseillers Patrick Power,

J. B. Bejries  
John Westbitt  
Mr. N. David

et Newton Drummond

Formant le quorum du conseil sous la pré-  
sidence de Monsieur le Maire.

les dernières minutes sont lues et signés

Il est résolu par résolution du conseil comme  
suit.

Le conseiller J. B. Bejries propose seconde  
par le conseiller John Westbitt.

Que le rapport des auditeurs de cette Municipalité  
par lequel il apparaît que Léon Lafond secrétaire  
Trésorier de ce conseil le 31 Décembre Mil huit  
cent quatre vingt dix huit est reliquataire  
de la somme de quatre vingt quatre piastres  
et soixante et quinze centimes (84.75) soit reçu  
et approuvé.

Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le Conseiller Newton Drummond propose  
 secondé par le conseiller Patrick Power  
 Que le Secrétaire Trésorier soit autorisé de payer  
 la somme suivante et après avoir reçu savoir,  
 à Mlle Marie Louise Lermette la somme de  
 vingt cinq piastres pour bons jours servis  
 rendus à cette municipalité comme maîtresse  
 de festes.

Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Patrick Power propose secondé  
 par le conseiller J. B. L. Poirier.  
 Que ce conseil se forme en comité général  
 avec son honneur le maire au fauteuil  
 pour organiser les comités parmentants.  
 Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Patrick Power propose secondé  
 par le conseiller Fr. X. David.  
 Que les comités parmentants de ce conseil  
 soit former de la manière suivante  
 Que et amélioration les conseillers John  
 Nesbitt J. B. L. Poirier et Newton Drummond  
 Cette motion est adoptée à l'unanimité  
 M. L. Lafont, Maire

Lionel Lafont  
 Sec.

Province de Québec  
 District de Montréal  
 Municipalité du Village de la Petite Côte  
 Comté d'Acadie  
 C.

une session générale du conseil municipal  
 du Village de Petite Côte, tenue au lieu or-  
 dinaire des sessions lundi le septième  
 jour du mois de Mars mil huit cent qua-  
 tre vingt dix huit et conformément aux  
 dispositions du Code Municipal de la province  
 de Québec. A laquelle session sont présents  
 Monsieur le Maire Ant. Lafont  
 et Messieurs les conseillers Patrick Power  
 John Nesbitt  
 et Newton Drummond

Formant le quorum du conseil sous la  
 présidence de Monsieur le Maire.  
 Les dernières minutes sont lues et signées  
 Il est résolu par résolution du conseil comme suit

Le conseiller Newton Drummond propose  
 secondé par le conseiller John Nesbitt  
 Que ce conseil se forme en comité gé-  
 néral avec son honneur le Maire au fau-  
 teuil pour organiser les comités parmentants  
 Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Newton Drummond propose  
 secondé par le conseiller John Nesbitt.  
 Que les comités parmentants de ce conseil  
 soit former de la manière suivante.  
 Sauté les conseiller Patrick Power, George  
 Kydd, et Fr. X. David.

Le conseiller Patrick Power propose seconde par le conseiller John Westcott.

Que le secrétaire trésorier soit autorisé de payer la somme suivante ci-après savoir  
1° a Antoine David la somme de une piastre et demi (\$1.50) pour une journée et demi d'ouvrage dans la rue Cavallier par ordre de l'inspecteur de la voirie.

2° a Emile Joseph, avec la somme de de quarante deux piastres et dix centimes \$42.<sup>10</sup> pour consultation et opinions données a ce conseil.

Cette motion est adoptée à l'unanimité  
 H. Lafond Maire  
 Leon Lafond  
 Sec. Trés.

Province de Québec  
 District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
 Comté d' Hochelaga

U

une session générale du conseil municipal du village de Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le quatrième jour du mois d'août mil huit cent quatre vingt dix huit et conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, à laquelle session sont présents monsieur le Maire Carl Lafond, et messieurs les conseillers: George Rydd, Patrick Power, H. B. Boyris, Johnny Westcott, Fr. H. David et Newton Drummond.

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur le Maire.

Les dernières minutes sont lues et signées.  
 Il est résolu par résolution du conseil comme suit.

Le conseiller H. B. Boyris propose seconde par le conseiller Patrick Power.

Que le secrétaire trésorier soit autorisé de payer la somme suivante ci-après nommer savoir a Joseph Mesroches la somme de \$1.00 pour dépenses pour dépenses fait pour la révision des livres de cette municipalité.  
 cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Patrick Power propose seconde par le conseiller H. B. Boyris.

Attendu que dans le courant du mois d'août 1886 le conseil de notre municipalité, après s'être entendue avec la Montreal Land & Improvement Company propriétaire de la rue Davidson,

dans le Quartier Hochelaga, depuis les limites de notre Municipalité jusqu'à la rue Ontario, a décidé d'ouvrir un chemin public conduisant du Village de la Petite Côte jusqu'à la rue Ontario dans la Cité de Montréal en passant par la rue Davidson ci-dessus mentionnée.

Aussitôt après cette résolution adoptée, le conseil de notre Municipalité a fait les travaux nécessaires pour l'ouverture de ce chemin. De leur côté les propriétaires de la rue Davidson ont aussi fait les travaux de nivellement et de clôture.

Depuis ce temps les choses sont restées dans le même état et notre Municipalité n'a pas encore le chemin qui lui avait été promis et quelle avait le droit de faire ouvrir.

Nous comprenons que certaines difficultés quant à la cession du terrain nécessaire pour l'ouverture de la rue Davidson sont survenues entre la Cité de Montréal et les propriétaires. Comme nous ne sommes pas responsables de ces difficultés et que nous faisons de remédier nous attirons respectueusement l'attention du conseil de la ville de Montréal sur l'injustice que les habitants de notre Municipalité souffrent en conséquence des délais causés par l'inaction de votre ville en retardant l'ouverture de la dite rue Davidson depuis notre ligne Sud jusqu'à la rue Davidson.

Nous soulevons ces faits devant votre conseil afin que la chose puisse se régler si possible.

M. J. Lafond Maire  
Lionel Lafond  
Sec. des

Municipalité de la Petite Côte  
Comté de Hochelaga

Et

une session générale du conseil Municipal du Village de Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions le dimanche jour du mois de Mai mil huit cent quatre vingt dix-huit, et conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec. Lequel session sont présent Monsieur le Maire Abel Lafond et Messieurs les conseillers Patrick Fomer  
J. B. Dupuis  
J. H. David  
et Newton Drummond

Président le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire les dernières minutes sont lues et signés et est résolu par résolution du conseil comme suit

Le conseiller Patrick Fomer propose secondé par le conseiller J. B. Dupuis, que le Secrétaire Trésorier soit autorisé de payer la somme suivante à après nommer savoir  
à Messieurs Pelletier & Co la somme de deux cent cinquante \$ pour un car de char,  
M. J. Lafond Maire

Lionel Lafond  
Sec. des

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochebourg

une session générale du conseil municipal  
du Village de la Petite Côte tenue au lieu  
ordinaire des sessions lundi le sixième  
jour du mois de juin mil huit cent  
quatre vingt dix-huit. Et conformé-  
ment aux dispositions du code municipal de  
la province de Québec. A laquelle session  
sont présents Monsieur le Maire Louis Joffe  
et Messieurs les conseillers Patrick Power  
J. B. Bégin  
John Shebitt  
J. S. David  
et Newton Drummond

Formant le quorum du conseil sous  
la présidence de Monsieur le Maire.  
Les dernières minutes sont lues et signés.  
Il est résolu et statué par résolution du  
conseil comme suit.

Le conseiller Patrick Power propose Seconde  
par le conseiller J. B. Bégin.

Que le Sec. tes soit autorisé de payer  
les sommes suivantes ci-après nommées  
Savoir.

1<sup>re</sup> A. Oelové Herodas la somme de vingt  
quatre francs (24) pour 21 jours d'ouvrage  
d'un homme et trois jours d'un cheval.

2<sup>de</sup> A. Watts, Keltchier la somme de soixante  
quinze centimes pour solive de clous etc.

3<sup>de</sup> A. M. St. Amour la somme de deux cents  
centimes pour solive de clous.

Adopter

Le conseiller Patrick Power propose Seconde  
par le conseiller Newton Drummond.  
Que le Secrétaire Trésorier soit autorisé de  
nutifier l'inspecteur de voirie de faire  
couper tous les mauvais herbes de  
chaque côté du trottoir.  
cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Patrick Power propose Seconde  
par le conseiller J. S. David.  
Que le comité des chemins soit autorisé  
de faire l'essai d'une espèce de trottoir  
en cendre et maché-fus afin de voir quelle  
est la différence de prix entre celui en bois  
et ce dernier.  
cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Newton Drummond propose  
Seconde par le conseiller John Shebitt.  
Que le comité de Santé fournisse infor-  
mation s'il y a des gens qui ramassent des  
tas de fumier dans cette municipalité pour  
en faire un commerce, et de leur faire un  
rapport au conseil à la prochaine séance.  
cette motion est adoptée à l'unanimité

M. Joffe Maire  
Sec. tes

Province de Québec  
Municipalité du Village de Petite Côte  
Comité d'Hochebourg

une session spécial du Conseil Municipal du Village de Petite Côte convoquée par les conseillers J<sup>te</sup> Beyprie et John Nesbitt pour être tenue au lieu ordinaire des sessions samedi le vingt-cinquième jour du mois de juin prochain soit quatre-vingt-dix-huit. Et conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents le Maire Ant Lafond et Messieurs les conseillers J<sup>te</sup> Beyprie John Nesbitt Fr<sup>s</sup> H. David

et M<sup>re</sup> Norton Drummond

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire les conseillers Patrick Power et George Kydd après vérification reçu avis de la convocation de cette session

Le conseiller John Nesbitt propose de décider par le conseiller J<sup>te</sup> Beyprie.

Attendu que le conseil de cette Municipalité a déjà passé une résolution défendant à toutes personnes de laisser les animaux sur les chemins publics et qu'après avoir donné les dits avis à cette effet les habitants de cette Municipalité se sont par conformer à cette effet.

1<sup>o</sup> Que le Gardien d'enclos public soit autorisé de prendre tous les animaux qui il trouve avec errant sur les chemins publics et de les conduire à l'enclos public

2<sup>o</sup> que par tir du vingt-cinquième jour du mois de juin les profits des ventes du dit enclos public retournera à cette Municipalité

3<sup>o</sup> que le salaire fixe soit offert au Gardien d'enclos à la fin de l'année

4<sup>o</sup> Que si le Gardien d'enclos public refuse de prendre les animaux qui seront sur les chemins publics au de les laisser sans jugement par sa mauvaise volonté sera tenu responsable du dit jugement.

cette motion est adoptée à l'unanimité

Ant Lafond Maire

John Lafond

Sec<sup>r</sup>

124

Province de Québec  
District de MontréalMunicipalité du Village de Petite Côte  
Comté d'Hochelega

(U)

une session générale du Conseil Municipal du Village de Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le quatrième jour du mois de juillet mil huit cent quatre vingt dix-huit, et conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec. A laquelle session sont présents Monsieur le Maire Ant. Lafond et Messieurs les conseillers Patrick Power

M<sup>r</sup> le Beyprie  
John Nesbitt

M<sup>r</sup> David

et Newton Drummond

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les dernières minutes sont lu et signés. Il est résolu par résolution du conseil comme suit.

Le conseiller Patrick Power propose seconde par le conseiller John Nesbitt.

Que le Secrétaire trésorier soit autorisé de faire les sommes suivantes ci-après nommées savoir.

1<sup>o</sup> à Octave Desroches la somme de trois piastres pour trois jours d'ouvrage par arde de bois hôteur de bois, 2<sup>o</sup> pour Batisse des pures la somme de douze piastres. 3<sup>o</sup> à Leonidas Villeneuve la somme de trente-six piastres et quarante quatre centimes 4<sup>o</sup> à Hugh Brodie la somme de six piastres pour signification de projet de la ce des chemins à Barriers St Michel. cette motion est adoptée à l'unanimité.

M<sup>r</sup> Lafond Maire  
Leon Lafond, Sec. Trés.

125

Province de Québec  
District de MontréalMunicipalité du Village de Petite Côte  
Comté d'Hochelega

(U)

une session générale du conseil municipal du Village de Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le premier jour du mois d'août mil huit cent quatre vingt dix-huit, et conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec. A laquelle session sont présents Monsieur le Maire Antoine Lafond et Messieurs les conseillers Patrick Power

M<sup>r</sup> le Beyprie

John Nesbitt

et Newton Drummond

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les dernières minutes sont lu et signés. Il est résolu par résolutions du conseil comme suit.

Le conseiller Patrick Power propose seconde par le conseiller Beyprie que le secrétaire trésorier soit autorisé de faire l'inspection de voirie de faire couper tous les m. vicinaire herbe de chaque côté du trottoir.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Patrick Power propose seconde par le conseiller John Nesbitt, que le vote d'augmentation soit homologué mardi le six septembre à huit heures de l'après midi.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

M<sup>r</sup> Lafond Maire

Leon Lafond  
Sec. Trés.

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochebourg

(A)  
une session Special du conseil Municipal  
du Village de Petite Côte convoqué par les Con-  
seillers Newton Drummond, John Nesbitt et F. L.  
David, pour être tenue au lieu ordinaire des  
sessions Mercredi le dixième jour du mois  
d'Avril Mil huit cent quatre vingt dix huit  
et conformément aux dispositions du code Muni-  
cipal de la Province de Québec. A laquelle session  
sont présents, Monsieur le Maire Ant. Lafond,  
et Messieurs les conseillers George Boyd  
Patrick Power  
J. B. Beyprie  
John Nesbitt  
F. L. David  
et Newton Drummond

Formant le quorum du conseil sous la presi-  
dence de Monsieur le Maire.  
Il est résolu comme suit.

Le conseiller Patrick Power propose seconde par le  
conseiller J. B. Beyprie.  
Que Messieurs les Conseillers Newton Drummond  
F. L. David, John Nesbitt qui ont convoqué cette  
assemblée et Monsieur Patrick Power le proposent  
soit autorisé de prendre des informations  
de l'Avocat de cette Municipalité pour empêcher  
la vente de la bière de tempérance dans cette  
Municipalité être empêché de vendre dans les  
restaurants les dimanches.  
Cette motion est adoptée à l'unanimité.  
Ant. Lafond Maire  
Leon Lafond  
Sec. Trés.

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochebourg

(C)  
une session Générale du conseil Municipal du  
Village de Petite Côte tenue au lieu ordinaire des  
sessions Mardi le sixième jour du mois de Septembre  
Mil huit cent quatre vingt dix huit, et conformément  
aux dispositions du code municipal de la Province  
de Québec, la quelle session sont présents Monsieur  
le Maire Antoine Lafond et Messieurs  
les conseillers

Patrick Power  
J. B. Beyprie  
John Nesbitt  
et Newton Drummond

Formant le quorum du conseil sous la présidence  
de Monsieur le Maire, les délibérations sont  
prises et signées. Il est résolu comme suit.

Le conseiller Patrick Power propose seconde par le  
conseiller J. B. Beyprie.  
Que le rôle d'évaluation soit homologué tel  
que remis par les estimateurs.  
cette question est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Patrick Power propose seconde par  
le conseiller J. B. Beyprie.  
Que le taux sur l'évaluation soit fixé au  
même taux que les années passées. C'est-à-dire à un  
quart de cent dans la plus forte.  
Cette motion est adoptée à l'unanimité.  
Ant. Lafond Maire  
Leon Lafond  
Sec. Trés.



Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochelaga

une session Special du conseil Municipal  
du Village de Petite Côte convoquée par les cons-  
John Nesbitt, et J.B. Lesprieux pour être tenue  
au lieu ordinaire Vendredi le vingt troisième jour  
du mois de Septembre mil huit cent quatre  
vingt dix-huit, et conformément aux dispo-  
sitions du Code Municipal de la province de Québec  
à laquelle session sont présents Monsieur  
le Maire Ant. Lafond et Messieurs  
les conseillers

George Kydd  
J.B. Lesprieux  
John Nesbitt  
et Newton Drummond

Formant le quorum du conseil sous la pré-  
sidence de Monsieur le Maire les conseillers  
Patrick Cormier, et Fr. D. David ayant après  
vérification reçu avis de la convocation de  
cette session il est résolu comme suit.

- Le conseiller George Kydd propose Secondi  
par le conseiller J.B. Lesprieux.  
Attendu qu'il est dans l'intérêt de cette Municipalité  
de faire améliorer la côte dans la rue Davidson  
dans le quartier Hochelaga et que la Montreal Land  
affouement Compagnie néglige de la faire réparer  
Que cette Corporation obtienne bonis de vingt cinq piés  
avec Monsieur De Lisle qui est prêt à coter le même  
montant pour faire baisser la côte dans la rue  
Davidson dans le quartier Hochelaga  
cette Motion est adoptée à l'unanimité

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de Petite Côte  
Comté d'Hochelaga

une session générale du conseil Municipal  
du Village de Petite Côte tenue au lieu or-  
dinaire des sessions lundi le troisième jour  
du mois d'Octobre mil huit cent quatre  
vingt dix-huit, et conformément aux dis-  
positions du Code Municipal de la province de  
Québec, à laquelle session sont présents

Monsieur le Maire Antoine Lafond  
et Messieurs les conseillers George Kydd  
John Nesbitt  
Fr. D. David  
et Newton Drummond

Formant le quorum du conseil sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

La dernière session générale est lue et signée  
et les minutes de la session Special n'est pas  
signée que le président du comité demandant  
de fonder des conseils de l'avocat de cette  
Municipalité avant.  
Il est résolu comme suit

- Le conseiller Newton Drummond propose  
Secondi par le conseiller Fr. D. David.  
Attendu que ce dit conseil n'a pas encore fixé  
les endroits où les copies des avis publiés  
pour les fins municipales en cette dite Municipalité  
doivent être affichés;  
Que les endroits fixés aux fins sus-dites soient  
les suivants, savoir;  
1<sup>o</sup> au coin de l'avenue Papineau et du chemin de la  
Petite Côte 2<sup>o</sup> à la maison Municipal 3<sup>o</sup> au  
coin de la montée St Michel et du chemin de  
la Petite Côte.  
cette Motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller John Nesbitt propose secondé par le conseiller George Kydd, que le secrétaire écrivain soit autorisé de payer les sommes suivantes ci-après nommer savoir. 1<sup>o</sup> a John Lovell la somme d'une piastre et demie (\$1.50) pour 25 ans en français et en anglais 2<sup>o</sup> a Madame Thérèse Petit la somme de quatre piastres (\$4.00) pour l'éclairage et le chauffage de la salle municipale. Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le conseiller George Kydd propose secondé par le conseiller John Nesbitt que les sessions du conseil de cette municipalité après aujourd'hui auront lieu à sept heures de l'après midi. Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Ant. Lafont Maire  
Lionel Lafont  
Sec. tr.

Province de Québec  
Ville de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochelega

une session générale du conseil municipal de Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le septième jour du mois de novembre mil huit cent quatre vingt dix huit, et conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Monsieur le maire Antoine Lafont et Messieurs les conseillers Patrick Power, J. B. Desjardis, J. B. David et Newton Drummond, formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire les dernières minutes sont lues et signés. Il est résolu par résolution du conseil communal

Le conseiller Newton Drummond propose secondé par le conseiller Patrick Power, que Monsieur ... Stubi cochenat de la Compagnie des chemins à Barrière St Michel soit nommé par le conseil pour prendre tous les chemins passant sur le chemin de cette municipalité sans leur conducteur et de les conduire à l'enclos public de cette municipalité. Et que copie de cette résolution lui soit remise immédiatement.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Ant. Lafont Maire  
Lionel Lafont  
Sec. tr.

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochelaga

une session générale du conseil municipal  
du Village de la Petite Côte tenue au lieu  
ordinaire des sessions lundi le cinquaine  
jour du mois de décembre mil huit cent  
quatre vingt dix ~~sept~~ huit et conformément  
aux dispositions du Code Municipal de  
la province de Québec a laquel session  
sont present Monsieur le Maire Aub Lafond  
et Messieurs les conseillers George Kydd  
Patrick Power  
J. B. Dupuis  
John Westcott  
et Newton Drummond

Formant le quorum du conseil sous la présidence  
de Monsieur le Maire.  
Les dernières minutes sont lues et signés  
Il est résolu par résolutions du conseil comme suit

Le conseiller Newton Drummond propose secondé  
par le conseiller Patrick Power.  
Que le secrétaire trésorier soit autorisé de  
payer les sommes suivantes ci-après nommés  
advers.

1<sup>o</sup> au Conseil du comté d'Hochelaga la somme de cent francs  
à quatre et trente cinq centimes (\$134.35), 2<sup>o</sup> à M<sup>r</sup>  
Leonidas Villeneuve la somme et vingt piécettes  
et trente quatre centimes \$20.34 pour le bois qui a servi  
au refuge des indiens 3<sup>o</sup> à Louis Desroches la somme  
de neuf piécettes \$9.00 pour les travaux de refuge  
des indiens

cette motion est adoptée à l'unanimité  
M<sup>r</sup> Lafond Maire  
Luis Lafond  
Luis Lafond

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochelaga

une assemblée générale du conseil municipal  
du Village de Petite Côte tenue au lieu or-  
dinaire des sessions mardi le troisième  
jour du mois de janvier mil huit cent  
quatre vingt dix neuf et conformément  
aux dispositions du Code Municipal de la  
province de Québec. A laquel session sont  
présents Monsieur le Maire Aub Lafond  
et Messieurs les conseillers George Kydd,  
Patrick Power  
J. B. Dupuis  
John Westcott  
J. P. Hand,  
et Newton Drummond

Formant le quorum du conseil sous la  
présidence de Monsieur le Maire.  
Les dernières minutes sont lues et signés  
Il est résolu par résolution du conseil comme  
suit

Le conseiller John Westcott propose secondé  
par le conseiller Patrick Power.  
Que Monsieur le Maire Aub Lafond  
soit nommé président de l'élection des  
conseillers municipaux qui aura lieu le  
deuxième jour du mois de janvier  
courant.

Cette motion est adoptée à l'unanimité  
M<sup>r</sup> Lafond Maire  
Luis Lafond  
Luis Lafond

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochelaga

une session générale du conseil municipal  
du village de la Petite Côte tenue au lieu or-  
dinaire des sessions lundi le septième jour  
du mois de janvier mil huit cent quatre-vingt  
deux, et conformément aux dispositions  
de code municipal de la province de Québec  
à laquelle session sont présents Messieurs  
le Maire Antoine Lafond et  
Messieurs les conseillers George Kydd  
Patrick Power  
J. B. Dupuis  
John Hesbitt  
Fr. E. David

et Newton Strummond

Formant le quorum du conseil sous la  
présidence de Monsieur le Maire.  
Les dernières minutes sont lus et signés  
Il est résolu par résolutions du conseil comme  
suit

Le conseiller Patrick Power propose secondé  
par le conseiller John Hesbitt  
Que Monsieur Antoine Lafond soit ré-  
élu Maire de cette municipalité.  
Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Patrick Power propose secondé  
par le conseiller J. B. Dupuis.  
Que Monsieur George Kydd soit nommé  
promoteur de cette municipalité.  
Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller John Hesbitt propose secondé  
par le conseiller Patrick Power.  
Que Lion Lafond soit réélu Secrétaire  
Trésorier de cette municipalité avec les mêmes  
anoraires des années précédentes est-à-dire  
soixante-cinq piastres (75.00) par année.  
Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Fr. E. David propose secondé  
par le conseiller J. B. Dupuis.  
Que le Secrétaire Trésorier soit autorisé de  
payer la somme suivante ci-après nommés  
savoir,

M. Mademoiselle Marie Louise Vermette 100  
bonnes de vingt-cinq piastres accorder chaque  
année pour tenir le bureau de poste dans  
cette municipalité.  
Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller George Kydd propose secondé  
par le conseiller J. B. Dupuis  
Que Monsieur le Maire et Messieurs les  
conseillers Patrick Power Newton Strummond  
et Fr. E. David soit autorisé de prendre des  
informations de l'aveugle de cette municipalité  
afin de voir quelle sont les droits que ce conseil  
peut donner en rapport avec le marché aux  
animaux donc il est décidé de donner un  
ferme.  
Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller J. B. Dupuis propose secondé  
par le conseiller Patrick Power.  
Que l'assemblée soit ajournée à mercredi le  
dix-huit courant à sept heures de l'après-midi.  
Cette motion est adoptée à l'unanimité

à l'ajournement de ~~l'assemblée~~ l'assemblée générale du seize janvier huit huit cent quatre vingt dix-neuf. Sont présent Monsieur le Maire Antoine Lafond et Messieurs les conseillers George Kydd Patrick Power J.B<sup>e</sup> Peprie John Nesbitt Frs. H. David et Newton Drummond Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Le conseiller John Nesbitt propose seconde par le conseiller Frs. H. David, En un montant de cent piastres (\$100<sup>00</sup>%) soit par année soit demandé à la compagnie des commerçants de bestiaux pour le droit de tenir un marché aux animaux (Stock Yart) dans cette municipalité à leur profit pour le terme de vingt ans.

Le conseiller Newton Drummond propose seconde par le conseiller George Kydd, En un montant de deux cent piastres (\$200<sup>00</sup>%) soit demandé à la la compagnie des commerçants d'animaux pour le droit de tenir un marché aux animaux (Stock Yart) à leur profit dans cette municipalité à leur profit

L'amendement se ayant été fait l'assemblée du conseil est mise aux voix. Votre pour l'amendement les conseillers George Kydd, et Newton Drummond

Votre pour la motion principale les conseillers Les conseillers John Nesbitt, Frs. H. David J.B<sup>e</sup> Peprie et Patrick Power.

La motion principale est gagnée par quatre contre deux

Le conseiller John Nesbitt propose par le conseiller J.B<sup>e</sup> Peprie, Que l'assemblée soit ajournée à mercredi le vingt cinq courant à sept heures de l'après midi

À l'ajournement du vingt cinq janvier de l'ajournement de ~~l'assemblée~~ l'assemblée générale du seize janvier huit huit cent quatre vingt dix-neuf. Sont présents

Monsieur le Maire Antoine Lafond et Messieurs les conseillers George Kydd Patrick Power J.B<sup>e</sup> Peprie John Nesbitt Frs. H. David et Newton Drummond Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est résolu comme suit

Le conseiller Patrick Power propose seconde par le conseiller J.B<sup>e</sup> Peprie Attendu qu'il est dans l'intérêt de cette municipalité d'avoir un marché aux animaux (Stock Yart) dans ces limites et que l'art 948 du code municipal de la province de Québec confère à tous les conseils municipaux le droit de rendre les revenus d'un marché pour le terme de vingt cinq ans le conseil de cette municipalité donne le privilège à

a la compagnie des commercants d'animaux de construire un Marché dans les limites moyennant les conditions suivantes. Savoir

1<sup>o</sup> Que la Compagnie Sengage a acheté deux cent arpents de terrain dans les limites de cette Municipalité et d'ériger des Bâties sur le dit terrain pour la valeur de cent mille piastres et d'avoir le marché en opération dans l'année mil huit cent quatre vingt dix-neuf ou en parti et avoir la dépense de cinquante mille piastres.

2<sup>o</sup> La compagnie fera tous les travaux de drainage nécessaire a leur frais et dépense pendant les vingt ans et la Municipalité aura droit a la connection a leur système de drainage et la dite Compagnie se procurera l'eau nécessaire a leur

Marché et autres Bâties a leur frais et dépense pendant les vingt ans et la municipalité fera les démarches nécessaires auprès de la cité de Montréal pour que cette dernière leur fournisse l'eau nécessaire a leur dit Marché moyennant que la dite Compagnie en paye tous les frais

3<sup>o</sup> Et que la dite Compagnie Sengage a tenu leur marché et euvre aux bestiaux dans un état conforme au bureau de Santé et que la Municipalité nommera un Inspecteur Sanitaire qui sera payé par la dite Compagnie a cette effet

4<sup>o</sup> et que la dite Compagnie Sengage a payé tous les taxes de propriété et se conforme a tous les règlements qui sont fait et seront fait pour le bien general de cette Municipalité

5<sup>o</sup> Et qu'il soit attendu que le privilège de vendre par la Compagnie soit pour un marché Central aux animaux et que tous commercants et autres résidents a ce marché avec des animaux et autres produits. Et qu'il faudra de ce marché un lieu d'export et que la compagnie du Canadian Pacific et la Compagnie du Grand Tronc

feront leur voie ferré a ce marché de Pastraux pour en livrer les animaux et autres produits sur les lieux du marché.

6<sup>o</sup> Et qu'il soit bien attendu que le privilège accordé soit seulement pour un marché et que la compagnie n'aura aucun droit de batre des abattoirs.

7<sup>o</sup> Que la dite Sengage a ouverte les rue qui leur seront nécessaire a leur frais et dépense et de les entretenir en bonne arde pendant les vingt ans.

8<sup>o</sup> Que si au besoin seroit devenu nécessaire d'avoir de la police pour la santé et le bon ordre du dit Marché la dite Compagnie seroit tenue de payer le coût de la dite police.

9<sup>o</sup> Que la compagnie se procurera toute protection contre le feu a leur frais et dépense.

10<sup>o</sup> Que le taux chargé a leur marché ne sera pas plus élevé qu'il sont actuellement dans la ville de Montréal c'est-à-dire bœuf 20 centain chacun. Mouton veau et cochon cinq centain (5<sup>cts</sup>) chacun. Chien 25 cts) Chacun. Cultivateur avec grain 25 cts) Chacun. Voiture Jardinier 20 cts) par voiture et le droit de balance ne sera que dix centain (10<sup>cts</sup>) par tête au plus et le droit de collection ne sera que dans les limites de leur terrain.

11<sup>o</sup> Et que pour servir avec cette Municipalité la dite Compagnie Sengage avant que la dite Municipalité signe l'acte du dit privilège, des actions au montant de cent mille piastres 100,000<sup>00</sup> soit souscrit ou en parti payé par la dite Compagnie au quel donne un lieu sur leur propriété et en même temps qu'il dépose la somme de cinq mille piastres 5,000<sup>00</sup> a la banque de Montréal.

12<sup>e</sup> Que la dite Compagnie aura six mois pour se former à partir de cette date et qu'ils seront obligés de construire des boîtes pour le volume de dix mille fûtes (\$10,000) dans l'année mil huit cent quatre vingt dix neuf.

13<sup>e</sup> Que la compagnie s'engage de payer à la Municipalité la somme de cent francs par année pendant les vingt ans pour le droit de tenir un marché à leur profit dans cette Municipalité.

14<sup>e</sup> Que la dite Compagnie s'engage de donner la préférence au fermier au cultivateur et aux jardiniers de la Petite Côte avant toutes autres et qu'il en payeront des mains d'ouvriers autant qu'il en auront besoin des résidents de cette Municipalité.

15<sup>e</sup> Et que si au cas la compagnie ne se conformerait pas aux privilèges ci-dessus le dit acte deviendrait nul et la dite compagnie aurait aucun recours contre en dommage contre cette Municipalité.

Le conseiller John Nesbitt propose secondé par le conseiller Newton Drummond en amendement contre la clause 15 de la proposition qui donne le droit à la compagnie de tenir un marché à leur profit dans les limites de cette Municipalité pour la somme de cent francs \$100 par année pour le terme de 20 vingt ans.

L'amendement étant mis aux voix, le conseil se divise et les noms sont pris comme suit Pour: les conseillers Newton Drummond George Kydd et John Nesbitt Contre: les conseillers J<sup>B</sup><sup>te</sup> Bayrie Patrick Power et Sir D. David

Cette amendement est ainsi décidé dans la négative. Ensuite la motion principal étant mise aux voix le conseil se divise et les noms sont pris comme suit Pour: les conseillers Patrick Power Sir D. David et J<sup>B</sup><sup>te</sup> Bayrie.

Contre: les conseillers John Nesbitt George Kydd et Newton Drummond.

Les voix étant également partagées le Maire vote pour la motion principal.

La dite résolution proposée par le conseiller Patrick Power et secondé par le conseiller J<sup>B</sup><sup>te</sup> Bayrie est décidée dans la négative par une voix de majorité.

affirmatif

Le conseiller John Nesbitt propose secondé par le conseiller George Kydd.

Que cette résolution soit faite de côté pour six mois afin que ce conseil ait le temps de la reconsidérer.

Le conseiller J<sup>B</sup><sup>te</sup> Bayrie propose secondé par le conseiller Patrick Power.

Que la motion principal soit signée à la prochaine séance.

L'amendement étant mis aux voix le conseil se divise et les noms sont pris comme suit.

Pour: les conseillers Patrick Power, J<sup>B</sup><sup>te</sup> Bayrie et Sir D. David.

Contre: les conseillers George Kydd John Nesbitt et Newton Drummond.

Cette amendement est ainsi décidé dans la négative. Ensuite la motion principal étant mise aux voix. Le conseil se divise et les noms sont pris comme suit.

Pour: Les conseiller George Kypdel John Nesbitt  
 Contre: Les et Newton Drummond.

Contre: Les conseiller Patrick Power F. P. David  
 et Jean Bte Puyris.

Les voix étant également partager le maire  
 vote pour l'amendement.

La dite amendement propose par le conseiller  
 Jean Bte Puyris secondé par le conseiller  
 Patrick Power, est décidé dans la négative  
 par une voix de majorité.

x affirmatif

Antoine Lafond  
 Léon Lafond  
 Sec. des

Province de Québec  
 District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
 Comté d'Herbigny

une session générale du conseil municipal  
 du Village de Petite Côte tenue au lieu ordi-  
 naire des sessions lundi le sixième jour du  
 mois de février mil huit cent quatre vingt  
 dix neuf. et conformément aux dispositions  
 du Code Municipal de la province de Québec  
 à laquel session sont présents Monsieur le  
 Maire Antoine Lafond et Messieurs  
 les conseillers —

George Kypdel  
 Patrick Power  
 J. Bte. Puyris  
 John Nesbitt  
 F. P. David  
 et Newton Drummond

Formant le quorum du conseil sous la presi-  
 dence de Monsieur le Maire  
 Les dernières minutes sont lues et signés que  
 une objection faite par le conseiller Drummond  
 pour que les minutes ne soit pas signés  
 Il est résolu par résolution du conseil  
 comme suit.

Le conseiller Newton Drummond pro-  
 pose secondé par le conseiller Patrick Power  
 que le rapport des auditeurs de cette muni-  
 cipalité par lequel il offert que Léon  
 Lafond Secrétaire trésorier est reliquataire  
 de la somme de deux cent cinquante quatre  
 piastres et vingt six centimes (\$254.<sup>26</sup>) soit  
 reçu et approuvé.  
 Cette motion est adoptée à l'unanimité



Le conseiller Patrick Power propose secondé  
par le conseiller Lis. David,  
Que le secrétaire trésorier soit autorisé de  
payer la somme suivante ci-après nommée  
Savoir,

à M<sup>r</sup> Emille Joseph Arceat de cette  
Municipalité la somme de douze piastres  
(12) pour opinions et consultations données à  
ce conseil

*Em. Lafond*  
Sec. tres

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du village de la Petite Côte  
Comité d'Archevêque  
@

à au lieu ordi-  
naire des sessions

une session générale du conseil municipal  
du Village de la Petite Côte tenue lundi le  
dixième jour du mois de Mars huit cent  
quatre vingt dix-neuf et conformément aux  
dispositions du code municipal de la province de  
Québec, laquel session sont présents  
Messieurs les <sup>maire</sup> conseillers *Ant. Lafond*  
et Messieurs les conseillers *J. B. Berys*  
*John Herbill*  
et *Newton Drummond*

Formant le quorum du conseil sous la presi-  
dence de Monsieur le Maire.

Les dernières minutes sont lues et signés.

Il est résolu par résolution du conseil comme  
Suit.

Le conseiller Newton Drummond propose sec.  
par le conseiller *J. B. Berys*.

Que ce conseil se forme en comité général  
sous la présidence de Monsieur le Maire pour  
la nomination des officiers municipaux mention-  
nés en l'article 365 du code municipal.

Que les personnes ci-après dénommées soient nom-  
més aux charges suivantes dans et pour cette dite  
Municipalité savoir:

Estimateurs: *Alexandre Drummond* *Etienne David* et  
*Elias Hastings*

Auditeurs: *John McEvoy* et *Marise David*

Inspecteurs de l'eau: *Alphonse Lafond*

Inspecteurs agricoles: *John Herbill*

Gardien d'écoles public: *Lion Lafond*

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

146

Le conseiller J<sup>rs</sup> B<sup>rs</sup> Dupuis propose secondé par le  
conseiller P<sup>rs</sup> Desrosiers  
Que le nom de Monsieur Napoléon Louis Locotaine  
sur la propriété portant le numéro 184 du  
cadastre et de Monsieur Joseph Gouin  
propriétaire actuellement de la propriété portant  
le numéro 204 du cadastre soit ajoutés sur  
le rôle d'évaluation en force dans cette munici-  
palité.

Cette motion est adoptée à l'unanimité  
J<sup>rs</sup> Dupuis Maire  
Lion Lafond  
Sec. Trés.

Provinces de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochebourg

à

une session générale du conseil municipal  
du Village de Petite Côte tenue aux lieux ordi-  
naires des sessions mardi le quatrième jour  
du mois d'avril mil huit cent quatre vingt  
dix-neuf, et conformément aux dispositions  
du code municipal de la province de Québec;  
à laquelle session sont présents Monsieur  
le Maire Antoine Lafond et  
Messieurs les conseillers Patrick Power  
J<sup>rs</sup> B<sup>rs</sup> Dupuis  
et J<sup>rs</sup> L. Shaid

Formant le quorum du conseil sous la  
présidence de Monsieur le Maire

Les dernières minutes sont lues et signées  
Il est résolu par résolution du conseil comme  
suit.

Le conseiller Patrick Power propose secondé  
par le conseiller J<sup>rs</sup> B<sup>rs</sup> Dupuis.

Que le secrétaire trésorier soit autorisé  
de payer la somme suivante ci-après  
nommer savoir.

1° à Monsieur Léonidas Villeneuve la  
somme de dix piastres et soixante et dix cent  
centimes (10.<sup>70</sup>) pour le bois qui a servi  
aux réparages des trottoirs

Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Patrick Power propose secondé  
par le conseiller J<sup>rs</sup> L. Shaid.

Que Monsieur le Maire et Messieurs  
le Sec<sup>rs</sup> Trés. soient autorisés d'imprimer la

147

au nom de la Corporation par un billet-promi-  
suaire la somme de sept cent piastres à  
Monsieur William Kiplé aux mêmes conditions  
de l'argent emprunté à M<sup>rs</sup> Jean Hastings afin  
de remettre cette à cette dernier qui a notifié  
ce conseil quel avait besoin de son argent  
cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le conseil Patrick Power propose seconde  
par le conseiller J. B<sup>e</sup> Bevrins  
Que la liste électorale pour l'assemblée légis-  
lative soit renouée lundi le dix avril courant  
à huit heures de l'après midi.  
cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Patrick Power propose seconde  
par le conseiller J. B<sup>e</sup> Bevrins.

Que les sessions du conseil aient au-  
jourd'hui auront lieu à huit heures de  
l'après midi.

cette motion est adoptée à l'unanimité

Ant. Lafond Maire  
Léon Lafond  
Sec. Trés.

Provincia de Quebec  
Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté Hochelaga

(a)  
une session officielle du conseil municipa-  
l du Village de Petite Côte tenue au lieu  
ordinaire des sessions lundi le dixième jour  
du mois d'avril mil huit cent quatre vingt  
dix-neuf et conformément aux dispositions  
du code municipal de la province de Québec  
à laquel session sont présent Monsieur  
le Maire Antoine Lafond et  
Messieurs les conseillers Patrick Power  
J. B<sup>e</sup> Bevrins  
John Nesbitt  
et F. R. David

Formant le quorum du conseil sous la  
présidence du conseil.

Il est résolu comme suit

Le conseiller Patrick Power propose seconde  
par le conseiller J. B<sup>e</sup> Bevrins.  
Que le nom de Joseph David fils de  
Mrs. R. David soit ajouté comme fils de  
Cultivateur à la liste électorale et que  
le nom de Joseph taise en soit retranché  
pour la raison qu'il ne réside plus dans  
cette Municipalité.

cette motion est adoptée à l'unanimité

Ant. Lafond Maire

Léon Lafond  
Sec. Trés.

150

Province de Québec  
District de MontréalMunicipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochebourg

A

une session générale du conseil municipal de la  
Village de Petite Côte tenue au lieu ordinaire  
des sessions lundi le premier jour du mois  
de Mai mil huit cent quatre vingt dix-neuf  
et conformément aux dispositions du code  
municipal de la province de Québec, à laquel  
session sont présents Messieurs les conseillers,

1. Patrick Power  
J. B<sup>te</sup> Desjardis  
Fr. D. David  
et Newton Drummond,

Formant le quorum du conseil.

Le conseiller J. B<sup>te</sup> Desjardis propose secondé  
par le conseiller Newton Drummond,  
Que Monsieur Patrick Power soit nommé  
président de cette assemblée une que Monsieur  
le Maire et promoteur en sont absent.  
Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Newton Drummond propose secondé  
par le conseiller Fr. D. David  
Que les dernières minutes soit adoptées et signées  
à la prochaine séance.

Le conseiller John Nesbitt propose secondé  
par le conseiller Fr. D. David  
Que le secrétaire trésorier soit autorisé de régler  
les commissaires de la compagnie des Chemins à travers  
l'Amérique, Trust de faire réparer le chemin Papi-  
neau qui est sous leur contrôle entre ici quatre  
jours ou si non ils seront poursuivis  
Cette motion est adoptée à l'unanimité

151

Le conseiller John Nesbitt propose secondé par  
le conseiller Fr. D. David,  
Que le secrétaire trésorier soit autorisé de payer  
les sommes suivantes ci-après nommées, savoir  
1<sup>o</sup> à Narcisse David la somme de cinq piastres  
et cinquante centimes (50<sup>c</sup>) pour quatre jours d'une  
vinge sur le chemin de Monsieur Vieux frère et  
et une journée et demi dans la rue Currier  
2<sup>o</sup> la somme de cinq piastres à Monsieur  
Jeffrey pour le réparation d'une voiture appartenant  
à M<sup>r</sup> Hall brisée dans le chemin de cette  
Municipalité le sixième Février dernier et donc  
l'endroit où elle a été brisée est restituée  
Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Fr. D. David propose secondé  
par le conseiller J. B<sup>te</sup> Desjardis,  
Que le secrétaire trésorier soit autorisé de  
régler les travaux de voirie de faire réparer les  
travaux  
Cette motion est adoptée à l'unanimité

Fr. D. David  
Sec. G.

152

Province de Québec  
Ville de MontréalMunicipalité du Village de Petite Côte  
Comité Hochelaga

A

une session générale du conseil Municipal  
du Village de Petite Côte tenue au lieu or-  
dinaire des sessions le lundi le cinq juin  
Mil huit cent quatre vingt dix-neuf  
et conformément aux dispositions du Code  
Municipal de la Province de Québec,  
à laquelle session sont présents Monsieur  
le Maire Antoine Lafond et  
Messieurs les conseillers George Boyd,  
Patrick Power  
J. B. Bégnier  
John Hishilt  
Frs. X. David  
et Newton Drummond,

Formant le quorum du conseil sous la  
présidence de Monsieur le Maire.  
Les dernières minutes sont lues et signés  
Il est résolu par résolutions du conseil  
comme suit

Le conseiller John Hishilt propose secondé  
par le conseiller Frs. X. David,  
Que le secrétaire trésorier soit autorisé de  
donner instruction à l'avocat de cette Municipalité  
de fournir la compagnie des chemins à Barrière  
de Montréal l'annuel fictif, pour faire réparer  
le chemin papineux qui est dans un très  
mauvais état et dans le conseil à statifier  
de le faire réparer sans aucun résultat  
cette motion est adoptée à l'unanimité

153

Le conseiller J. B. Bégnier propose secondé par  
le Patrick Power.

Que le secrétaire trésorier soit autorisé de  
statifier payer la somme suivante en gros sum-  
mur

1<sup>re</sup> à Monsieur Joseph Desroches la somme  
de deux piastres et dix centimes pour les dépenses  
fait pour ainsi venir les bœufs de cette Municipalité  
folle.

Cette motion est adoptée à l'unanimité  
Ant. Lafond Maire  
Lion Lafond  
Sec. tes

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d' Hochelaga

une session générale du conseil Municipal  
du Village de la Petite Côte tenue au lieu  
ordinaire des sessions lundi le troisième jour  
du mois de juillet mil huit cent quatre-  
vingt dix-neuf, Et conformément aux dis-  
positions du code municipal de la province de Québec,  
à laquelle session sont présents Monsieur le  
Maire Antoine Lafond et Messieurs  
les conseillers

Patrick Power

John Shebitt

Frs. D. David

et Newton Drummond

formant le quorum du conseil sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

Les derniers minutes sont lues et signés.  
Il est résolu par résolution du conseil  
comme suit

Le conseiller John Shebitt propose secondé  
par le conseiller Patrick Power.

Que que la corporation ne puisse pas perdre à son  
nom la cause entre la compagnie des chemins  
de Montréal et de Québec et cette dernière pour  
faire réparer le chemin Lafontaine et résolu qu'il  
se rende responsable de tous les frais encourus  
dans cette cause par Messrs Frs. D. David  
qui prend la poursuite à son nom  
Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller John Shebitt propose secondé  
par le conseiller Patrick Power.

Que le Secrétaire trésorier soit autorisé de vendre  
par encan public la récolte de foin sur la rue Louis  
XV

Councils jeudi le troisième jour du mois courant,  
à une heure et demi de l'après midi  
Cette motion est adoptée à l'unanimité

Propose par le conseiller John Shebitt secondé  
par le conseiller Patrick Power.

Que le secrétaire trésorier soit autorisé de  
payer les sommes suivantes ci-après nommées  
suivant.

1<sup>o</sup> à Alphonse Lafond (fil) la somme de vingt  
piastres (\$20) pour vingt jours d'ouvrage au réparage  
des trottoirs.

2<sup>o</sup> pour balise des pures la somme de douze piastres  
3<sup>o</sup> à Arthur Beauchemin la somme de trois piastres  
et demi (\$3.50) pour un lot de traverses de trottoir  
et deux piastres et cinquante centimes (\$2.50) pour un quart  
de clous. total \$7.50

4<sup>o</sup> à W. Chaumard la somme de 2.25 pour  
un quart de clous.

5<sup>o</sup> à J. Cullette la somme de seize piastres et 50 cts  
pour trois jours et demi d'ouvrage à une piastre  
et vingt cinq centimes par jour.  
fait dans le fossé de M<sup>r</sup> Jean Haguenais une  
jaunée et demi

M<sup>r</sup> Deard quatre jours  
M<sup>r</sup> de Sachin Robert Croik un jour  
et que le Secrétaire trésorier soit autorisé de payer  
tous les semaines le temps que ce dernier fera  
dans les dit fossés par l'ordre de l'inspecteur  
agricole.

Cette motion est adoptée à l'unanimité

Ant Lafond Maire

Leon Lafond  
Sec. Trés.

156

Province de Québec  
District de MontréalMunicipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d' Hochelaga

une session générale du conseil municipal du village de la Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le septième jour du mois d'août mil huit cent quatre vingt dix-neuf. Et conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec, à laquelle session sont présent Monsieur le Maire Ant. Lafond et Messieurs les Conseillers Fr. D. David et Newton Shummond

Le conseiller Newton Shummond propose bien de faire le conseiller Fr. D. David que une vingt heure est passé et qu'il n'y a pas de quorum que cette assemblée soit ajournée à demain le huit courant

Province de Québec  
District de MontréalMunicipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d' Hochelaga

l'ajournement de l'assemblée générale tenue le sept dernier et donc il n'y avait pas de quorum tenue au lieu ordinaire des sessions mardi le huitième jour du mois d'août mil huit cent quatre vingt dix-neuf et conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec, à laquelle session sont présent Monsieur le Maire Antoine Lafond et Messieurs les Conseillers George Rydd Patrick Power J. P. Levesque John Nesbitt Fr. D. David et Newton Shummond

157

Survant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire  
Les dernières minutes sont lues et signées  
Il est résolu comme suit

Le conseiller Patrick Power propose secondé par le conseiller J. P. Levesque  
Que le secrétaire trésorier soit autorisé de payer la somme suivante à l'api nommé Savon à Monsieur C. Bourdon marchand de bois la somme de trente six et soixante et onze centimes (36.11) pour le bois qui a servi au refuge des traités.  
Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller John Nesbitt propose secondé par le conseiller George Rydd  
Que le rôle d'évaluation soit révisé lundi le vingt deux à huit heures de l'après midi  
Cette motion est adoptée à l'unanimité

Ant. Lafond Maire

Lion Lafond  
Sec. tr.

158

Province de Québec  
District de MontréalMunicipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochebourg

une session Spécial du conseil Municipal  
du Village de Petite Côte tenue au lieu ordinaire  
des sessions lundi le vingt et unième jour  
du mois d'Octobre mil huit cent quatre vingt  
dix neuf Et conformément aux dispositions  
du Code Municipal de la Province de Québec  
à laquelle session sont présents Monsieur  
le Maire

Antoine Lafond  
et Messieurs les conseillers John Nesbitt  
Eus. D. David  
et Newton Drummond

Formant le quorum de conseil sous la présidence  
de Monsieur le Maire.

Les dernières minutes sont lues et signées  
Il est résolu comme suit

Le conseiller Newton Drummond propose seconde  
par le conseiller conseil Eus. D. David.  
Que le rôle d'évaluation soit homologué tel  
qu'il est fait par les évaluateurs excepté que les  
terroirs portant le n° 201 du cadastre appartenant  
à Messieurs John et Samuel Nesbitt soit  
évalué au même montant que les autres  
terroirs voisins qui sont obligés de l'entretien  
du chemin sur leur dit terrain c'est-à-dire à  
cent parties de l'arpent et que les batisses  
de Monsieur Sam Nesbitt qui ont passé  
au feu soit redit à mille cinq cent parties (1,500)  
Cette motion est adoptée à l'unanimité

Ant Lafond Maire  
Léon Lafond Sec. tr.

159

Province de Québec  
District de MontréalMunicipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochebourg

une session générale du conseil Municipal  
du Village de la Petite Côte tenue au lieu or-  
dinaire des sessions Mardi le quinzième jour  
du mois de septembre mil huit cent quatre vingt  
dix-neuf. et conformément aux dispositions du  
Code Municipal de la Province de Québec. à  
laquelle session sont présent Monsieur le Maire  
Antoine Lafond et Messieurs les Conseillers

Patrick Power  
J. Bte Desjardis  
Eus. D. David  
et John Nesbitt.

Formant le quorum du conseil sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

Les dernières minutes sont lues et signées  
Il est résolu comme suit.

Le conseiller John Nesbitt propose seconde  
par le conseiller Patrick Power  
Que le secrétaire trésorier soit autorisé  
de payer les sommes suivantes ce après  
nommer savoir.  
1° à Madame ve Louis Petit la somme de  
quatre parties pour le chauffage et l'éclairage  
de la salle du conseil  
2° à Alphonse Lafond (père) la somme de deux  
parties pour deux jours d'ouvrage au réparage  
des trottoirs.

Cette motion est adoptée à l'unanimité



Le conseiller Patrick Power propose secondé par le conseiller J. B. Desjardins. Que le taux sur l'évaluation soit élévé au même taux des années passées c'est-à-dire au taux qu'on a de coutume dans la paroisse. Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Patrick Power propose secondé par le conseiller J. B. Desjardins. Que la prochaine session générale du conseil se tiendra au lieu de sept heures de l'après-midi au lieu de huit. Cette motion est adoptée à l'unanimité.  
*Dr. Lafond Sec. tr.*  
*Lion Lafond*  
*Sec. tr.*

Province de Québec  
 District de Montréal  
 Municipalité du Village de la Petite Côte  
 Comté d' Hochelaga

00

une session générale du conseil municipal du Village de la Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi de deuxième jour du mois d'octobre huit huit cent quatre vingt dix-neuf. Et conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents M<sup>r</sup> le Maire Carl Lafond et Messieurs les Conseillers George St. John, Patrick Power, John Westcott, Drs. H. David et Newton Drummond, formant le quorum du conseil sous la présidence de M<sup>r</sup> le Maire. Les dernières minutes sont lues et signés. Il est résolu comme suit.

Le conseiller John Westcott propose secondé par le conseiller Patrick Power. Que le Secrétaire trésorier soit autorisé de payer la somme suivante ci-après nommée savoir à M<sup>r</sup> Emille Joseph Aréot la somme de soixante et dix piastres (100<sup>00</sup>) pour payer les frais qui seront encourus dans la course de Drs. H. David et les commissaires des Chemins à Bains. Cette motion est adoptée à l'unanimité.  
*Dr. Lafond Maire*  
*Lion Lafond*  
*Sec. tr.*

162

Province de Québec  
District de MontréalMunicipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochebourg  
A

une session générale du conseil Municipal  
du Village de la Petite Côte tenue au lieu  
ordinaire des sessions lundi le sixième jour  
du mois de novembre mil huit cent quatre  
vingt dix-neuf, et conformément aux dispo-  
sitions du Code Municipal de la province de Québec  
à laquelle session sont présents Messieurs  
le Maire Antoine Lafond et  
Messieurs les conseillers Patrick Poirer  
J. B<sup>te</sup> Desjardis  
John Nesbitt  
E. L. David

et Newton Drummond  
Formant le quorum du Conseil sous  
la présidence de Monsieur le Maire.

Les derniers minutes sont lus et signés

Le conseiller Patrick Poirer propose secondé par  
le conseiller J. B<sup>te</sup> Desjardis  
Que le Sec. trés. soit autorisé de payer la  
somme suivante et après nommer sur  
la Corporation du Conseil du Comté  
la somme de sixante et une piastres et  
trente trois centimes (No. 133)  
Cette Motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Patrick Poirer propose secondé par  
le conseiller J. B<sup>te</sup> Desjardis  
I. Vu que le Secrétaire Trésorier est chargé  
de Municipalité qu'il soit autorisé de tenir  
son bureau dans la Salle Municipal de soir  
par semaine le mardi et le vendredi

163

de sept à huit heures et qu'il soit autorisé  
de faire faire une enseigne de la dite Maison  
Municipal et d'opérer des heures qu'il se tien-  
dra à son bureau à la porte de la Salle.  
Cette Motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Newton Drummond propose  
secondé par le conseiller Patrick Poirer  
Que le Sec. trés. soit autorisé de voter les  
bénéficiaires de l'arrêté de faire réparer les chemins et  
les trottoirs qui sont sous son contrôle. Imprimé  
Cette Motion est adoptée à l'unanimité

Ant. Lafond Maire  
Léon Lafond  
Sec. Trés.

Canada  
Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochebourg

Q

une session générale du conseil Municipal du Village de Petite Côte tenue aux lieux ordinaires des sessions lundi le quatrième jour du mois de décembre mil huit cent quatre vingt et dix-neuf. Et conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec. A laquelle session sont présents Monsieur le Maire Antoine Lafond  
George Hyslop  
Patrick Power  
J. B. Desjardins  
et Newton Drummond

formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.  
Les dernières minutes sont lues et signées  
Il est résolu comme suit

- Le conseiller Patrick Power propose secondé par le conseiller Newton Drummond que le Sec. tres soit autorisé de payer les sommes suivantes ci-après nommées savoir
- 1<sup>re</sup> a Samuel Nesbitt Inspecteur de l'eau la somme de quatre cents et cinquante (450) pour son partage de cinq jours sur le tronçon de conduite d'eau et vingt cinq centes pour le terrain qui a été fait entre dans le fossé de l'écoulement entre Petite Côte et St. Laurent West Main
- 2<sup>de</sup> a Alph. Desjardins la somme de quatre cents et dix centes pour travaux six heures de travail à dix centes par jour et une demi journée de travail

Adopté  
Ant Lafond Maire  
Lion Lafond Sec. tres

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochebourg

Q

une session générale du conseil Municipal du Village de Petite Côte tenue aux lieux ordinaires des sessions lundi le deuxième jour du mois de janvier dix-neuf cent et conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec. A laquelle session sont présents Monsieur le Maire Ant Lafond  
et Messieurs les Conseillers John Nesbitt  
J. B. Desjardins  
et Newton Drummond

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire les dernières minutes sont lues et signées

Le conseiller J. B. Desjardins propose secondé par le conseiller Newton que le Sec. tres soit autorisé de payer la somme suivante ci-après nommée savoir a Parisse David la somme de dix et trente centes pour travaux six heures et demi de fossés fait dans la rue Currier a 25<sup>es</sup> de l'écoulement  
Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Nesbitt propose secondé par le conseiller J. B. Desjardins  
que Monsieur Antoine Lafond membre du conseil soit nommé président de l'élection des conseillers Municipaux de cette dite Municipalité qui doit avoir lieu le huitième jour du mois de janvier prochain

Cette motion est adoptée à l'unanimité  
Ant Lafond Maire  
Lion Lafond Sec. tres

166

Province de Québec  
District de MontréalMunicipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochebourg

A

une assemblée des électeurs municipaux de la Municipalité de Petite Côte tenue le huitième jour du mois de janvier dix-neuf-cent et dix heures de l'après-midi en la salle municipal en la dite Municipalité, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à l'avis public préalablement donné à cette fin par Léon Lafond Sec. des le trentième jour du mois de Décembre dernier en la dite Municipalité tel qu'il apparaît du certificat de publication de cet avis ensemble annexé au procès-verbal de cette assemblée et demeurant aux archives du dit conseil sous la présidence de Monsieur Antoine Lafond nommé à cette fonction par une résolution du conseil de la Municipalité sus-dite.

Le président ayant donné lecture des dits avis publiés et certificat de publication en la dite assemblée et reçu les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux

Monsieur Michel H. Evoyx professeur verballement & Cultivateur de Petite Côte. Secondé par Monsieur Charles Petit Cultivateur de Petite Côte. Que Monsieur Patrick Pomer Cultivateur de Petite Côte et M. le Royer Jardinier du même endroit sont restés conseillers locaux de cette Municipalité.

167

Et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de la dite assemblée et ayant été mis en nomination <sup>ou nomination</sup> comme conseillers locaux certains de candidats qu'il y a conseillers à élire, l'élection est déclarée close et le président proclame élus conseillers de la Municipalité de la Petite Côte les candidats sus-désignés mis en nomination

Antoine Lafond

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de Petite Côte  
Comté d'Hochebourg

A

une session générale du conseil municipal du  
de Petite Côte tenue au lieu ordinaire des  
sessions le mardi quinzième jour du mois de  
janvier dix-neuf cent. Et conformément aux  
dispositions du Code municipal de la province  
de Québec, à laquel session sont présents  
Monsieur le Maire Antoine Lafond,  
et Messieurs les conseillers J. B. Desjardins  
John Hesbitt

Frs. P. David

formant le quorum du conseil sous la présidence  
de Monsieur Antoine Lafond avant de  
commencer l'assemblée le cours Frs. P. David est assumé.

Il est résolu comme suit

Le conseiller John Hesbitt propose secondé  
par le conseiller Frs. P. David

Que Monsieur Antoine Lafond soit réélu  
Maire de cette Municipalité

Cette motion est adoptée à l'unanimité

Après la nomination du Maire il est assem-  
blé et les derniers minutes sont lues et signés

Le conseiller J. B. Desjardins propose secondé  
par le conseiller Frs. P. David

Que Monsieur John Hesbitt soit nommé  
pro-maire de cette Municipalité.

Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller J. B. Desjardins propose secondé  
par le conseiller Frs. P. David

Que Lion Lafond soit réélu Sec. tres de  
cette Municipalité pour l'année dix-neuf cent

ou même solaire des années passés est à dix  
vingt-cinq et quinze (25.00) piastres par année  
Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller John Hesbitt propose secondé  
par le conseiller J. B. Desjardins  
Qu'un bonnet de vingt-cinq (25.00) piastres soit  
accordé à Mademoiselle Marie Louise Vermette  
pour les services rendus à cette Municipalité  
pour tenir le bureau de Poste.  
Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Frs. P. David propose secondé  
par le conseiller John Hesbitt  
Sur le rapport des auditeurs de cette Muni-  
cipalité par lequel il est offert que Lion Lafond  
Sec tres de ce conseil le 31 décembre 1899 est  
reliquataire de la somme de six cent vingt  
sept <sup>54</sup>/<sub>100</sub> piastres soit reçu et approuvé.

Cette motion est adoptée à l'unanimité

Ant. Lafond Maire  
Lion Lafond  
Sec. tres

170

Province de Québec  
District de MontréalMunicipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d' Hochelaga

(A)

une session générale du conseil Municipal du Village de la Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le cinqième jour du mois de février dix neuf cent et conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec. A laquelle session sont présents M<sup>r</sup> le Maire Ant Lafond et Messieurs les conseillers Patrick Power  
G. B<sup>te</sup> Goyries  
John Shebitt  
et Newton Drummond

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les dernières minutes sont lues et signées  
Il est résolu comme suit.

Attendu que M<sup>r</sup> Petit n'est plus décidé de payer le même montant de loyer que par le passé pour la maison Municipal  
Le conseiller Patrick Power propose secondé par le conseiller G. B<sup>te</sup> Goyries.

Que bien que ce conseil a toujours été très satisfait avec elle comme locataire et que la salle du conseil a toujours été tenue dans un état très satisfaisant  
qu'il soit résolu que le loyer de la maison Municipal soit réduit de trois piastres par mois à deux piastres à partir du premier Mai (1900) au 30 Avril 1901

Cette motion est adoptée à l'unanimité  
Ant. Lafond Maire

Lafond  
Le Maire

171

Province de Québec  
District de MontréalMunicipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d' Hochelaga

(B)

une session Spécial du conseil Municipal du Village de la Petite Côte convoquée par Monsieur le Maire pour être tenue au lieu ordinaire des sessions vendredi le sixième jour du mois de février dix neuf cent et conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec. A laquelle session sont présents Monsieur le Maire Antoine Lafond et Messieurs les Conseillers Patrick Power  
G. B<sup>te</sup> Goyries  
John Shebitt  
et J. L. David

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.  
Il est résolu comme suit.

Le conseiller Patrick Power après avoir secondé par le conseiller G. B<sup>te</sup> Goyries  
à en réponse à la demande fait par M<sup>r</sup> le député G. C. Shevaux pour avoir l'opinion de municipalité sur la question des baux accordés aux manufacturiers il est résolu d'après l'opinion de ce conseil qu'il serait préférable pour la Municipalité de ne pas accorder de baux aux industriels en admettant la législation d'antan.

Et que Monsieur le Maire soit autorisé de répondre d'après notre avis

Cette motion est adoptée à l'unanimité  
Ant. Lafond Maire

Lafond  
Le Maire

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de Petite Côte  
Comté d'Hochelaga

une session générale du conseil municipal du Village de Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le cinquième jour du mois de Mars Mil neuf cent, et conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec, à laquelle session sont présents M<sup>re</sup> le Maire Ant. Lafond et Messieurs les conseillers — George Kydd  
Patrick Power  
J. B. Bégin  
John Nesbitt  
et Frs. R. David

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.  
Les dernières minutes sont lues et signées.

Par lecture de la correspondance est faite une lettre de Monsieur Emile Joseph Lévesque de cette Municipalité par laquelle il annonce que la cour d'appel a confirmé le jugement rendu en septembre dans la cause Frs. R. David vs Commission des Chemins à barrières de Montréal.

Reference est fait par M<sup>re</sup> le Maire qu'elle est consentante de payer la somme de deux cents par mois pour l'année commençant au 1<sup>er</sup> Mai dix neuf cent au trente Avril Mil neuf cent un.

Et la séance est levée  
Ant. Lafond  
Maire

x. dumas

Petite Côte  
Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochelaga

une session générale du Conseil Municipal du Village de Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le deuxième jour du mois d'Avril dix neuf cent, et conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec. à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Ant. Lafond et Messieurs les conseillers — Patrick Power  
George Kydd  
J. B. Bégin  
John Nesbitt  
Frs. R. David  
et Arcton Dumont

formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire les dernières minutes sont lues et signées.  
Il est résolu comme suit.

Le conseiller John Nesbitt propose secondé par le conseiller Frs. R. David que le Sec. Trés. soit autorisé de payer la somme susdite ci-après nommée s'opair.

à Monsieur Ant. Robert la somme de quatre-cent cinquante (\$450.<sup>00</sup>) étant par un billet donné à cette offre le 6<sup>ème</sup> jour  
1895-

Le conseiller John Nesbitt propose secondi  
par le conseiller Patrick Poirer

Que Charles Lafontaine soit nommé gar-  
dien d'écoles Public de cette Municipalité  
et que ce conseil lui donne un bonus  
de dix frustes par année et les amende  
à son profit suivant l'échelle du code  
Municipal

Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller John Nesbitt propose  
secondi par le conseiller Drummond

Que la liste des électeurs parlementaires  
soit remis mardi le dix courant  
à huit heures de l'après midi

Adopter

Le conseiller Patrick Poirer propose secondi  
par le conseiller Beyries

Que le Sec. tres soit autorisé de  
donner à M<sup>re</sup> Anne Petit l'argent  
nécessaire pour l'achat de l'usine pour  
refaire la salle Municipal

Adopter

Le conseiller John Nesbitt propose secondi  
par le conseiller J. B. Beyries

Que la prochaine séance du conseil soit  
et les suivantes auront lieu à huit  
heures de l'après midi et les 22 parties  
jusqu'au premier Novembre.

Adopter

J. Lafond Maire  
Lion Lafond  
Sec. tres

Prémisses de la  
Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Archevêque

(1)

une session Special du conseil Municipal  
du Village de Petite Côte tenue au lieu or-  
dinaire des sessions Mardi le dixième jour  
du mois Avril Mil neuf cent.

Et conformément aux dispositions du Code  
Municipal de la province de Québec.

À laquelle session sont présents Monsieur  
le Maire Antoine Lafond et  
Messieurs les conseillers J. B. Beyries  
J. D. David  
et Newton Drummond

Formant le quorum sans la présidence de  
Monsieur le Maire

Attendu que cette assemblée a été convoquée  
dans le but de reviser la liste des électeurs parle-  
mentaire et que les avis ont été donnés suivant  
la loi dans le certifica de la dite publication  
est en conséquence au archive de cette Municipalité  
il est résolu de l'amender comme suit

Le conseiller J. B. Beyries propose secondi par le com-  
M. Drummond

Que le nom de Wilfrid Lafond propriétaire sur le  
N<sup>o</sup> 204 du cadastre Anne Beaubien notaire sur le  
même Numéro Wilfrid Desroches et J. D. David fils  
de cultivateur soit ajouté sur la liste des électeurs  
parlementaire.

Cette motion est adoptée à l'unanimité

Ant. Lafond Maire

Lion Lafond  
Sec. tres



176

Province de Québec  
District de MontréalMunicipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d' Hochelaga  
O

une session générale du conseil municipal du Village de Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le septième jour du mois de Mai dix neuf cent. Et conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec. A laquelle session sont présents M<sup>r</sup> le Maire Ant. Lafond et Messieurs les conseillers J. B<sup>e</sup>te Beyries  
John Westcott  
et Hewton Drummond

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est résolu comme suit

les dernières minutes sont lues et signés

Le conseiller J. B<sup>e</sup>te Beyries propose secondé par le conseiller Hewton Drummond, que l'inspecteur de l'air soit autorisé de faire réparer les trottoirs comme par le faire.

Cette motion est adoptée à l'unanimité et la séance est levée

Ant. Lafond Maire  
Lion Lafond  
Sec. trus

177

Province de Québec  
District de MontréalMunicipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d' Hochelaga  
O

une session générale tenue au lieu, du conseil municipal du Village de Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le quatrième jour du mois de Juin mil neuf cent. et conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, a laquelle session sont présents Monsieur le Maire Antoine Lafond et Messieurs les conseillers Patrick Power

J. B<sup>e</sup>te Beyries  
John Westcott  
E. B. David

et Hewton Drummond

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les dernières minutes sont lues et signés  
Il est résolu comme suit

Le conseiller Patrick Power propose secondé par le conseiller J. B<sup>e</sup>te Beyries,

Attendu qu'à cette séance une plainte a été faite par messieurs Pierre Leroux et Charles Petit, contre Monsieur H. Trémurel qui ramasse du fumier en face de leur propriété et que ce fumier jette une odeur infecte qui fait nuire à la santé publique, que le Sec. trus soit autorisé de notifier le dit sec. Trémurel de faire disparaître ce fumier dans les trois jours au si non il sera poursuivi suivant la loi sur le complot de santé.

Cette motion est adoptée à l'unanimité

178

Le conseiller J. B. Bejries propose secondé par le conseiller Patrick Power.  
Que le Sec. tres soit autorise de payer la somme suivante ci-apres nommer savoir,  
a M<sup>r</sup> C. Baudouin la somme de onze parties et cinquante centimes pour le bois qui a servi au refuge des truites.

(11.64)

Cette motion est adopte a l'unanimité

Ant Lafond Maire

Lein Lafond  
Sec. tres

179

Province de Quebec  
District de Montreal

Municipalite du Village de la Petite Cote  
(Comte d'Hercholaga)  
(1)

une session generale du conseil municipal du Village de Petite Cote tenue au lieu ordinaire des sessions Mardi le troisieme jour du mois de Juillet Mil neuf cent, et conformement aux dispositions du code municipal de la province de Quebec, a laquelle session sont present Monsieur le Maire Antoine Lafond et Messieurs les conseillers Patrick Power

J. B. Bejries  
John Westcott  
et J. B. Shadid

Formant le quorum du conseil sous la presidence de Monsieur le Maire.

Les dernieres minutes sont lues et signees.  
Il est resolu comme suit

Le conseiller Patrick Power propose secondé par le conseiller John Westcott.

Que le Sec. tres soit autorise de payer la somme suivante, ci-apres nommer savoir au fond des batisses des furets la somme de douze parties. Cette motion est adopte a l'unanimité

Le conseiller Patrick Power propose secondé par le conseiller J. B. Bejries.

Que le Sec. tres soit autorise de vendre par moyen public la recolle de pain qui se trouve sur la rue Currier le neuf du mois courant a une heure et demi de l'apres midi, et de donner avis a cette effet.

Cette motion est adopte a l'unanimité

Antoine Lafond Maire

Lein Lafond Sec. tres

180

Province de Québec  
District de MontréalMunicipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochelaga

des sessions

une session générale du conseil municipal du Village de Petite Côte tenue au lieu ordinaire, le lundi le sixième jour du mois d'août mil neuf cent et conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Antoine Lafond et Messieurs les conseillers George Sydd, John Westcott et Fr. D. David

et Herston Drummond  
Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.  
Les dernières minutes sont lues et signées  
Il est résolu comme suit

Le conseiller John Westcott propose secondé par le conseiller Fr. D. David  
Que le rôle d'évaluation soit révisé le lundi le vingt-troisième jour du mois d'août courant à huit heures de l'après-midi.  
Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Westcott propose secondé par le conseiller Fr. D. David  
Que le secrétaire trésorier soit autorisé de payer la somme suivante ci-après nommée savoir, à Alphonse Lafond (fils) la somme de cinq piastres et demi pour ouvrage au reparage des boîtes.

Cette motion est adoptée à l'unanimité  
Antoine Lafond Maire  
Lion Lafond Sec. Trés.

181

Province de Québec  
District de MontréalMunicipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochelaga

résolutions

une session spéciale du conseil municipal du Village de Petite Côte convoquée par ce conseil à sa dernière séance et tenue au lieu ordinaire des sessions le lundi le vingt-troisième jour du mois d'août et conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Antoine Lafond et Messieurs les conseillers George Sydd, Patrick Power, John Westcott et Fr. D. David

et Herston Drummond  
Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.  
Il est résolu comme suit

Le conseiller Patrick Power propose secondé par le conseiller Fr. D. David  
Attendu que le Sec. Trés. a donné l'avis public requis par la loi de la révision de l'amendement à cette session du rôle d'évaluation de cette municipalité tel qu'il affecte du certificat de publication de cette avis qu'il soit résolu que le rôle d'évaluation soit homologué tel que révisé par les estimateurs.

Le conseiller George Sydd propose secondé par le conseiller Patrick Power.  
Que le secrétaire trésorier soit autorisé de faire refaire le haillon de faire couper tous les manoirs sur les deux côtés et de faire commencer à faire niveler la terre au il doit être fait en creux, adopter  
Antoine Lafond Maire  
Lion Lafond Sec. Trés.

182

Province de Québec  
District de MontréalMunicipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochelaga

A

une session générale du conseil municipal du Village de la Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions Jeudi le quatrième jour du mois de septembre Mil neuf cent. Et conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, laquel session sont présents Monsieur le Maire, Oct. Lafond et Messieurs les conseillers

Patrik Power  
J. B. Desjardins  
John Heskitt  
Fr. D. David

et Heron Drummond

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les dernières minutes sont lues et signés  
Il est résolu comme suit

Le conseiller Patrik Power propose secondé par le conseiller Fr. D. David  
Que le sec. tres soit autorisé de faire la somme suivante et après nommer savoir

a Dame Un Louis Petit la somme de quatre piastres pour l'éclairage et le chauffage de la salle municipale  
cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Drummond propose secondé par le conseiller J. B. Desjardins.  
Que le traitement en face de la poste forme Crawford soit fait en cendre et que des saumures soit demandé pour le chauffage de la cendre aux voyages.

183

le saumureur devra se procurer la cendre lui-même payer les honoraires et l'étendue de mesure sur la place ou doit fait le travail  
tous comme le surseigneur le demandera  
cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Patrik Power propose secondé par le conseiller Heron Drummond.  
Que l'assemblée soit ajournée à vendredi le sept courant à huit heures de l'après midi pour recevoir des saumures en rapport au chauffage de la cendre  
cette motion est adoptée à l'unanimité

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochelaga

A

l'ajournement du sept septembre de l'assemblée générale quatrième septembre Mil neuf cent tenue au lieu ordinaire des sessions Jeudi et conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquel ajournement sont présents Monsieur le Maire Oct. Lafond et Messieurs les conseillers

George Kaydol  
J. B. Desjardins  
John Heskitt  
Fr. D. David

et Heron Drummond

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est résolu comme suit

Le conseiller George Kaydol propose secondé par le conseiller John Heskitt.  
Que le sec. tres soit autorisé de faire

faire réparé les couvertures des balistes  
de cette municipalité appartenant à la  
corporation c'est-à-dire la maison Muni-  
cipal et l'écurie

Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Newton Drummond propose  
secondé par le conseiller John Hesbitt  
Que la soumission de Léon Lafond  
étant la seule soumission reçue en rapport  
au chauffage de la centrale, par laquelle il  
s'engage de chauffer la centrale et de l'entou-  
rer sur le terrain au droit fait le trait-  
-trait à raison de cinquante et quinze centimes  
(75<sup>cts</sup>) le voyage excepté le chauffage de la Barrière  
soit accepté.

Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Patrick Power propose secondé  
par le conseiller J. Bte Bayrie  
Que le temps sur l'évaluation soit détermi-  
né au même taux des années passées c'est-à-  
-dire à un quart de cent dans la pratique  
Celle motion est adoptée à l'unanimité

Edm. Lafond Maire

Léon Lafond  
Sec. G. B.

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comité d'Hochelaga

Une session générale du conseil municipal  
du Village de la Petite Côte tenue au lieu  
ordinaire des sessions lundi le premier jour  
du mois d'Octobre mil neuf cent... Et conformément  
aux dispositions du Code Municipal de la province  
de Québec, de laquelle session sont présents —  
Monsieur le Maire Antoine Lafond, et  
Messieurs les conseillers George Kydd,  
J. Bte Bayrie,  
John Hesbitt et François Pariv David,

Formant le quorum du conseil sous la présidence  
de Monsieur le maire.

Il est résolu comme suit.

Les dernières minutes sont lues et signés

Le conseiller J. Bte Bayrie propose secondé  
par le conseiller George Kydd  
Que la couverture de la maison municipale  
soit couverte en neuf du côté du chemin,  
Celle motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller J. Bte Bayrie propose secondé  
par le conseiller Fr. P. David.

Que au la session de l'automne arrive les  
assemblées régulières de ce conseil auront lieu  
à sept heures midi au lieu de huit.  
Celle motion est adoptée à l'unanimité

Edm. Lafond Maire

Léon Lafond  
Sec. G. B.

186

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de Petite Côte  
Comté Hochelaga

①

une session générale du conseil Municipal  
du Village de Petite Côte tenue au lieu  
ordinaire des sessions le dimanche  
cinq jour du mois de novembre mil neuf cent  
et conformément aux dispositions du Code  
Municipal de la Province de Québec. à laquelle  
session sont présents Messieurs le  
Maire Antoine Lafond et  
Messieurs les conseillers George Nydel  
Patrick Power  
J. B. Berjais  
John Keshilt  
E. C. David  
et Hector Drummond

Formant le quorum du conseil sous la  
présidence de M<sup>r</sup> le Maire.

Les dernières minutes sont lues et signés.  
Il est résolu comme suit

Le conseiller Hector Drummond propose  
secondé par le conseiller John Keshilt.  
Que le Sec. tr. soit autorisé de payer la  
somme suivante ci-après nommés savoir  
1<sup>re</sup> à Léon Lafond la somme de trente cinq  
piastres et 35<sup>¢</sup> pour 46 voyages de centre et  
75<sup>¢</sup> et et 85<sup>¢</sup> de Carrières.  
2<sup>me</sup> à Léon Lafond la somme de quarante  
cinq piastres <sup>50<sup>cs</sup></sup> pour 20<sup>1/4</sup> et deux piastres par  
jour et cinq pour une piastre.  
3<sup>me</sup> à Joseph Besonnette la somme de  
vingt neuf <sup>50<sup>cs</sup></sup> pour vingt neuf pour d'au-  
trage et une piastre par jour

187

4<sup>me</sup> à M<sup>r</sup> E. David la somme de  
deux piastres pour cinq jours de payement  
dans les actions du Chemin Papineau  
Cette motion est adoptée à l'unanimité  
Ant. Lafond Maire  
Léon Lafond  
Sec. tr.

188

Promues de Quebec  
District de MontrealMunicipalite du Village de Petite Cote  
Comte d'Hochelaga  
O

une session generale du conseil municipal du village de Petite Cote tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le treizieme jour du mois de decembre mil neuf cent et conformement aux dispositions du code municipal de la province de Quebec, a laquelle session sont present Monsieur le Maire Antoine Lafond et Messieurs les

Conseillers — J. B<sup>te</sup> Bejrus  
John Nesbitt  
et Newton Drummond

Formant le quorum du conseil sous la presidence de Monsieur le Maire.

Les dernieres minutes sont lues et signe  
Il est resolu comme suit

Le conseiller Newton Drummond propose seconde par le conseiller John Nesbitt,

que le secretaire tresorier soit autorise de payer les sommes suivantes le apres nommer savoir  
1<sup>re</sup> a M<sup>r</sup> Leonidas Villeneuve et lui la somme de vingt quatre piastres <sup>54<sup>0</sup></sup> pour le bois qui a servi au reparage des traitons et le Bardeaux qui a servi pour couvrir la maison Municipal.

2<sup>e</sup> a la Comp. d'ass National d'Islande la somme de neuf piastre pour l'assurance de la maison Municipal.

Cette motion est adoptee a l'unanimité

Ant. Lafond Maire

Ant. Lafond  
Sec. Gen.

189

Promues de Quebec  
District de MontrealMunicipalite du Village de la Petite Cote  
Comte d'Hochelaga  
O

une session generale du conseil Municipal du Village de la Petite Cote tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le septieme jour du mois de janvier mil-neuf-cent-enc. et conformement aux dispositions du code Municipal de la province de Quebec, a laquelle session sont presents Monsieur le Maire Antoine Lafond, et Messieurs les Conseillers

George Kydd  
Patrick Power  
J. B<sup>te</sup> Bejrus  
John Nesbitt  
Ers. H. David  
et Newton Drummond

Formant le quorum du conseil sous la presidence de Monsieur le Maire.

Les dernieres minutes sont lues et signe  
Il est resolu comme suit.

Le conseiller Patrick Power propose seconde par le conseiller George Kydd,

Attendu qu'il y a des erreurs qui arrivent a cause que le nom de la Poste office de la Petite Cote ne porte pas le nom de la municipalite il est resolu a l'unanimité, qu'une demande soit fait au Maire de Poste de la Cite de Montreal pour lui demander de bien vouloir changer le nom de la Poste office de la Cote Visitation a celui de Petite Cote tel que porte la Municipalite

Le conseiller Patrick Power propose seconde par le conseiller J. B<sup>te</sup> Bejrus,  
que le secretaire tresorier soit autorise de payer la somme suivante le apres nommer

Savoir: a P<sup>te</sup> Marie Louise Bernette la somme de vingt cinq (25) piastres pour un bon record en faveur du bureau de justice.  
Celle motion est adopter a l'unanimité.

Le conseiller Stewart Drummond propose secondé par le conseiller Johnny Hesbitt que Monsieur Patrick Power membre de ce conseil soit nommé président de l'élection des conseillers municipaux qui doit avoir lieu lundi le quatorze du mois courant a dix heure le soir midi.

Cette motion est adopter a l'unanimité.

Le conseiller Patrick Power propose secondé par le conseiller Stewart Drummond, qu'une assemblée special ait lieu mercredi le neuf du mois courant a sept heure de l'après midi pour reviser la liste des grands et petit jurés.

Cette motion est adopter a l'unanimité.

M<sup>r</sup>. Lafont Maire

Leon Lafont  
Sec. tr.

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochelega

(1)

une session spéciale du conseil municipal du Village de la Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions Mercredi le neuvième jour du mois de Janvier Mil-neuf-cent-vingt-un et convoquée par une résolution du conseil a sa dernière séance conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec a laquelle session sont présents Monsieur le Maire Ant. Lafont et Messieurs les conseillers Patrick Power

J. B<sup>te</sup> Bérubé

John Hesbitt

et J<sup>r</sup>. D. David

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire

Il est résolu comme suit

Le conseiller John Hesbitt propose secondé par le conseiller Patrick Power, que la liste des jurés préparé par le Secrétaire par lequel il offre toute les personnes qui ont les qualifications requises pour remplir la charge de grands et petit jurés soit approuvé.

Cette motion est adopter a l'unanimité.

M<sup>r</sup>. Lafont Maire

Leon Lafont  
Sec. tr.





Province de Québec  
Ville de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté Hochelaga

Or

une session générale du conseil Municipal du Village de la Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le vingt-troisième jour du mois de janvier dix-neuf cent un Et conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec. A session sont présents M<sup>r</sup> le Maire Ant Lafond et Messieurs les conseillers Patrick Power George Kjedd J. B<sup>te</sup> Byrnie John Hesbitt Jrs. D. David et Theoton Drummond.

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur Ant Lafond.

Les trois nouveaux conseillers entre en fonction prêter le serment exigé par la loi et prennent leurs sièges.

Il est proposé comme suit

Le conseiller Patrick Power propose seconde par le conseiller J. B<sup>te</sup> Byrnie Que Monsieur Antoine Lafond Membre du conseil et ayant les qualités requises pour la charge de maire soit réélu Maire de cette corporation.

Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Patrick Power propose seconde par le conseiller John Hesbitt. Que le conseiller George Kjedd soit nommé premier de cette Municipalité suivant les dispositions de l'article 345 du Code Municipal. Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Patrick Power propose seconde par le conseiller J. B<sup>te</sup> Byrnie. Que le Sec. trésorier Léon Lafond soit de nouveau réengagé pour l'année mil-neuf-cent-un avec le même salaire des années précédentes.

Le conseiller John Hesbitt propose seconde par le conseiller Theoton Drummond. Que l'engagement du Sec. tres ne soit pas fait ce soir que le Sec. tres soit autorisé de donner avis à la porte de la Maison Municipal que si dans le cas il y a des aspirants à la place de Sec. tres pour cette Municipalité en fasse application à la prochaine séance du conseil le quatrième jour du mois de Février courant.

Le conseiller Patrick Power maintient sa motion et demande quelle soit pris au vote.

L'amendement étant mis au vote le conseil se divise et les noms sont pris comme suit.

Pour les conseillers John Hesbitt et Th. Drummond Contre les conseillers Patrick Power, J. L. David, J. B<sup>te</sup> Byrnie et George Kjedd. Cette amendement est ainsi décidé sans la négative.

Ensuite la motion principale étant mise aux voix le conseil se divise et les noms sont pris commerciel.  
 Pour les conseillers Patrick Power  
 George Kydd, J. B<sup>te</sup> Dupris et F. D. David  
 Contre les conseillers John Nesbitt et J. Drummond

La motion principal est gagnée par quatre voix contre deux

Le conseiller John Nesbitt propose secondé par le conseiller Patrick Power.

Que le Sec. Trés. soit autorisé de payer la somme suivante ci-après nommée savoir,

a la corporation du conseil de Comté Hochelaga la somme de cent deux piastres et vingt deux centimes (\$102.<sup>00</sup>) pour cotisation dix neuf cent.

cette motion est adoptée à l'unanimité

*J. B. Dupris*  
*Jean Lafond*  
*Sec. Trés.*

Province de Québec  
 District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
 Comté Hochelaga

à

une session générale du conseil municipal du Village de Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le quatrième jour du mois de Février mil-neuf-cent-une et conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Aub. Lafond et Messieurs les conseillers George Kydd

Patrick Power  
 J. B<sup>te</sup> Dupris  
 John Nesbitt  
 et F. D. David

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les dernières Minutes sont lues et signées  
 Il est résolu comme suit

Le conseiller Patrick Power propose secondé par les conseillers George Kydd, John Nesbitt, J. B<sup>te</sup> Dupris et F. D. David et unanimement résolu.

Que tous les membres de cette municipalité ont appris avec une profonde douleur le trépas de notre devancier et bien aimée souveraine la reine Victoria.

Que les membres de ce conseil offrent à Sa Majesté Edouard VII et à l'illustre famille royale d'Angleterre l'expression de leur plus profonde sympathie dans le deuil qui les afflige.

Que notre nouveau Roi daigne agréer l'assurance de notre plus grande attachement comme de notre plus profond respect à son empire

Le conseiller John Nesbitt propose Secondi  
par le conseiller Patrick Power.  
Que le rapport des auditeurs de cette Municipalité  
par lequel il appert que Louis Lafond Sec. tres  
de ce conseil est reliquataire de la somme de six  
cent sept piastres et <sup>25</sup>/<sub>100</sub> soit recue et approuvé.  
Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Patrick Power propose Secondi  
par le conseiller J. B. Beyprie.  
Que le sec. tres soit autorise de payer la somme  
suivante ci-apres nommée - savoirs.  
A C. Cheval Editeur la somme de cinq  
piastres et <sup>25</sup>/<sub>100</sub> pour deux code Municipal  
Cette motion est adoptée à l'unanimité

Que le conseiller Patrick Power propose Secondi  
par le conseiller Beyprie  
Que la maison Municipal soit relocée a  
M<sup>me</sup> Veneu Louis Pélit avec les mêmes conditions  
des années passés, a raison de deux piastres  
et demi par mois, a partir du 1<sup>er</sup> Mai 1901  
au 31 Avril 1902.

Cette motion est adoptée à l'unanimité  
Le conseiller George Kydd propose Secondi  
par le conseiller F. R. David  
et résolu unanimement. Attendu que  
dans cette Municipalité les juges de paix  
se font rares et qu'il est possible pour en  
dixasser cette charge il est résolu qu'une  
demande soit fait a Monsieur Jeremie  
DeCarie notre représentant a la chambre  
locale de bien vouloir faire nommer M<sup>rs</sup>  
John Nesbitt et Alex Drummond juges de paix  
de cette Municipalité. F. R. David Sec. tres  
Louis Lafond Sec. tres

District de Montréal  
Province de Québec  
Municipalité du Village de Petite Côte  
Comté d' Hochelaga  
A

une session générale du Conseil Municipal  
du Village de Petite Côte tenue au lieu  
ordinaire des sessions lundi le quatrième  
jour du mois de Mars Mil neuf cent un  
et conformément aux dispositions du Code  
Municipal de la Province de Québec a  
laquelle session sont présent Monsieur  
le Maire Antoine Lafond et Messieurs  
les conseillers George Kydd  
Patrick Power  
J. B. Beyprie  
John Nesbitt  
et F. R. David

Formant le quorum du conseil sous  
la présidence de Monsieur le Maire  
les dernière minutes sont lues et signés.

Il est résolu comme suit  
Le conseiller Patrick Power propose Secondi  
par le conseiller George Kydd.  
Que ce conseil se forme en comité générale  
sous la présidence de Monsieur le Maire pour  
nomination des officiers Municipaux mentionnés  
a l'art 365 du Code Municipal sont nommés  
aux charges suivantes dans la dite Municipalité  
Savoirs Estimateurs William Kydd Pierre Leroux  
et Patrick M<sup>o</sup> Evans, Auditeur Michel M<sup>o</sup> Gray  
et Archibald Drummond, Inspecteur de  
Voies Richard Stuart, Inspecteur agricole  
John Kamag Gardien Enclas Charles Lafond  
Cette motion est adoptée à l'unanimité

F. R. David Sec. tres  
Louis Lafond  
Sec. tres

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochebourg

U

une session générale du conseil municipal du Village de la Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le premier jour du mois d'avril mil neuf cent un et conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire — Arth. Lafond et Messieurs les conseillers George Kydd, Patrick Power, J. Bte Bayrie et John Nesbitt

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire. Les dernières minutes sont lues et signées. Il est résolu comme suit.

Le conseiller J. Bte Bayrie propose secondé par le conseiller John Nesbitt. Que la liste des élections soit revue Mercredi le dixième jour du mois d'avril courant à huit heures de l'après midi. Cette motion est adoptée à l'unanimité. Le conseiller J. Bte Bayrie propose secondé par le conseiller Patrick Power. Que le budget de deux cent quarante (200) du par cette Corporation à Monsieur Patrick Mc Coy soit payé avec intérêt. Adopté unanimement. Le conseiller John Nesbitt propose secondé par le conseiller J. Bte Bayrie que la première session du conseil aura lieu le huitième jour de l'après midi plus ou moins que le conseil en décide autrement. adopté. — Arth. Lafond Maire  
John Nesbitt

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochebourg

U

x conquis  
par une résolu-  
tion du conseil  
à sa dernière  
séance et  
c. p. d. t.

une session spéciale du conseil municipal du Village de la Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions Mercredi le dixième jour du mois d'avril mil neuf cent un et conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Arth. Lafond et Messieurs les conseillers George Kydd, Patrick Power, J. Bte Bayrie, Tru. C. David et Herbert Drummond

x le conseiller  
John Nesbitt agit  
après vérification de  
la constitution de  
cette session

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire. x

Il est résolu comme suit. Le conseiller Fred David propose secondé par le conseiller J. Bte Bayrie. Que les noms de Messieurs William Power et Fabien Chausse et... Truillet - propriétaires sur la propriété portant le N° 20 du cadastre soit ajoutés sur la liste électorale. Cette motion est adoptée à l'unanimité. Arth. Lafond Maire

x fils de culture

Arth. Lafond  
Maire

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté Hochelaga  
A

une session Special du conseil Municipal  
du Village de Petite Côte convoquée par Louis-  
Lafond Sec. tres et tenue au lieu ordinaire des  
sessions lundi le vingt-neufieme jour du mois  
d'Avril Mil neuf cent un et conformément aux  
dispositions de code Municipal de la province  
de Québec, a laquel session sont presens —

Monsieur le Maire Louis Lafond et  
Messieurs les conseillers Patrick Power  
J. Bte Verpries  
Frs. B. David  
et Herston Drummond

Formant le quorum sous la presidence  
de Monsieur le Maire les conseillers  
John Herbitt et George Kofdd ayant  
après verification recu avis de la convo-  
cation de cette session, Il est resolu comme suit

Les conseillers Patrick Power propose lundi  
par le conseiller Herston Drummond  
Attendu que dans cette Municipalité  
il seeste des Maladies contagieuses et  
qu'il est dans l'interet de la Santé  
publique de prendre les précautions  
nécessaire pour empêcher cette épidemie  
de se propager il est resolu de nommer  
un medecin qui visitera les famille infir-  
tes et en fera rapport au bureau  
afin que les mesures d'isolement soit prises  
et que le Docteur Cherien soit nommer  
pour remplir cette charge a raison de quinze  
\$ par mois tant que durera l'épidemie  
Adopté a l'unanimité par M. Lafond Maire  
Louis Lafond Sec. tres

Province de Quebec  
Municipalite de la Petite Cote  
Comte d'Hochelaga

une session generale du conseil municipal  
du village de la Petite Cote tenue le  
quatrieme jour du mois de Mars mil  
huit cent quatre vingt quatre sous  
la Presidence de Monsieur le Maire  
et des autres conseillers le reglement  
Numero un a ete adopte par ce conseil

unanimement

Reglement No 1 contre l'apport  
de la vendue des liquors spiritueux

Du lieu conforme avec l'art 561  
sec V du Code Municipal de la Province  
de Quebec.

Qu'il est defendu comme suit  
dans la Municipalite du Village de la  
Petite Cote que la vendue des liquors  
spiritueux soit defendu dans cette  
Municipalite au dessous les quantites  
mentionnees dans la dite art 561 et  
comme suit et pas main que deux gal  
lons mesure imperiale ou une douzaine  
de bouteilles mesure imperiale en une seule  
et meme fois et l'octroi de licence a  
cette effet dans les limites de la Municipalite  
adoptes unanimement

qu'amené par la loi  
6118, S.R. Rocher  
la vente des liquors  
contenant une  
Chopine

M. Lafond Maire

Leon Lafond  
Secrétaire

Province de Quebec  
District de Montreal

Municipalite du Village de la Petite Cote  
Comte d'Hochelaga

une session generale du conseil municipal  
tenue au Village de la Petite Cote tenue  
au lieu ordinaire des sessions lundi  
le sixieme jour du mois de Mai  
mil neuf cent un et conformément  
aux dispositions du Code Municipal  
de la Province de Quebec, en lequel  
Sesors sont present M. le Maire

Ant Lafond  
et Mes les conseillers George Kydel  
Patrick Poirer  
J. Bte Bupris  
John Westhill  
F. D. David  
et Newton Drummond

formant le quorum du conseil sous  
la presidence de M. le Maire.  
Les dernieres minutes sont lues et signees  
et est resolu comme suit.

Le conc John Westhill propose secondi  
par le conc Patrick Poirer  
Que la somme de dix piastres soit  
payer a Charles Lafond pour tous  
accandi au Jardin d'Enclas Publics  
cette Municipalite  
Celle matiere est adoptee a l'unanimité

Le conc Poirer propose secondi par  
le conc Westhill  
Que M. le Maire Medicin de cette Municipalite  
soit autorise d'activer un vaporisateur  
pour desinfecter les maisons au il y  
aura des maladies contagieuses

et qu'il soit autorisé de vacciner tous les enfants de cette Municipalité qui sont devenus se faire vacciner et que la somme de trente-cinq centimes par enfant soit accordé pour frais.

Cette Motion est adoptée à l'unanimité.

Le cours Berprie préparé Secondi par le cours Resbitt

Que M<sup>r</sup> Masere David soit autorisé de faire refaire la clôture de chaque côté de la rue Curbin et que le Sec<sup>r</sup> tres soit autorisé de faire refaire la clôture sur la place Municipal

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Ant Lafond Maire  
Lion Lafond  
Sec. tres

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochelaga  
A

une session générale du conseil municipal du Village de Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le troisième jour du mois de juin mil neuf cent un et conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec en laquelle session sont présents Monsieur le Maire - Antoine Lafond et Messieurs les conseillers Patrick Power

J. Bte Berprie  
John Resbitt  
E. W. David  
et Hector Drummond

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les dernières minutes sont lues et signées.

Il est résolu comme suit

Le conseiller Hector Drummond propose seconde par le conseiller Patrick Power

Que le Sec<sup>r</sup> tres soit autorisé de payer la somme susante ci-après nommée susant:

- 1<sup>er</sup> le monsieur J. H. Chapman la somme de sept piastres<sup>25<sup>cs</sup></sup> pour un réparations la somme de cinq piastres<sup>50<sup>cs</sup></sup> et une paire de gants en chausseur<sup>2.50</sup>, 2<sup>o</sup> à Alf Lafond la somme de 50¢ pour une demi-journée ouvrage.

Cette Motion est adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Hector Drummond propose seconde par le conseiller Patrick Power.

Que le Sec<sup>r</sup> tres soit autorisé de modifier l'insubstanc de venir de faire refaire les trottoirs et de payer comme justification de venir aussi que l'insubstanc

Adopter, Ant Lafond Maire  
Lion Lafond Sec. tres



Provinciale Québec  
Municipal de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochebourg  
C

une session générale du conseil municipal  
du Village de la Petite Côte tenue au  
lieu ordinaire des sessions Mardi le deuxi-  
ème jour du mois de juillet mil neuf  
cents un et conformément aux dispo-  
sitions du code municipal de la province  
de Québec, et laquel session sont présents  
Messieurs le Maire Antoine Lafond  
et Messieurs les conseillers Patrick Power  
John Westcott  
et Fils D. David

Formant le Quorum du conseil sous la  
présidence de Monsieur le Maire.  
Les dernières minutes sont lues et signés  
Il est résolu comme suit

Le conseiller John Westcott propose secondé  
par le conseiller Fils D. David.

Que le Sec. tres soit autorisé de rendre  
à l'aube la récolte de foin dans la  
rue civique vendredi le cinq du mois cour-  
rant à sept heures de l'après midi et demi de  
l'après midi

Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller John Westcott propose secondé  
par le conseiller Patrick Power.

Que le Sec tres soit autorisé de payer la  
somme suivante ci-après nommée. Savaire  
Au fond des Batiste des fures la somme  
de douze parties

Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller John Westcott propose  
secondé par le conseiller Fils D. David  
Attendu qu'il n'existe plus de maladies  
contagieuses dans cette municipalité  
est résolu unanimement par ce conseil  
que le Sec. tres soit autorisé de remer-  
cier le M<sup>r</sup> Chérien pour ces services pour  
le present. Fils D. David  
Lion Lafond,  
Sec. tres

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de Petite Côte  
Comté Hochelaga

une session special du conseil municipal du Village de Petite Côte convoquée par Monsieur Lafond ses très honorables collègues au lieu ordinaire des sessions Vendredi le vingt-septième jour du mois de juillet mil neuf cent un et conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents.

Monsieur le Maire Antoine Lafond  
et Messieurs les conseillers George Kydd  
Patrick Power  
Johnny Westbill  
et Monsieur Drummond

Lisons

J. B. P. P. P.  
et J. B. David  
après  
vérification  
des avis de  
cette session

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.  
Il est résolu comme suit.

Le conseiller Patrick Power propose secondé par le conseiller George Kydd que Monsieur Alphonse Lafond soit nommé évaluateur de cette municipalité en remplacement de M. Patrick M. E. G. qui est absent.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.  
Ant. Lafond Maire  
Lafond  
Sec. Tr.

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de Petite Côte  
Comté Hochelaga

une session générale du conseil municipal du Village de Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions le dimanche le vingt-neufième jour du mois d'août mil neuf cent un. Et conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Ant. Lafond et Messieurs les conseillers George Kydd

Patrick Power  
J. B. P. P. P.  
et J. B. David

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.  
Les dernières minutes sont lues et signées. Il est résolu comme suit.

Le conseiller Patrick Power propose secondé par le conseiller J. B. P. P. P. que le Sec. Tr. soit autorisé de payer les sommes suivantes et après nommer savoir. 1° au M. B. Thérien la somme de trente-six (36) piastres et soixante-cinq centimes pour 2 mois de salaire à quinze piastres par mois sept vacation à 55.05 chacune et une livre et demi de farine à 20.05 la livre.  
2° au M. Honoras Vallenas la somme de cent deux (102.00) piastres et 1 (15) centime pour le bois qui a servi au repavage des trottoirs.  
3° au M. Amiot-Lacours la somme de quatre piastres et soixante-cinq centimes pour drosses. Adoptée unanimement.

212

Le conseiller Patrick Poirer propose  
par le conseiller J. B. Desjardis

Attendu que Monsieur Joseph Bissonnette  
a envoyé son compte esourd'hui a cette  
corporation pour son ouvrage au reparage  
des traités a une piastre et un centime et  
que cette corporation n'a jamais payé  
plus qu'une piastre par jour il est résolu  
que le secrétaire trésorier fasse arrange-  
ment a ce sujet avec le dit Joseph  
Bissonnette

Cette motion est adoptée a l'unanimité

Le conseiller Patrick Poirer seconde par  
le conseiller J. B. Desjardis

Que l'inspecteur de voirie soit autorisé  
de vendre le vieux bois des traités au  
millieu de sa connaissance

Cette motion est adoptée a l'unanimité

Le conseiller Patrick Poirer propose seconde  
par le conseiller George Kydd

Que le rôle d'évaluation de cette  
Municipalité soit remis Mercredi le  
vingt-neufième jour du mois d'août  
courant a huit heures de l'après midi

Cette motion est adoptée a l'unanimité

A. M. Lafond Maire

Lionel Lafond  
Sec. Trés.

213

Provinces de Québec  
Paroisse de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comité d'Ébouélagu  
(1)

une session Spécial du conseil Municipal  
du Village de la Petite Côte convoquée par  
résolution du conseil a sa dernière séance  
tenue au lieu ordinaire des sessions Mercre-  
di le vingt-neufième jour du mois d'août  
mil neuf cent un. et conformément aux  
dispositions du code municipal de la province  
de Québec a laquelle session sont présent  
Monsieur le Maire Antoine Lafond,  
et Messieurs les conseillers George Kydd,  
Patrick Poirer,  
J. B. Desjardis,  
John Hebbitt  
Fr. W. David  
et Newton Drummond

Formant le quorum du conseil sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

Il est résolu comme suit

Le conseiller Patrick Poirer propose seconde  
par le conseiller George Kydd

Que le conseil se forme en comité gene-  
ral sous la présidence de Monsieur le Maire,  
pour l'examen et révision suivant la loi,  
du rôle d'évaluation de la dite Municipalité  
fait le trente-et-unième jour du mois  
de juillet dernier. suivant l'avis public  
qui a été donné tel qu'il appert de l'original  
de cette avis et de son certificat de publication

Cette motion est adoptée a l'unanimité

Le conseiller Patrick Poirer propose seconde  
par le conseiller Newton Drummond  
Une demande étant par M. J. J. J.

de se faire inscrire sur le rôle d'évaluation comme propriétaire ayant devenu propriétaire depuis la confection du rôle d'évaluation. il est résolu par ce conseil municipal que les amendements suivants, au rôle d'évaluation de la paroisse de Saint-Jacques et de Saint-Louis - Gervais et au n° ordre 41 inscrit Joseph-Jacques Cordonnier à la place de Louis - Gervais et de retrancher ce dernier du rôle pour la raison qu'il est décédé et que le maire et le Sec. tres soit de ce conseil attestent l'exactitude de cette amendement et additions et en déterminant le nombre ainsi ainsi que la date auxquelles ils ont été faits. tel que requis par l'art 138 du code municipal. Cette motion est adoptée unanimement.

Le conseiller Patrick Power propose secondé par le conseiller J. B. Royer que ce conseil ayant examiné le rôle d'évaluation des biens imposable et non imposable, fait le 31 juillet par les estimateurs de la municipalité susdite de la Petite Côte, approuve et ratifie le dit rôle d'évaluation et le trouve correct. Cette motion est adoptée.

M. J. Lefebvre  
 M. Lefebvre  
 Sec. tres

Province de Québec  
 District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
 Comté Hochelaga

une session générale du conseil municipal du village de Petite Côte tenue au lieu ordinaire mardi le troisième jour du mois de septembre mil neuf cent et conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, à laquelle session sont présents Messieurs le Maire J. B. Lafond et Messieurs les conseillers Patrick Power, John Peshitt, J. D. David et Newton Drummond.

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire. Les dernières minutes sont lues et signées. Il est résolu comme suit.

Le conseiller Patrick Power propose secondé par le conseiller J. D. David. Que le Sec. tres soit autorisé de payer les sommes suivantes: 1<sup>re</sup> à M<sup>rs</sup> Joseph Bissonnette la somme de trente-cinq (35) francs et cinquante et six centimes pour vingt quatre jours et demi d'ouvrage à une fraction de 25¢ par jour. 2<sup>de</sup> à M<sup>me</sup> Vives Louis Kéit la somme de quatre francs pour une demi tonne de charbon et l'éclairage de la salle municipale.

Cette motion est adoptée à l'unanimité. Le conseiller Newton Drummond propose secondé par le conseiller Patrick Power. Que le taux sur l'évaluation soit fixé au même taux des années précédentes à un quart de franc. adoptée à l'unanimité.

216

Le conseiller Newton Drummond propose  
secondé par le conseiller Patrick Power.

Qu'une délégation composée de Monsieur le  
Maire et de Messieurs les conseillers John  
Herbitt et Frs. D. David soit autorisée de se  
rencontrer avec les propriétaires de la rue Clarendon  
afin de s'entendre avec eux pour faire les re-  
parations nécessaires à cette dernière qui est dans  
un très mauvais état.

Cette motion est adoptée à l'unanimité

Ant. Lafont Maire  
Léon Lafont  
Sec. G.

217

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comité d'Hochebourg

OU

une session générale du conseil municipal  
du Village de la Petite Côte tenue au lieu or-  
dinaire des sessions lundi le septième jour  
du mois d'Octobre mil neuf cent un et conformé-  
ment aux dispositions du code municipal de la  
province de Québec, à laquelle session sont pré-  
sents Monsieur le Maire Antoine Lafont  
et Messieurs les conseillers Patrick Power  
J. P. B. Berys  
John Herbitt  
et Newton Drummond

Formant le quorum du conseil sous la presi-  
dence de Monsieur le Maire.

Les dernières minutes sont lues et signées.

Il est résolu comme suit.

Le conseiller Newton Drummond propose  
secondé par le conseiller Patrick Power  
Que le secrétaire trésorier soit autorisé de  
notifier l'inspecteur de voirie de faire réparer  
les trottoirs.

Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Patrick Power propose secondé  
par le conseiller J. P. B. Berys  
Que les sessions du conseil a partir de ce  
jour auront lieu à sept heures de l'après-midi  
pendant six mois c'est-à-dire jus-qu'à la  
première session générale du mois de mai 1902  
Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Ant. Lafont Maire  
Léon Lafont  
Sec. G.

218

Province de Québec  
District de MontréalMunicipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d' Hochelaga

O

une session générale du conseil municipal du Village de la Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le quatrième jour du mois de novembre. Il n'y eut qu'un. Et conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

À laquelle session sont présents Monsieur le Maire Antoine Lafond et Messieurs les conseillers Patrick Power J<sup>te</sup> Beyprie J<sup>te</sup> David et Newton Drummond.

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les dernières minutes sont lues et signées. Il est résolu comme suit.

Le conseiller J<sup>te</sup> Beyprie propose secondé par le conseiller Newton Drummond. Que Monsieur Patrick Power Président du conseil d'Hygiène de cette Municipalité soit autorisé de notifier les instituteurs qui enseignent dans les écoles de cette Municipalité de se conformer à l'état du procès-verbal d'une assemblée du Comité exécutif du conseil d'Hygiène tenue le 28 Oct 1901 se rapportant au chef des écoles que toute élève fréquentant leur maison devra dans les quarante-huit heures remettre au chef de l'institution ou école un certificat de vaccination efficace ou d'insusceptibilité à l'égard de la vaccine. Cette motion est adoptée.

Ant. Lafond Maire  
Leon Lafond Secrétaire

219

Province de Québec  
District de MontréalMunicipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d' Hochelaga

O

une session générale du conseil municipal du Village de la Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le deuxième jour du mois de Décembre. Il n'y eut qu'un. Et conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec. À laquelle session sont présents Monsieur le Maire Ant. Lafond et Messieurs les conseillers Patrick Power George Kaydd John Westbill et J<sup>te</sup> David.

Les conseillers Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les dernières minutes sont lues et signées. Il est résolu comme suit.

Le conseiller John Westbill propose secondé par le conseiller Patrick Power que le lettré soit autorisé de s'entendre avec le Dr G. Thériault qui a déjà été employé comme médecin de cette Municipalité pour qu'il donne une journée qui sera consacrée à vacciner les enfants qui n'ont été vaccinés au printemps dernier pour cause de maladie et le prix pour chaque vaccination sera de trente-cinq centimes chacun. Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Patrick Power propose secondé par le conseiller J<sup>te</sup> David.

que le lettré soit autorisé de payer la somme suivante et après nommer comme caissier Monsieur Alphonse Lafond inspecteur de Voirie pour 1902 la somme de 6.00 pour ouvrage. Adoptée.

220

Le conseiller John Hesbitt propose selon les  
par le conseiller George Kydd.

Que le Sec. tres soit autorisé à écrire à  
la commission des chemins de la ville de  
Montréal pour savoir quand il pourront  
recevoir une députation du conseil de Petite  
côte pour s'entretenir avec eux au sujet de  
la rue Davidson.

Cette motion est adoptée à l'unanimité

M. Lefond  
Sec. tres

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté Hochelaga

et

une session Special du conseil Municipal  
du Village de la Petite Côte tenue au lieu  
ordinaire des sessions Mardi le trente et un  
jour du mois de Décembre mil neuf cent un  
Convocque par Lion Lefond Secrétaire trésorier  
suivant les dispositions du code Municipal de  
la Province de Québec à laquelle session  
sont. Present Monsieur le Maire Ant Lefond  
et Messieurs les Conseillers George Kydd,  
J. B. P. Piquet  
John Hesbitt  
et Horton Drummond.

Les conseillers  
Patrick Power  
Trois d'un  
agent des  
affaires  
de cette  
session

Formant le quorum du conseil sous la présidence  
de Monsieur le Maire.

Il est résolu comme suit

- 1<sup>o</sup> Attendu que le Sec a fait lecture du  
bulletin Sanitaire du conseil d'Hygiène de la  
Province de Québec.
- 2<sup>o</sup> Attendu que le Sec a fait lecture de  
l'extrait des procès-verbal d'une assemblée du  
Conseil d'Hygiène tenue le 20 Dec mil neuf  
cent un.
- 3<sup>o</sup> Attendu qu'il serait utile à la santé  
et au bien-être des citoyens de la Muni-  
cipalité de la Petite Côte en générale que les  
réglements produit par le conseil d'Hygiène  
de la Province de Québec pour la vaccination  
générale soit adoptés le conseil de la Petite Côte  
est unanime à passer les dit réglements.
- 4<sup>o</sup> Attendu que cette Municipalité n'a pas  
de Médecin Hygiénique d'engager pour le  
présent il est unanimement résolu par  
ce conseil, sans qu'il y ait aucun cas

221

222

de maladies contagieuses dans la Municipalité  
d'attendre à la prochaine assemblée générale  
pour adopter et promulguer le dit règlement,  
et en même temps engager un médecin  
Hygiéniste.

adoptés unanimement

Ant. Lafond Maire

L. D.

223

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d' Hochelaga  
A

une session générale du conseil municipal  
du village de la Petite Côte tenue au lieu  
ordinaire des sessions Mardi le Septième  
jour du mois de Janvier mil neuf cent deux  
et conformément aux dispositions du Code  
Municipal de la Province de Québec à  
laquel session sont présents M<sup>r</sup> le Maire Ant.  
Lafond et Mess<sup>rs</sup> les Cons<sup>rs</sup> Patrick Pomer

George Wydd,

J. B<sup>te</sup> Hébert

John Hestitt

et Newton Strummond

Formant le quorum du conseil sous  
la présidence de Monsieur le Maire,  
Les dernières Minutes sont lues et signés  
Il est résolu et statué par règlement  
du conseil comme suit,

Le conseiller Newton Strummond propose  
Seconde par le conseiller Patrick Pomer  
Attendu que le règlement suggéré à  
la dernière séance pour la vaccination et  
la revaccination générale est devenu nécessaire  
au cas où il y aurait de la variole  
dans cette Municipalité qu'il soit en consé-  
quence adopté et statué par règlement  
du conseil comme suit.

Le conseil municipal de la Municipalité  
de la Petite Côte par son règlement N<sup>o</sup> 2  
décide ce qui suit.

1<sup>o</sup> A compter de l'entrée en vigueur du  
présent règlement, la vaccination et la  
revaccination seront obligatoires dans les  
limites de cette Municipalité pour tous



toutes les personnes qui s'y trouveront  
 2<sup>e</sup> En conséquence, après 48 heures de l'entrée  
 en vigueur du dit règlement toute personne  
 se trouvant dans le limites de la municipalité  
 qui ne pourra établir qu'elle a été vaccinée  
 avec succès dans les six mois précédents  
 ou qui ne pourra pas établir par un certificat  
 de médecin qu'elle a été vaccinée avec  
 succès dans les six mois précédents sera passible  
 d'une amende de cinq dollars et aussi  
 d'une amende additionnelle de un dollar  
 pour chaque jour qu'elle aura omis et  
 omettra de se faire vacciner après le deuxième  
 jour de l'entrée en vigueur du dit règlement.

3<sup>e</sup> Après 48 heures de l'entrée en vigueur  
 du dit règlement, toute personnes se trouvant  
 dans la municipalité devra exhiber à l'officier  
 exécutif de l'autorité sanitaire Municipal, l'un  
 quelle en sera requise verbalement ou autre-  
 ment, un certificat de médecin dûment  
 qualifié à pratiquer comme tel dans cette  
 Province, établissant qu'elle a été vaccinée  
 avec succès ou que la vaccination a été  
 tentée sur elle sans succès dans les délais men-  
 tionnés au paragraphe précédent, et chaque refus  
 ou omission de se faire d'exhiber tel certificat  
 lorsqu'elle en sera ainsi requise, la rendra  
 passible d'une amende de cinq dollars.

4<sup>e</sup> Un certificat d'un médecin dûment  
 qualifié à pratiquer comme tel dans cette  
 province a l'effet que l'état de santé d'une  
 personne ne permet pas qu'elle soit vaccinée  
 et établissant la raison de telle impossibi-  
 lité, s'il est exhibé à l'officier exécutif de  
 l'autorité sanitaire Municipal par telle personne  
 lorsque la réquisition ci-dessus lui sera faite  
 et s'il est daté de pas plus de deux mois

avant telle réquisition aura pour effet d'exempter  
 telle personne de l'application des deux articles précédents.

5<sup>e</sup> Tout Médecin qui donnera sciemment un  
 certificat faux sur les faits sur lesquels il peut être  
 appelé à donner des certificats en vertu des articles  
 précédents, sera passible d'une amende vingt dollars.

6<sup>e</sup> Toute personne qui n'aura pas les moyens  
 de payer pour se faire vacciner pourra, en s'adressant  
 à cette effet à l'officier sanitaire Municipal et  
 en satisfaisant telle personne de son incapacité  
 de payer se faire vacciner aux dépens de la  
 Municipalité.

7<sup>e</sup> Les amendes ci-dessus seront recouvrables  
 de la manière prescrite au Code Municipal.

8<sup>e</sup> Sont exemptés de la vaccination, telle  
 qu'elle est prescrite par le présent règlement, ceux qui pour-  
 ront établir à la satisfaction de l'autorité sanitaire  
 Municipal qu'ils ont eu la variole.

Le conseiller John Nesbitt propose secondé  
 par le conseiller Patrick Power

Que le secrétaire trésorier soit autorisé  
 de payer la somme suivante ci-après nommée  
 savoir.

1<sup>re</sup> à Monsieur Léonidas Villeneuve la  
 somme de quinze piastres et six centimes (15.06)  
 pour le bois qui a servi au séparage des trottoirs  
 2<sup>e</sup> à Monsieur B. Chérien Médecin la somme  
 de trois piastres et quatrevingt cinq centimes  
 pour avoir vacciné onze enfants de la  
 Municipalité à 25 centimes chacun

Cette Motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller George Kydd propose secondé  
 le conseiller J. B. te Bessiers.

Que Monsieur Patrick Power membre de ce  
 conseil, soit nommé président de l'élection

3<sup>e</sup> à Mlle  
 Marie Louise  
 Varnell la  
 somme de \$25.00  
 pour bonnet  
 de bureau  
 de l'ord  
 L. J.



de cette Municipalité

Monsieur Alphonse Lafond jardinier  
resident dans la Petite Côte propose par écrit  
secondé par M<sup>r</sup> J. B. Lesprieux jardinier  
resident dans la Petite Côte que Monsieur  
Johnny McEvoy soit nommé conseiller de  
cette Municipalité en remplacement de  
Monsieur John Nesbitt sortant de charge  
et que Monsieur Charles Lapointe soit  
nommé conseiller de cette Municipalité  
en remplacement de Monsieur Frs. D.  
David sortant de charge

Et une heure s'étant écoulée depuis l'ou-  
verture de la dite assemblée, ayant été  
mis en nomination plus de candidats  
qu'il y a de conseillers à élire. Et aucun  
demande de la part de aucun électeur  
présent au sifflet de procéder à la votation  
n'étant fait suivant l'article 312 du  
code Municipal de la Province de Québec  
le président a compté les électeurs  
présents favorable à chaque candidat  
cités et proposé pour être élus conseillers  
proclamer élus les conseillers qui ont  
la majorité des électeurs présents  
et les quatre conseillers ayant le  
partage égal des voix de la  
salle le président est autorisé à  
donner son vote et voir qu'il y a  
partage égal de voix en faveur des dits  
John Nesbitt Frs. D. David John McEvoy  
et Charles Lapointe lui en donner moi  
et l'avis ici en faveur des dits  
John McEvoy et Frs. D. David que

Je déclare en conséquence élu par une  
voix de majorité  
Patrick Power  
Président

230

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté Hochelaga

A

une session spéciale du conseil municipal  
du Village de la Petite Côte tenue au lieu  
ordinaire des sessions lundi le vingtième jour  
du mois de janvier mil neuf cent deux, et  
conformément aux dispositions du Code Municipal  
de la Province de Québec à laquelle session sont  
présents Monsieur le Maire, Antoine Lafond  
et Messieurs les conseillers Patrick Power  
George Kydd,  
J. B<sup>te</sup> Berys  
Fr. X. David  
et Newton Drummond  
et John McEvoy

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les deux conseillers Fr. X. David et John McEvoy  
font le serment voulu par les dispositions du  
Code Municipal de la Province de Québec et  
prenant leurs sièges.

Les dernières minutes sont lues et signées.  
Il est résolu comme suit.

Le conseiller Patrick Power propose secondé  
par le conseiller George Kydd.  
Que Monsieur Antoine Lafond membre de ce  
conseil soit réélu Maire de cette Municipalité.  
Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le conseiller George Kydd propose secondé  
par le conseiller John McEvoy  
Que le conseiller Patrick Power soit nommé  
promaire de cette Municipalité suivant les dispositions  
de l'art 346 du Code Municipal. Adopté unanimement.

231

Le conseiller Patrick Power propose secondé  
par le conseiller J. B<sup>te</sup> Berys  
Que Lion Lafond soit réélu secrétaire-trésorier  
de cette Municipalité au même salaire de  
l'année dernière c'est-à-dire à soixante et  
quingze piastres par année pour l'année mil-  
neuf-cent-deux.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Patrick Power propose secondé par  
le conseiller Newton Drummond.

Que ce conseil se forme en comité général  
avec son honneur le maire au futuril pour  
organiser les comités permanents.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le conseiller George Kydd propose secondé  
par le conseiller Fr. X. David

Que les comités permanents de ce conseil  
soient formés de la manière suivante.

Reus et améliorations.

Les conseillers Newton Drummond J. B<sup>te</sup> Berys  
et John McEvoy.

Santé, les Conseillers Patrick Power  
J. Kydd, Fr. X. David.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.  
Les Comités permanents ayant siégé en  
comité général font rapport qu'il ont élu  
leur présidents comme suit.

Reus et améliorations, le conseiller -  
J. B<sup>te</sup> Berys.

Santé, le conseiller Patrick Power.

Antoine Lafond Maire  
Lion Lafond  
Sec. tres

232

Province de Québec  
District de MontréalMunicipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Bochelaga

A

une session générale du conseil municipal du Village de la Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le troisième jour du mois de Février mil neuf cent deux, et conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Ant. Lafond et Messieurs les conseillers Patrick Power J. B<sup>te</sup> Bupries J. L. David et John M'Coof.

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.  
Les dernières minutes sont lues et signés.  
Il est résolu comme suit.

Le conseiller Patrick Power propose seconde par le conseiller J. B<sup>te</sup> Bupries.  
Que le rapport des auditeurs de cette municipalité par lequel il appert que Léon Lafond secrétaire trésorier de ce conseil est reliquataire de la somme de cinq-cent-cinq piastres 00/100 et quatre-vingt-neuf centimes soit reçu et approuvé.  
Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Patrick Power propose seconde par le conseiller John M'Coof.  
Que la maison municipale soit louée à Monsieur Alphonse Petit au raison de trois piastres par mois à partir du premier Mai 1902 au 31 avril 1903, au même condition de l'année Van Petit.  
Ant. Lafond Maire  
Léon Lafond  
Sec. trés.

233

Province de Québec  
District de MontréalMunicipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Bochelaga

A

une session générale du conseil municipal du Village de la Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le troisième jour du mois de Mars mil neuf cent deux et conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Antoine Lafond et Messieurs les conseillers J. B<sup>te</sup> Bupries J. L. David Newton Drummond et John M'Coof.

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.  
Les dernières minutes sont lues et signés.  
Il est résolu comme suit.

Le conseiller Newton Drummond propose seconde par le conseiller J. B<sup>te</sup> Bupries.  
Que le secrétaire soit autorisé de préparer la liste des électeurs parlementaire d'ici au quinze du mois courant et de la donner avis aux électeurs suivant l'art. 59. Vieil-ch 9 ss 18 a 45.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Ant. Lafond Maire  
Léon Lafond  
Sec. trés.

234

Province de Québec  
District de MontréalMunicipalité du Village de la Petite Côte  
Comté Hochelaga

A

une session Special du conseil Municipal du Village de Petite Côte convoquée par Mrs Frs. W. David et Newton Drummond tenue au lieu ordinaire des sessions vendredi le septième jour du mois de mars mil neuf cent deux et conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Mrs le maire Antoine Lafond et Messieurs les conseillers

George Kydd  
Frs. W. DavidNewton Drummond  
et John M. Evoy

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est résolu comme suit

Le conseiller Newton Drummond propose secondé par le conseiller John M. Evoy

Attendu que la compagnie du Canadian Pacific a acheté le terrain au face de la continuation de la rue Quilès que cette corporation a ouverte pour y bâtir des usines et que par cette effet la dite rue Quilès se terminera bloquer dans les limites de cette Municipalité. Qu'il est résolu qu'un comité sera formé composé de Monsieur le Maire et Messieurs les membres des comités de chemin de cette Municipalité pour aller prendre des informations de l'ingénieur de cette Municipalité et de Monsieur Delisle ancien propriétaire de la dite rue et si réellement la compagnie a le droit de la fermer. Adopté.

x pour savoir

Antoine Lafond  
Maire

235

Province de Québec  
District de MontréalMunicipalité du Village de Petite Côte  
Comté Hochelaga

A

une session générale du conseil Municipal du Village de Petite Côte tenue lundi le septième jour du mois d'avril mil neuf cent deux et conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Mrs le Maire Antoine Lafond et Messieurs les conseillers

J. B. Béryes  
Frs. W. David

Newton Drummond

et John M. Evoy

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les dernières minutes sont lues et signées.

Il est résolu comme suit

Le conseiller Newton Drummond propose secondé par le conseiller J. B. Béryes Que le Bulletin donné à Monsieur William Kydd, il y a trois ans pour le montant de sept cent cinquante francs soit renouvelé avec les mêmes conditions jusqu'à ce que la corporation juge à propos de le payer.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Frs. W. David propose secondé par le conseiller John M. Evoy

Que la liste des électeurs parlementaires soit revue lundi le 14 du mois d'avril courant à huit heures de l'après midi et que le résultat soit autorisé d'un dimanche à l'autre à cette effet.

Le conseiller Newton Drummond propose  
 seconde par le conseiller Fr. D. David  
 1<sup>o</sup> Attendu qu'il serait plus avantageux  
 pour la Municipalité de faire un trottoir  
 en ciment qu'un trottoir en bois en face des  
 propriétés Croix et David pour la raison  
 que dans cette partie de cette Municipalité les  
 trottoirs sont rares il est résolu qu'une  
 longueur de sept arpents de ce trottoir soit  
 fait en face de ces dites propriétés.  
 2<sup>o</sup> Et que le Sec. trés. soit autorisé de donner  
 avis public que tout les personnes qui  
 aimeraient à charger de la cendre a voyage  
 donne leur soumission a la prochaine ses-  
 sion du conseil qui aura lieu lundi le  
 quatorze du mois courant.  
 3<sup>o</sup> Que le comité des chemins soit autorisé  
 de faire faire tous les travaux qui se rapportent  
 a cette ouvrage.

Cette motion est adoptée a l'unanimité

Le conseiller John G. Ervy propose seconde  
 par le conseiller Newton Drummond  
 Que le Sec. soit autorisé d'écrire a l'arrest  
 de cette Municipalité de notifier la commission  
 des chemins a Barrires de Montreal de faire  
 réparer leurs chemins a l'avenue Jopincan  
 au si non il seront poursuivis.

Cette motion est adoptée a l'unanimité

John G. Ervy  
 Lion Lafond  
 Sec. trés.

Procurer de l'huile  
 District de Montreal  
 Municipalité du Village de Petite Côte  
 Comté Hochelaga

A

une session officiel du conseil Municipal  
 du Village de la Petite Côte convoquée par  
 résolution du conseil a sa dernière séance  
 tenue au lieu ordinaire des sessions lundi  
 le quatorzième jour du mois d'Avril  
 mil neuf cent deux et conformément  
 aux dispositions du Code Municipal de  
 la province de Québec a laquelle session  
 sont présents M<sup>r</sup> le Maire Oct. Lafond,  
 et Mess<sup>rs</sup> les conseillers Patrick Power  
 J. P<sup>te</sup> Bessier  
 Fr. D. David  
 Newton Drummond  
 et John G. Ervy  
 Formant le quorum du conseil sous  
 la présidence de Monsieur le Maire.  
 Il est résolu comme suit

Le conseiller Patrick Power propose secon-  
 di par le conseiller J. P<sup>te</sup> Bessier.  
 Que ce conseil se forme en comité  
 générale sous la présidence du Maire  
 au prochain jour pour faire l'examen  
 et la mise en vigueur de la liste des  
 Electeurs parlementaire de cette Municipalité.  
 Cette motion est adoptée a l'unanimité

Le conseiller Newton Drummond propose  
 seconde par le conseiller Patrick Power  
 Que les noms de John Thomson Locataire  
 Alphonse Lafond fils de cultivateur Wilfrid Vaignan  
 Pierre-Maitre Laurent David fils de Cultivateur  
 Onésime Augustin Locataire Augustin Hart  
 soient de trois cent piastres antérieurs

Civide Lapierre propriétaire Manuel Lapierre  
 fils de propriétaire Wilfred Lauzon receveur,  
 Ant Lauzon receveur Louis Bissonnette  
 fils de propriétaire suis ajoutés sur la liste  
 des électeurs parlementaire de cette Municipalité.  
 Cette Motion est adopter a l'unanimité.

Le conseiller Patrick Power propose seconde  
 par le e

Que la soumission de M<sup>r</sup> Joseph  
 Lafond par lequel il s'engage a charger  
 de la rendre a une foire et cinq centim  
 le voyage de lumberaux tel que mentionné  
 dans l'avis publiqué donné a cette effet  
 soit accepter.

La Motion de M<sup>r</sup> Patrick Power  
 n'ayant pas de secondeur.

Le conseiller Hernton Drummond propose  
 seconde par le conseiller Frs D David

Que la soumission de M<sup>r</sup> Joseph Lafond  
 ne soit pas accepter ce soir que cette  
 question soit remise a la premiere session  
 generale du conseil

Cette Motion est adopter  
 Ant. Lafond Maire  
 Jean Lafond  
 Sec. Tr.

Province de Quebec  
 District de Montreal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
 Comté Hochelaga  
 (A)

une session generale du conseil municipal du  
 Village de Petite Côte tenue au lieu ordinaire  
 des sessions lundi le cinquiesme jour du  
 mois de Mai mil neuf cent deux et conform  
 ment aux dispositions du code municipal  
 de la province de Quebec, a laquelle session  
 sont present Mrs le Maire Ant Lafond  
 et Mess les Conseillers

George Kydd  
 J. B. Bagnis  
 Frs. D. David  
 Hernton Drummond  
 et John McEwen

Formant le quorum du conseil sous la  
 presidence de Mrs le Maire.

Les dernieres minutes sont lue et signés  
 Il est resolu comme suit

Le conseiller George Kydd propose seconde  
 par le conseiller Frs. D. David.

Que le comité des chemin soit autorisi  
 de se rendre avec M<sup>r</sup> J. Lapointe sur les  
 lieu au doit se faire le traitement des cendres  
 et de lui faire tous les tracés de la maniere  
 done doit être fait le traitement et soit accepte  
 les conditions qui lui seront proposés par le  
 dit comité le comité devra en faire  
 rapport au conseil de suite

Cette Motion est adopter a l'unanimité

Le conseiller George Kydd propose seconde  
 par le conseiller J. B. Bagnis

Que le Sec tres soit autorisi de payer la  
 somme suivante ci-apres mentionné savoir  
 a Joseph Petit la somme de deux piastres



pour l'achat de deux poteaux et le faire  
la clôture de la place municipale.  
2° a Charles Lepointe la somme de deux  
pièces etant pour un bon en faveur  
du Jardin d'Enfants Public.

Cette motion est adoptee a l'unanimité

Le conseiller George Kydd propose seconde  
par le Revereend Drummond

v. de Motif  
l'aveat de  
la municipalite

Que le Sec tres soit autorise a donner de  
nouveau a la Commission des Chemins a  
Barreux de Montreal pour les avertir encore  
une fois de repare leur chemin avant de  
proceeder

Cette motion est adoptee a l'unanimité  
par M. Lafont Maire

Reverend  
Sec. tres

P

Provincia de Quebec  
Municipalite du Village de la Petite Cote  
Comte Habelago  
O

une session Special du conseil Municipal  
du Village de la Petite Cote Convoque par  
le conseil des chemins et tenue en  
leur ordinaire des sessions Lundi le douzieme  
jour du mois de Mai fait mesent d'emp  
et conformement aux dispositions du code  
Municipal de la province de Quebec a laquelle  
session sont present M. le Maire Paul Lafont  
et Mess les conseillers Patrick Pauer  
George Kydd  
Mrs H. David  
Reverend Drummond  
et John McEvoy

formant le quorum du conseil sous la  
presidence de Monsieur le Maire.  
Il est resolu comme suit.

Le conseiller Patrick Pauer propose  
seconde par le conseiller George Kydd  
Que ce conseil ajourne cette assemblee a l'un  
di le dix-neuvieme jour du mois de Mai courant  
afin de recevoir des soumissions nouvelle pour  
faire le trottoir en curbs en face des proprietes  
de Mrs David et Croit. Les conditions requises  
par le conseil sont comme suit.

- 1° le trottoir devra etre de sept asept de long  
et plus jusqu'a la limite ou le trottoir change  
de bord
- 2° il devra avoir quatre pied de large les fondobis  
devant etre faite en pierre et recouvert d'une  
couche de curbs (Macchifer) de quatre pouce epais-  
sur
- 3° a faire de l'etat la cloture de ligne entre Mrs  
David et Drummond ou doit commencer le trottoir

il devra être élevé comme suit pour la longueur de 150 pied a 12 pouce épaisseur pour la longueur de 260 pied a 10 pouce épaisseur pour la longueur de 180 a 8 pouce épaisseur pour la longueur de 60 a 6 pouce épaisseur pour la longueur de 160 pied a 12 pouce épaisseur pour la longueur de 70 pied a 7 pouce épaisseur pour la longueur de 290 a 12 pouce épaisseur pour la longueur de 86 pied a 18 pouce épaisseur pour la longueur de 84 pied a 12 pouce épaisseur entre les dernières murure de 86 - 84 qui se trouvent sur le rocher le travail devra être exécuté comme le reste.

4<sup>e</sup> il devra y avoir quatre colonnettes en fer le sous-maître les mettra au le comite lui designera

5<sup>e</sup> il devra être élevé le viers travail en bois et le mettre en place sur la propriété de M<sup>r</sup> Drummond en face ou doit se faire le travail.

6<sup>e</sup> cette ouvrage devra être fini pour le premier d'août a la satisfaction du Comité des Chemin

Cette Motion est adoptée a l'unanimité

Apurement de l'Assemblée Special tenue le 12 Mai sont present a cette dite apurement Messieurs le Maire Antonie Lafond et Messieurs les conseillers George Kydd, F<sup>r</sup>s, D. David, Newton Drummond et John M<sup>r</sup> Evoy

Le conseiller George Kydd propose secondé par le conseiller F<sup>r</sup>s, D. David

Que le contrat pour faire le travail en bois soit accordé a M<sup>r</sup> Louis Desroches qui se trouve a avoir la sous-maître la plus basse qui est au montant de vingt cinq piastres. Adopté

Le conseiller Newton Drummond propose secondé par le conseiller F<sup>r</sup>s, D. David  
Que le sec. tres soit autorisé de faire signer un contrat a M<sup>r</sup> Louis Desroches avec tous les conditions qui sont requise par le conseil pour faire le travail en bois.

Cette Motion est adoptée a l'unanimité  
et M<sup>r</sup> Lafond propose

L. Lafond  
Sec. tres

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de Petite Côte  
Comté Hochelaga

Q

une session générale du conseil municipal du Village de Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le deuxième jour du mois de Juin mil neuf cent deux et conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Antoine Lafond et Messieurs les conseillers Patrick Power, J. B. David

Newton Drummond

et John McEvoy

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les dernières minutes sont lues et signés  
Il est résolu comme suit

Le conseiller Newton Drummond propose secondé par le conseiller Patrick Power Que le secrétaire trésorier soit autorisé de payer la somme suivante ci-après nommée savoir. 1° à M<sup>r</sup> Leonidas Villeneuve la somme de quinze piastres et de cent cinquante jours de bois qui a servi au réparage des trouillais. 2° à Joseph Lafond la somme de huit piastres et de trente cent cinquante jours de bois d'aurage à une piastre et demi par jour au réparage des trouillais.

Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Patrick Power propose secondé par le conseiller Newton Drummond Que le secrétaire soit autorisé de notifier l'inspecteur de voirie de faire couper tous les mauvaises herbes de chaque côté

des trouillais dans les quinze jours de cette date  
Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Newton Drummond propose secondé par le conseiller Power Que le Sec. soit autorisé de notifier M<sup>r</sup> le M<sup>r</sup> Craik et Cyrille Lussier locataires de la Succession Smith de faire nettoyer leurs colottes qui bornent leur chemin en face de leur propriétés

Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Newton Drummond propose secondé par le conseiller John McEvoy Que le Sec. soit autorisé de payer la somme suivante ci-après nommée savoir.

à M<sup>r</sup> Louis Desroches la somme de cinquante piastres pour aujourd'hui et de lui payer les taxes que le conseiller Drummond lui donnera quand il faudra que ses ouvrages est assez avancés

Cette motion est adoptée à l'unanimité

Ant. Lafond Maire

Patrick Power

Sec. McEvoy

246

Province de Québec  
Ville de MontréalMunicipalité du Village de la Petite Côte  
Comté Hochelaga  
(V)

une session générale du conseil municipal du Village de Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le septième jour du mois de juillet mil neuf cent-dix, et conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, à laquelle session sont présents Monsieur le Maire Antoine Lafond et Messieurs les conseillers George Kydd, Frs. J. David, Hector Drummond et John McEoy

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire,  
Les dernières minutes sont lu et signées  
Il est résolu comme suit.

Le conseiller Hector Drummond propose secondé par le conseiller Frs. J. David que le Sec. trés. soit autorisé de faire les sommes suivantes ci-après nommer pour le Sec. trés.

- 1<sup>o</sup> au fond des batteuses des fusils la somme de douze piastres
  - 2<sup>o</sup> à M<sup>r</sup> Louis Desroches la somme de cent quatre (\$104<sup>25</sup>) et soixante et quinze centimes étant la balance de deux cent quatre-vingt et soixante et quinze centimes.
  - 3<sup>o</sup> à M<sup>r</sup> Louis Desroches la somme de douze piastres \$12<sup>50</sup> et demi étant un bon pour le paiement de l'assurance du bâtiment en enduit.
- Cette motion est adoptée unanimement.

247

Le conseiller Frs. J. David propose secondé par le conseiller Hector Drummond que le Sec. trés. soit autorisé de vendre par encan public le neuf bois du bâtiment ainsi que la récolte de foin dans la rue Currier samedi le douze du mois courant à sept heures de l'après midi.

Cette motion est adoptée unanimement.

Patrick Power  
Le Maire  
Lionel Lafond  
Sec. trés.

248

Province de Québec  
District de MontréalMunicipalité du Village de la Petite Côte  
Comté Hochelaga  
A

une session générale du conseil municipal  
du Village de Petite Côte tenue au lieu  
ordinaire des sessions lundi le quatrième  
jour du mois d'octobre prochain neuf cent  
deux et conformément aux dispositions  
du code municipal de la province de  
Québec à laquelle session sont présents  
Messieurs le Maire Antoine Lafond  
et Messieurs les conseillers Patrick Lamer  
Trois Leclerc  
Newton Drummond  
John McEvoy

Formant le quorum du conseil  
sous la présidence de Monsieur Patrick Lamer  
Maire il est résolu comme suit

Les dernières minutes sont lues et signées

Le conseiller Newton Drummond propose  
secondé par le conseiller John McEvoy  
Que le Sec. Trés. soit autorisé de payer  
la somme suivante ci-après nommée  
savoir, à Monsieur Joseph Lafond  
la somme de douze piastres et cinquante  
centimes pour huit jours de travail  
à une piastre et vingt cinq cent et  
deux pour et demi d'un cheval à une  
piastre par jour.

Cette motion est adoptée à l'unanimité

249

Le conseiller Newton Drummond propose  
secondé par J. P. Leclerc

Que le Sec. Trés. soit autorisé de notifier  
l'inspecteur de voirie de faire couper  
toutes les mauvaises herbes de chaque côté  
du trottoir et aussi de faire remplir  
le fossé qui est en face de sa propri-  
été et qui est un endroit très danger-  
eux.

Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Newton Drummond  
propose secondé par le Com. J. P. Leclerc

Que le rôle d'évaluation soit revu  
lundi le dix-huitième jour du mois  
courant à huit heures de l'après midi  
et que le Sec. Trés. soit autorisé d'en  
donner avis public

Cette motion est adoptée à l'unanimité

Antoine Lafond Maire  
L'ordonnateur  
Sec. Trés.

250

Province de Québec  
District de MontréalMunicipalité du Village de la Petite Côte  
Comté Hochelaga

A

une session special du conseil municipal du village de Petite Côte tenue au lieu ordinaire lundi le dix huitieme jour du mois d'Aout mil neuf cent deux et conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec a laquelle session sont present Monsieur le Maire Antoine Lafond et Messieurs les conseillers Patrick Tower George Kaydd et John McCooy formant le quorum du conseil sous la presidence de Monsieur le Maire. Il est resolu comme suit,

Le conseiller George Kaydd propose seconde par le conseiller John McCooy Attendu que le Sec tres de ce conseil a donne lavis public requis par la loi de la revision et de l'amendement de a cette session du role d'evaluation de cette Municipalite, que l'amendement susdit soit fait au dit role d'evaluation savoir que les batisse de Monsieur Newton Drummond soit evalui a trois mil feestre au lieu de deux mil cinq cent tel que evalui par les estimateurs et que le Maire et le Sec tres du conseil attestent la dit revision du role d'evaluation.

Cette motion est adopter a l'unanimité  
Antoine Lafond Maire  
John McCooy Sec tres

251

Province de Québec  
District de MontréalMunicipalité du Village de la Petite Côte  
Comté d'Hochelaga

B

une session generale tenue Mardi du conseil municipal du village de Petite Côte tenue au lieu ordinaire des session mardi le deuxieme jour du mois de Septembre mil neuf cent deux et conformément aux dispositions du Code Municipal de la province de Québec a laquelle session sont present Monsieur le Maire Antoine Lafond et Messieurs les conseillers Francois Xavier David Newton Drummond et John McCooy formant le quorum du conseil sous la presidence de Monsieur le Maire. Les dernieres minutes sont lues et signés. Il est resolu comme suit

Le conseiller Newton Drummond propose seconde par le conseiller John McCooy Attendu que a cette session M<sup>r</sup> Patrick Tower a envoyer sa demission comme membre du conseil pour la raison qu'il a rendu sa propriete c'est avec beaucoup de regret que ce conseil se voit dans l'obligation d'accepter sa resignation. il est resolu unanimement que des remerciement lui soit voter pour tous les services qu'il a rendu a cette Municipalite pendant son long sejour comme membre de ce conseil. Cette motion est adopter a l'unanimité.

Le conseiller Newton Drummond propose seconde par le conseiller Fr<sup>x</sup> David Que le taux sur l'evaluation soit elevé au même taux des années precedentes c'est a dire a

a un quard de cent dans la fiastre  
Celle Motion est adopter a l'unanimité

Le conseiller Newton Drummond propose  
Secoirdi par le conseiller John McEvoy  
Que le secretaire tresoriers soit autorise  
d'acheter un livre de copie pour prendre  
tous les copie donne par lui

Cette Motion est adopter a l'unanimité

John McEvoy

Newton Drummond  
Sec. tre

Provincer des  
Combes  
District de  
Montréal  
Municipalité du Village de Petite Côte  
Comte Hochelaga

Une assemblee generale du Comte  
municipal du Village de Petite Côte  
tenue au long ordinaire de session  
le 10 Mars 1891  
Il y avait Mille neuf cent deux  
M. conformant aux dispositions de  
Code Municipal de la province de  
Quebec a laquelle sont presens  
Monsieur le Maire Carl Lafont  
M. Messieurs les Cens George Hyslop  
Dir. S. K. David  
Newton Drummond  
John McEvoy

Faisant le quorum du conseil son  
la presidence de Monsieur le Maire  
les derniers Minutes sont lues et  
signés,  
Il est resolu comme suit.

Le conseiller Newton Drummond  
propose Sec. tre le Com. Hyslop  
que le Sec. tre soit autorise de payer  
la somme suivante ci-apres  
Monsieur Hyslop  
1<sup>o</sup> a Monsieur le Maire l'ancienne la  
somme de quinze piastres (15.00) et des  
centimes pour le bois qui a servi au  
reparage des heurlours.  
2<sup>o</sup> au Conseil du Comte Hochelaga  
des sommes de dix piastres et  
piastres et 33<sup>o</sup> pour le bois qui  
a servi au reparage des heurlours  
Celle Motion est adopter a  
l'unanimité

Le conseil Newton Drummond propose  
 secondé par le conseiller John McEvoy  
 que M<sup>r</sup> Thomas Hastings soit nommé  
 conseiller municipal en remplacement  
 de M<sup>r</sup> Patrick Power qui a donné  
 sa démission.  
 Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Newton Drummond  
 propose secondé par le conseiller John McEvoy  
 qu'une députation formée de Monsieur  
 le Maire et Messieurs  
 les conseillers George Rydell et  
 John McEvoy soit formée pour  
 prendre tous les renseignements  
 en rapport avec la rue Amherst  
 qui se trouve formée par la  
 compagnie de la C.P.R.  
 Cette motion est adoptée à l'unanimité.

John McEvoy  
 Sec. M<sup>r</sup>

Province de Québec  
 District de Montréal  
 Municipalité du Village de Petite Côte  
 Comte Hochelaga

Or

une session générale du Conseil Municipal  
 du Village de Petite Côte tenue au lieu  
 ordinaire des sessions lundi le premier  
 jour du mois de décembre mil neuf cent  
 deux et conformément aux dispositions  
 du Code Municipal de la Province de  
 Québec. à laquelle session sont présents  
 Monsieur le Maire Antoine Lafond  
 et Messieurs les Conseillers George Rydell  
 J. D. David  
 Newton Drummond  
 John McEvoy  
 et Thomas Hastings

Formant le quorum du Conseil sous la  
 présidence de Monsieur le Maire  
 Monsieur Thomas Hastings est assumé  
 comme conseiller en remplacement de Monsieur  
 Patrick Power et prend son siège.

Les dernières minutes sont lues et signées.  
 Il est résolu comme suit.

Le conseiller John McEvoy propose secondé  
 par le conseiller Newton Drummond.

que le Sec<sup>r</sup> soit autorisé de faire la somme  
 suivante ci-après nommée, savoir:

- 1<sup>re</sup> à Monsieur Corneille Joseph la somme de  
 deux cents francs pour instructions à ce conseil.
- 2<sup>o</sup> à M<sup>r</sup> Narcisse David la somme de quatre-vingt  
 francs et quatrevingt centimes (40<sup>cs</sup>) pour son  
 hon<sup>or</sup>aire à la clôture de cette municipalité
- 3<sup>o</sup> à M<sup>r</sup> Alf. Petit la somme de cinq francs  
 et cinquante centimes (50<sup>cs</sup>) pour le chauffage  
 et l'éclairage de la salle municipale.

Adopté  
 Antoine Lafond  
 Sec. M<sup>r</sup>



256

Petite Côte  
Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de Petite Côte  
Comté d'Hochelega  
A

une session générale du conseil municipal  
du Village de Petite Côte tenue au lieu ordi-  
naire des sessions lundi le quinzième jour  
du mois de janvier mil neuf cent trois  
et conformément aux dispositions du Code  
Municipal de la province de Québec à  
laquel session sont présent Ant Lafond Maire  
et Messieurs les Conseillers George Koffel  
Frs D David  
Hernton Drummond  
John McLooy  
et Thomas Hastings

Formant le quorum du Conseil sous  
la présidence de Monsieur le Maire.

Les dernières minutes sont lues et signés  
il est résolu comme suit.

Le conseiller Hernton Drummond propose  
secondi par le conseiller John McLooy  
Que le Secrétaire Trésorier soit autorisé de  
payer la somme suivante ci-après mentionné  
suivant. A Mademoiselle Marie Louise Blumet  
la somme de vingt cinq (25.00) piécettes pour  
bonnes en faveur du bureau de Poste.

Cette Motion est adoptée à l'unanimité  
Le conseiller Frs D David propose secondi  
par le conseiller Hernton Drummond.

Que Monsieur Michel McLooy soit nommé  
Président des élections des Conseillers Muni-  
cipaux qui doit avoir lieu lundi le deuxième  
jour du mois de janvier courant à dix  
heures de l'après midi adoptée unaniment

Ant Lafond Maire  
Frs D David Sec. Trés

257

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté Hochelega  
A

une session Spécial du Conseil Municipal  
du Village de la Petite Côte tenue au lieu  
ordinaire des sessions Vendredi le neuvième  
jour du mois de janvier mil neuf cent trois  
Convocqué par Monsieur Antoine Lafond  
Maire et conformément aux dispositions du  
Code Municipal de la Province de Québec  
à laquel session sont présent Monsieur le  
Maire Antoine Lafond et Messieurs  
les Conseillers

George Koffel  
Frs D David  
Hernton Drummond  
John McLooy  
et Thomas Hastings

Formant le Quorum du Conseil sous la  
présidence de Monsieur le Maire

Il est résolu comme suit.

Le conseiller Hernton Drummond propose  
secondi par le conseiller Frs D David  
Que les propriétaires du terrain connu sous  
le n° 132 du cadastre du Village de la Côte de la  
Visitation soit autorisé à avoir sur le  
flanc de subdivision qu'ils se propose de faire  
des rues de largeur de 100' allant de l'est  
à l'ouest de cinquante pieds (50) allant du nord  
au sud et que Monsieur le Maire et le  
Secrétaire soit autorisé à signer et adresser  
au lieutenant gouverneur une requête pour  
obtenir la permission de réduire la largeur  
des dites rues tel que ci-dessus, les propriétaires  
devront payer toutes frais en rapport avec  
la dite requête. adoptée unaniment

Ant Lafond Maire  
Frs D David Sec. Trés

258

Province de Québec  
Municipalité du Village de Petite Côte  
A

une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité du Village de la Petite Côte tenue au lieu ordinaire le dimanche 12 jour du mois de février mil neuf cent trois (1903) à dix heures de l'avant-midi en la salle Municipal en la dite Municipalité conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à l'avis préalable donné à cette fin par Lion Lefond secrétaire trésorier le deuxième jour du mois de février dernier dûment publié en la dite Municipalité tel qu'il affecte du certificat de publication de cette avis ensemble annexes au procès-verbal de cette assemblée et demeurant aux archives du dit conseil sous la présidence de Monsieur Michel McEoy nommé à cette fonction par une résolution du conseil de cette Municipalité susdite le cinqième jour du mois de février dernier

Le président ayant donné lecture des dits avis publié et certificat de publication ouvre la dite assemblée et requiert les électeurs présents de proposer les personnes qu'il veulent choisir comme conseillers locaux

Monsieur Jean McEoy jardinier résident dans la Petite Côte propose verbalement secondé par M<sup>r</sup> Joseph Herb jardinier résident dans la Petite Côte que Monsieur Thomas Hastings et Ovide Lapiere soit nommés conseillers de cette Municipalité

259

Monsieur Fr<sup>s</sup> David prof<sup>s</sup> jardinier résident dans la Municipalité propose verbalement secondé par Monsieur Jean Pesbitt cultivateur résident dans la Petite Côte que Monsieur Thomas Hastings et Monsieur Étienne David soit nommés conseillers de cette Municipalité

Et une heure s'étant écoulée et aucune demande de la part de cinq électeurs pour le effet de procéder n'étant faite de la part de cinq électeurs présents à l'effet de proposer suivant les dispositions de l'art 712 du Code Municipal de la Province de Québec le président proclame d'abord élu ceux qui ont la majorité des ~~des~~ <sup>des</sup> électeurs présents.

Monsieur Thomas Hastings ayant le nombre vingt-cinq (25) Monsieur Ovide Lapiere ayant le nombre de dix-sept (17) Monsieur Étienne David ayant le nombre de neuf.

Je déclare élus conseillers Messrs. Thomas Hastings et Monsieur Ovide Lapiere qui ont la majorité des électeurs présents

Michael McEoy  
Secrétaire Trésorier

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de Petite Côte  
Comté Hochelaga

A

une session générale du conseil municipal du Village de Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le deuxième jour du mois de Février mil neuf cent trois et conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquel session sont présents M<sup>r</sup> le Maire Ant. Lafond et Messieurs les conseillers George Kydd  
Jrs. H. David

Herbert Drummond

John McEvoy

Thomas Hastings

et Ovide Lefevre

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les dernières minutes sont lues et signés.

Il est résolu comme suit.

Les deux nouveaux conseillers Mess Ovide Lefevre et Thomas Hastings ayant prêté le serment voulu par la loi prennent leur siège.

Le conseiller Herbert Drummond propose secondé par le conseiller George Kydd

Que Wilfred Lafond, Forgeron résident dans la Petite Côte et M<sup>me</sup> veuve Louis Desroches du même lieu, soit acceptés comme caution du secrétaire trésorier de ce conseil; que le montant de la garantie hypothécaire soit de quatre cent cinquante (\$450); que les dits Wilfred Lafond et M<sup>me</sup> veuve Louis Desroches donne pour telle sûreté et garantie de leur cautionnement leur propriétés immobilières situées à la Petite Côte et connues et désignées sous les numéros deux cent quatre (204) et cent cinquante depuis

(139) sur le plan et au lieu de renseignements officiels du Village incorporé de la Côte de la Visitation contenant environ vingt-neuf (29) arpents de terre en superficie et que Monsieur le Maire de ce conseil soit autorisé à accepter pour et au nom de la Corporation de la Petite Côte l'acte de cautionnement des dits Wilfred Lafond et M<sup>me</sup> veuve Louis Desroches et la dite garantie hypothécaire.  
Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Herbert Drummond propose secondé par le conseiller Thomas Hastings que Monsieur Antoine Lafond soit réélu Maire de cette municipalité.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Herbert Drummond propose secondé par le conseiller John McEvoy que le conseiller George Kydd soit nommé premier maire de cette municipalité suivant les dispositions de l'art 345 du code municipal.

Le conseiller George Kydd propose en amendement secondé par le conseiller Ovide Lefevre que Monsieur Herbert Drummond soit et nommé premier maire de cette municipalité.

L'amendement étant mis au voix, le conseil se divise et les noms sont pris comme suit. Pour les conseillers George Kydd, Ovide Lefevre et Hastings contre les cons Drummond, McEvoy et David.

Les voix étant également partagées sur le choix du premier le Maire donne son vote en faveur du Conseiller George Kydd qui est élu par quatre votes contre trois.

Le conseiller George Kydd propose secondé par le conseiller John McEvoy.

262

Que le rapport des auditeurs par lequel il appert que Léon Lafond, sec. tres de ce conseil est reliquataire de la somme de six cent cinquante quatre francs et quatrevingt sept centimes (8654.96) soit recue et approuvé.  
 Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le conseiller George Kydd propose secondé par le conseiller Thomas Hastings  
 Que Léon Lafond soit engagé comme sec. tres du conseil Municipal de Petite Côte à raison de soixante et quinze francs (85) par année et devra se rendre tous les vendredis entre sept et huit heures de l'après à la salle Municipal  
 Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le conseiller George Kydd propose secondé par le conseiller Thomas Hastings.  
 Que ce conseil se forme en comité général avec son honneur le maire ou futur pour organiser les comités permanents.  
 Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Les conseillers George Kydd propose secondé par le conseiller Thomas Hastings.  
 Que les comités permanents de ce conseil soit formés de la manière suivante  
 Santé les cons Drummond, Papiere, McLooy  
 Rue et améliorations les cons Kydd, David Hastings  
 Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Les comités permanents ayant siégé en comité général font rapport qu'ils ont élu leur présidents comme suit.  
 Santé le conseiller Heraton Drummond  
 Rue et améliorations le cons George Kydd.

263

Le conseiller George Kydd propose secondé par le conseiller John McLooy.

Que la maison Municipal soit loué au M<sup>r</sup> Alphonse Petit au même condition de l'année dernière au montant de trois francs par mois et à l'inclution de la salle.

Cette motion est adoptée à l'unanimité  
 J. J. J. J. J.  
 Jean Lafond  
 Sec. 45

264

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté Hochelaga

A

une session générale du conseil municipal du village de la Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le deuxième jour du mois de Mars mil neuf cent trois et conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, à laquelle session sont présents monsieur le Maire Antoine Lafont et Messieurs les conseillers George Hydd,

Fr. D. David

Herbert Drummond,

John McEvoy

Thomas Hastings

et Ovide Lafont

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire

les dernières minutes sont lues et signés

Il est ordonné et statué par résolutions du conseil comme suit.

Le conseiller Fr. D. David propose secondé par le conseiller John McEvoy.

Que ce conseil se forme en comité général sous la présidence de Monsieur le Maire pour la nomination des officiers municipaux mentionnés en l'art. 365 du code municipal. Que les personnes ci-après dénommées soient nommées aux charges suivantes dans et pour cette dite municipalité savoir.

Estimateurs Mess Alex Drummond Etienne David et John Kerbitt.

Auditeurs Mess Narcisse David et Patrick D'ha  
Inspecteur de Voirie Monsieur ~~John Kerbitt~~  
Inspecteur agricole Monsieur John Black  
Surveillant d'écus Monsieur Charles Lapointe, adopté

265

Monsieur Standen grand Directeur de la Compagnie Rosemont Land and Improvement Company offre à ce conseil de faire dix cents du lots sur leur propriété pour l'espace de cinq ans le plan montrant deux mil trois cent soixante deux lots.

Le conseiller George Hydd propose secondé par le conseiller Thomas Hastings

Que ce conseil offre à la compagnie Rosemont Land and Improvement Company de prendre arrangement avec eux pour le somme de quinze centins le lots pour l'espace de cinq ans

Le conseiller John McEvoy propose en amendement secondé par le conseiller Fr. D. David que l'offre de Monsieur Standen soit acceptée

L'amendement n'ayant pas l'assentiment du conseil est mis au vote.

Pour l'amendement les conseillers McEvoy David Lafont et Drummond contre les conseillers Hydd et Hastings.

L'amendement est gagné par quatre voix contre deux.

Le conseiller John McEvoy propose secondé par le conseiller Fr. D. David.

Que une résolution soit faite à l'effet de prendre arrangement avec Monsieur Standen grand Directeur de la Rosemont Land and Improvement Company tel que fait par résolution du conseil à cette séance par lequel Monsieur Standen offre à ce conseil de faire dix centins (10¢) par lots sur leur propriété pour l'espace de cinq ans avec l'attendu l'intérêt que tous les lots qui seront vendus dans l'espace des cinq années seront inclus au prix ordinaire et que la réduction de dix cents par lots

Rosemont Land

seront fait aux propriétaires.  
 Cette motion est adoptée à l'unanimité  
 M. Lefond Sec. Trés.

Promises de l'Assemblée Municipale du Village de la Petite Côte  
 District de Montréal Comté Hochelaga

une session spéciale du conseil Municipal  
 du Village de la Petite Côte convoquée par Jean  
 Lefond Sec. Trés. pour être tenue au lieu or-  
 dinaire des sessions lundi le neuvième jour  
 du mois de Mars au lieu ordinaire et confor-  
 mément aux dispositions du Code Municipal  
 de la province de Québec à laquelle session  
 sont présents M<sup>r</sup> le Maire Jean Lefond et  
 Messieurs les conseillers  
 George Kydd  
 Fr. R. David  
 Newton Drummond  
 et John M<sup>r</sup> Evoy

Formant le quorum du conseil sous la  
 présidence de Monsieur le Maire.  
 Les conseillers Ovide Lefevre et Thomas Harting,  
 ayant reçu avis de la convocation de cette  
 session. Il est ordonné et statué par resolu-  
 tion du conseil comme suit.

Le conseiller John M<sup>r</sup> Evoy propose secondé  
 par le conseiller Fr. R. David.  
 Que le Sec. Trés. soit autorisé de notifier M<sup>r</sup>  
 William Kydd que cette corporation n'a plus  
 besoin de son argent et qu'il soit par les  
 présentes autorisé de lui payer la somme de  
 sept cent cinquante (\$750) avec intérêts de six pour  
 cent.

Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller John M<sup>r</sup> Evoy propose secondé par  
 le conseiller Newton Drummond.

- Rosemont Land
- 1 Attendu que la Compagnie The Rosemont  
 Land Improvement Company a exposé au dit  
 conseil quelle est propriétaire du lot numéro  
 cent soixante et douze des plans livre de renvoi  
 officiels du Village de la Côte visitation lequel  
 lot de terre elle desire exploiter en le divisant  
 en lot à bâtir en ouvrant sur le dit lot des  
 chemins, rues & ruelles, en construisant des trottoirs  
 sur les dites rues et en surdant les dits lots  
 pour y bâtir des résidences, maisons d'habitation  
 Magasins &c.
  - 2 Attendu que la municipalité est appelée à  
 bénéficier par suite de la dite exploitation par  
 le surcroît de revenus quelle en retirera par  
 l'augmentation de la population et par  
 les aménagements que la dite Compagnie fera  
 sur sa propriété.
  - 3 Attendu que la dite Rosemont Land  
 Improvement Company a demandé à ce  
 conseil de convenir d'une somme de deniers  
 payable annuellement en commutation de toutes  
 taxes municipales il est ordonné statué par  
 résolution du conseil comme suit.
  - 4 La Compagnie Rosemont Land Improvement  
 Company. fera annuellement comme taxes  
 municipales & four en tous lieux une somme  
 de dix cents pour chacun des deux mille trois  
 cent soixante deux subdivisions en lots à bâtir  
 du numéro officiel cent soixante douze des Cadastres  
 de la Côte visitation donc il est propriétaire
  - 5 La commutation des taxes municipales  
 ainsi accordée à la dite Compagnie ne durera  
 & la présente résolution n'aura d'effet que durant  
 les cinq années à compter de la confection  
 du prochain rôle d'inscriptions, et elle ne

pas aux travaux à faire aux cours d'eau, ferris de ligne clôtures de courtes ou chemin de front que dépendent de la propriété ainsi commuée.

6 Les dites personnes achetant des lots de terre de la dite compagnie durant les cinq années qui la présente résolution sera en force devront payer les taxes suivant la valeur des dits lots estimée d'après les dispositions du Code Municipal, et la présente convention quant au lot de terre ainsi achetés faudra faire à compter de la vente ou de l'aliénation qui en fera la compagnie

7 Les constructions maisons ou autres bâties érigées par la compagnie ou ses ayants droit seront aussi estimés et paieront les taxes comme les autres immeubles de la Municipalité suivant la valeur déterminée par le Code Municipal fixée par les estimateurs,

8 Toute rue, ruelle, chemin & routes ouverte, continuée ou prolongée sur la propriété de la compagnie seront aussi ouverte, continuée et prolongée à ses frais et la compagnie supportera seule le coût de la construction des trottoirs et de toute autre améliorations faites sur sa propriété

Cette Motion est adoptée à l'unanimité

Ant. Lafond Maire

Ron Lafond

Sec. Tr.

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de Petite Côte  
Comté Hochelaga

OU

une session générale du conseil municipal du Village de Petite Côte au lieu ordinaire des sessions lundi le dixième jour du mois d'Avril mil neuf cent trois et conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquel session sont présents —  
Monsieur le Maire Antoine Lafond et  
Messieurs les Conseillers Jrs D. David

Herbert Drummond

John McEvoy

et Thomas Hastings

George Kydd

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire

Il est résolu et statué par résolution du Conseil comme suit.

Les dernières minutes sont lues et signées

Le conseiller Herbert Drummond propose  
secondé par le conseiller John McEvoy  
Que la liste des électeurs parlementaire  
soit revue mardi le quatorzième jour du  
mois courant à huit heures de l'après midi.

Cette Motion est adoptée à l'unanimité

Il est résolu unanimement de faire un règlement concernant les bûches dans la Municipalité de Petite Côte ce règlement sera connu sous le nom de règlement des bûches et le secrétaire trésorier sera autorisé de voir l'aveu de la Municipalité et lui donner ordre de préparer le dit règlement, aussi en même temps de lui demander de préparer un autre règlement pour l'élargissement

DÉLAVÉ

du chemin de Petite Côte a partir du chemin  
Papineau au limites de la municipalité de  
X. ~~Soyez~~ (60) la largeur de ~~X~~ pied le secrétaire devra  
Ecrire une lettre au conseil du Village  
de St-Fornier les informant de la décision  
de ce conseil et avoir leur opinion a  
ce sujet afin de savoir s'ils seraient d'accord  
a faire la motion du conseil de l'expropriation  
en face de leur municipalité.

Le conseil John M<sup>e</sup> Evoy propose seconde par  
le conseiller Thomas Hastings.  
Que le secrétaire trésorier soit autorisé  
de faire la somme suivante ci-après nommés  
savoir. A Charles Lapointe la somme  
de dix dollars pour un bon en de l'index  
publié.

Cette motion est adoptée a l'unanimité  
E. M. Lafond Maire  
Leon Lafond  
— ses lrs

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté Hochelaga  
O

une session Special du conseil Municipal du  
Village de Petite Côte convoquée par résolution  
du conseil a dernière sance et tenue a la  
Salle Municipal étant le lieu ordinaire des  
sessions de ce conseil Mardi le quatorzième  
jour du mois d'Avril courant Mil neuf  
cent trois conformément aux dispositions du  
Code Municipal de la province de Québec  
A laquelle ne sont présents que Messrs  
le Maire et Messieurs les conseillers —  
Frs. H. David et John M<sup>e</sup> Evoy les autres  
conseillers George Hynds, Herston Drummond  
Thomas Hastings, et Ovide Lapierre ayant  
après vérification reçu avis de la convocation  
de cette session qui s'est ouverte a huit heures  
de l'après midi une heure se étant écoulée sans  
qu'il y eut quorum le conseiller John M<sup>e</sup> Evoy  
proposa seconde par le conseiller Frs. H. David  
l'ajournement de cette session a huit heures  
de l'après midi demain Mercredi le quinze  
courant.

Province de Québec  
District de Montréal

E. M. Lafond Maire  
Leon Lafond  
Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté Hochelaga  
O

L'ajournement de l'assemblée Special  
d'Avril le quatorze tenue au lieu ordinaire  
des sessions Mercredi le quinze jour du  
mois d'Avril Mil neuf cent trois conformément  
aux dispositions du Code Municipal de la Province  
de Québec a laquelle session sont présents  
Messieurs le Maire Ovide Lapierre  
et Messieurs les conseillers Frs. H. David



Newton Drummond et John M'Evoy  
formant le quorum du conseil sous la  
présidence de Monsieur le Maire.  
Il est résolu comme suit

Le conseiller John M'Evoy propose de  
par le conseiller Frs. B. David  
Que les noms de Messieurs Joseph Beaudoin  
Charles Holst zanon Longon Locataire et  
Monsieur Paul Vermette Propriétaire soit retran-  
cher de la liste des électeurs pour la raison  
que les trois premiers sont partis de la  
Municipalité et que ce dernier est décédé  
et le nom de Monsieur Patrick Power soit  
mis comme Occupant et celui de William  
Power soit changer à celui de Locataire sur  
la dite liste des électeurs.

Cette motion est adoptée à l'unanimité

M. Lafond  
M. David

Lafond  
David

Province de Québec  
Municipalité de la Petite Côte

Municipalité des Villages de la Petite Côte  
Comté Hochelaga  
C

une session générale du conseil municipal  
du Village de Petite Côte tenue au lieu  
ordinaire des sessions lundi le quatrième  
jour du mois de mai mil neuf cent trois  
et conformément aux dispositions du Code  
municipal de la Province de Québec, à  
laquelle session sont présents Monsieur le  
Maire Antoine Lafond et Messieurs  
les conseillers Frs. B. David, Newton  
Drummond, John M'Evoy et Thomas Hastings.

formant le quorum du conseil sous la  
présidence de Monsieur le Maire.  
Il est statué et ordonné par règlement du  
conseil, comme suit:

1. Ce règlement - sera connu sous le nom  
de règlement des bâtisses du Village de la  
Petite Côte; il s'appliquera à toutes construc-  
tions à être érigées dans les limites du  
village de la Petite Côte.
2. Il sera nommé par le conseil un  
officier compétent qui sera connu sous le  
nom de l'inspecteur des bâtisses dont les  
fonctions consisteront à voir à ce que les  
règlements et ordonnances relatifs à la con-  
struction des édifices soient observés.
3. L'inspecteur des bâtisses pourra, à des heures  
convenables, durant le cours de la construction  
de toute bâtisse ou autres ouvrage sujet  
à ce règlement, entrer et faire l'inspection  
de telle bâtisse et ouvrage; et toute person-  
ne refusant d'admettre le dit inspecteur  
et négligeant ou refusant de lui accorder

accorder l'aide nécessaire pour la dite inspection sera sujette aux pénalités imposées par ce règlement.

4.- Aucune construction ne sera élevée à moins que les assises ou fondations d'icelle ne reposent sur un terrain solide ou sur du ciment ou des piliers, ou une double rangée de madriers, et telles assises ou fondations devront être faites en pierre, et avoir une hauteur d'au moins deux pieds à compter de leur base, jusqu'à la surface du terrain à tous les points.

5.- Le mortier dont on se servira pour construire devra se composer de chaux et de sable dans les proportions suivantes: pour les ouvrages en briques, une partie de chaux et trois parties de sable, et pour les ouvrages en pierre une partie de chaux et quatre parties en sable.

6.- Les murs de fondations construits en pierre pour les bâtiments n'excédant pas quarante pieds de hauteur, n'auront pas moins de vingt quatre pouces d'épaisseur, et cette épaisseur devra être augmentée de quatre pouces par quinze pieds en fraction de quinze pieds ajoutés à la hauteur du bâtiment.

7.- Tous les murs mitoyens devront être prolongés à moins un pied au-delà du toit, et ils devront s'élever à la même hauteur au dessus des fours à plomb, portes closes ou autres constructions sur le toit contiguës aux murs.

8.- Tout mur mitoyen devra être pourvu d'un corbeau s'étendant jusqu'au rebord extérieur de toutes les gouttières ou autres projections et construit en briques, pierre

ou autre matériaux incombustibles de nature à empêcher le feu de se propager d'un bâtiment à l'autre par les gouttières ou les corniches.

9.- Le toit de tout bâtiment qui sera à l'avenir élevé devra être couvert de matériaux incombustibles, tel que ferblanc, ardoise, fer, cuivre, gravier ou autres matériaux appropriés. La construction de toits couverts en bardeaux sera cependant tolérée pourvu que tels toits aient une pente de trente degrés ou plus, et qu'une couche de ciment bien adhésif d'au moins un demi pouce d'épaisseur soit posée sur la couverture en planche devant recevoir le bardeau.

10.- Tout bâtiment devant servir comme logement magasin ou place d'entrepôt public devra être construit à deux étages de hauteur au moins.

11.- Toutes les cheminées et tous les conduits pour donner issue à la fumée devront être construits en pierre, en briques ou autres matériaux incombustibles.

(a) Les cheminées construites en briques n'auront pas moins de cent vingt huit pouces carrés de superficie, et les murs autour de la cheminée ne devront pas avoir moins de huit pouces d'épaisseur.

(b) Les cheminées revêtues à l'intérieur de tuyaux en argile réfractaire devront, si elles sont construites en briques, être entourées d'un mur de pas moins de quatre pouces d'épaisseur à un joint donné; et si elle sont construites en pierre elle devront être entourées d'un mur de pas moins de huit pouces d'épaisseur, et le revêtement devra avoir un diamètre intérieur d'au moins neuf pouces.

276

(c) Les cheminées construites en pierre devront être revêtues à l'intérieur de briques ou de tuyaux en argile réfractaire.

(d) Le faite d'une cheminée devra s'élever à une hauteur d'au moins quatre pieds au-dessus du toit du bâtiment dont la dite cheminée fera partie, lorsque le toit sera plat et d'au moins deux pieds au-dessus du faite du toit lorsque le dit toit sera incliné.

(e) Le faite de toute cheminée devra être couvert de fer, de pierre ou d'une autre matière incombustible, et la dite couverture devra être solidement fixée à la cheminée.

(f) aucune cheminée ne devra porter en encorbellement à plus de quatre foyers d'un mur de douze foyers d'épaisseur ni à plus de huit foyers d'un mur de seize foyers ou plus d'épaisseur: aucune cheminée ne devra porter son encorbellement lorsque le mur n'aura que huit foyers d'épaisseur.

(g) dans aucun cas une cheminée ou conduit à fumée ne devra reposer sur du bois ou être supportée par du bois.

(h) toute cheminée ne faisant pas partie d'un mur d'un bâtiment devra reposer sur le sol, sur une fondation solide proportionnée à la grosseur et à la hauteur de la cheminée.

(12.) Le propriétaire de tout bâtiment ou maison qui sera à l'avenir érigé dans cette municipalité et dont la cheminée ne sera pas plus de dix pieds horizontalement distante d'un autre bâtiment ayant une plus grande élévation sera tenu de porter à ses frais la hauteur de la dite cheminée au-dessus du sommet ou toit du dit

277

dit bâtiment ou maison, mais dans le cas où le bâtiment moins élevé aura été érigé antérieurement à l'autre, le propriétaire du bâtiment plus élevé devra à ses frais propres et avec diligence élever la cheminée du bâtiment moins élevé à la hauteur de sa propre cheminée, ou incorporer les tuyaux de cheminée dans son propre mur.

13.- Toute cheminée dégageant de la fumée de manière à endommager les propriétés avoisinantes ou à causer du tort à leurs occupants, sera considérée comme une nuisance et toute personne qui donnera lieu à cette nuisance ou qui permettra qu'elle existe ou qui refusera ou négligera de la faire disparaître après avoir reçu avis de ce faire, sera passible de la pénalité imposée par ce règlement.

14.- Les poêles de cuisine ou de chauffage devront être tenus à au moins six foyers de distance de toute boiserie, et au-dessus de tels poêles, reposant sur des planches en bois il devra y avoir une plaque en métal, et cette plaque devra faire saillie en avant et tout autour du poêle d'au moins un pied.

15.- aucun tuyau à fumée ne devra passer à travers un mur extérieur, une fenêtre ou une corniche.

16.- Aucun tuyau à fumée ne devra passer à travers une cloison en bois, sauf au moyen d'un anneau en métal entouré de brique ou de terre cuite sur une distance d'au moins quatre foyers du dit anneau, ou encore à travers un double collier en métal de la même épaisseur que la cloison, le dit collier devant avoir un espace d'air ventilé de pas moins de deux foyers autour du tuyau.

17.- Aucun tuyau à fumée ne devra être placé plus près d'une boiserie quelconque que huit foyers, à moins que la boiserie ne soit placée ou couverte de plâtre.

Si la brazier, outre le platrage, est protégé par un revêtement en métal fixé à une distance de deux fois du bois, le tuyau à fumée pourra être placé à six fois de la brazier.

18.- Un tuyau à fumée ne devra passer à travers un plancher en bois que par un double collier en métal s'étendant sur toute la profondeur des solives, du plancher et du plafond, et le dit collier devra avoir un espace d'air ventilé de pas moins de deux fois autour du tuyau et être fixé au plancher et au plafond au moyen de bragues ou métal.

19.- Aucun logement ni aucune partie de logement ne devra servir à emmagasiner des objets combustibles ou dangereux pour la vie ou nuisibles à la santé, et l'on ne devra pas non plus abriter dans tel logement des chevaux, cochons, vaches, moutons, chèvres, ou volailles.

20.- Toute cheminée aura vers sa base une ouverture d'une grandeur suffisante pour permettre d'en nettoyer et vider l'intérieur, et ses ouvertures devront être fermées par une porte et un entourage en fer.

21.- Il sera du devoir de tout propriétaire ou occupant à titre de propriétaire de fournir une communication suffisante et convenable entre l'intérieur de l'édifice et le toit et de placer sur le toit jusqu'au faite d'icelui des échelles permettant d'atteindre facilement le dessus des cheminées et si il n'y a pas d'écouille à travers le toit, une échelle devra être placée depuis le sol jusqu'au toit.

22.- Toute cheminée communiquant avec un poêle ou un four ou une fournaise chauffée au bois ou au charbon ou avec un appareil de chauffage dans la dite municipalité devra être ramonnée au moins une fois par année ou plus souvent selon que le conseil le décidera, par un ou des ramoneurs auxquels un contrat pourra être accordé par le conseil, ou une licence octroyée à cette effet par le secrétaire trésorier sur résolution ou du dit conseil, et les dits ramoneurs seront sous le contrôle de l'inspecteur des bâtisses (ou du conseil) tant pour ce qui concernera leur ouvrage que pour leurs outils ou appareils qu'ils emploieront. Avant de ramoner la cheminée d'un bâtiment quelconque, les dits ramoneurs devront en donner un avis spécial écrit ou verbal d'au moins deux jours au propriétaire ou occupant du bâtiment.

23.- Le conseil pourra faire faire ce ramonage par des employés à qui il confiera la direction de ce travail.

24.- Les sommes suivantes devront être payées par l'occupant d'une maison ou d'un bâtiment pour le ramonage des cheminées  
Pour chaque conduit dans une maison d'un étage, huit centimes  
Pour chaque conduit dans une maison de deux étages dix centimes  
Pour chaque conduit dans une maison de trois étages, douze centimes,  
Pour chaque conduit dans une maison de quatre étages, seize centimes.

(b) Lorsque un ramoneur sera spécialement requis en dehors de tournées ordinaires de ramoner une cheminée une somme de

de vingt cinq centins pour être exigée pour chaque tuyau.

24.- Il est défendu d'ériger aucune machine à super dans les limites de cette municipalité, sans en avoir préalablement demandé et obtenu la permission du conseil.

25.- Toute personne qui violera quelqueune des dispositions du présent règlement sera passible pour chaque offense d'amende n'excedant pas vingt dollars et des frais de poursuites et a défaut de paiement immédiat de la dite amende et des frais, d'un emprisonnement dans la prison commune n'excedant pas trente jours, le dit emprisonnement devant cesser sur le paiement de la dite amende et des frais.

Et. J. J. Macille Sec. G. R. Lafond, Sec. G.

Le conseiller John W. Evans propose si on le fait par le conseiller J. J. Macille

Que le règlement dont lecture vient d'être faite et intitulé sous le numero trois et connu sous le nom de règlement des batisses du village de la Petite Côte soit adopté.

Cette motion est adoptée a l'unanimité

Il est résolu que l'assemblée soit ouverte a lundi le onzieme jour du mois de mai courant a huit heures de l'après midi afin de voir au nous sommes pour placer le bureau de Poste dans cette municipalité et que Mademoiselle Marie Louise Vermelle en abundance les directions et aussi pour recevoir une requête des contribuables de cette municipalité pour la fermeture de la rue Lucien

Et. J. J. Macille Sec. G. R. Lafond, Sec. G.

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté Hochelaga

OU

L'ajournement de l'assemblée general du quatre de mai mil neuf cent trois tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le onzieme jour du mois de mai mil neuf cent trois, Et conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec a laquelle session sont present Monsieur le Maire Antoine Lafond et Messieurs les Conseillers

George Haydel  
J. J. Macille  
John W. Evans  
et Ovide Lefevre

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire

Attendu que aucune requête de la part des contribuables de cette municipalité n'a été présentée a ce conseil... et que aucune personne ne s'est présentée pour obtenir la faveur de se faire nommer comme maître de Poste de cette municipalité Il est résolu unanimement que une la courte espace de temps qui'il nous reste pour faire nommer un maître de Poste dans cette municipalité que chaque conseiller cherche de son côté a trouver une personne dûment qualifiée a remplir cette charge et sitôt qu'il en aura trouvé un en faire rapport au conseil.

Et la séance est levée

Et. J. J. Macille  
Sec. G. R. Lafond, Sec. G.

TACHES D'ENCRE

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté Hochelaga

une session Special du conseil Municipal  
du Village de la Petite Côte convoquée par  
les conseillers Newton Drummond et J. P. David  
pour être tenue au lieu ordinaire  
des sessions Mercredi le vingtème jour du  
mois de Mai mil neuf cent trois, et conformément  
aux dispositions du Code Municipal de la  
Province de Québec a laquelle session sont  
présent Monsieur le Maire Antoine Lafond  
et Messieurs les conseillers George Kypod,  
J. P. David  
Newton Drummond,  
John W. Ewing  
Thomas Hastings  
et Casside Lafere

Formant le quorum du conseil sous la  
présidence de Monsieur le Maire,  
Il est résolu comme suit

Le conseiller Newton Drummond fait rap-  
port a ce conseil qu'il a eu une entrevue avec  
M. Joseph Hertz et qu'il est prêt a prendre  
la charge de Maître de Poste moyennant que  
ce conseil lui vote un bonus et M. Hertz  
ici présent dit qu'il en prendra la  
charge si le conseil lui vote un bonus de  
dixante et quinze par année.

Le conseiller George Kypod propose secondé  
par le conseiller John W. Ewing  
Qu'un bonus de dixante et quinze soit offert  
a M. Joseph Hertz s'il prend la charge de Maître  
de Poste en remplacement de Mlle Marie-Françoise en  
morte qui a donné sa démission  
Ant. Lafond Maire  
George Kypod

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté Hochelaga

une session générale du conseil Municipal  
du Village de la Petite Côte tenue au lieu  
ordinaire des sessions Jeudi le premier  
jour du mois de Juin mil neuf cent trois  
et conformément aux dispositions du Code  
Municipal de la Province de Québec, a laquelle  
session sont présents Monsieur le Maire  
Antoine Lafond et Messieurs les cons-  
seillers George Kypod, J. P. David.

Newton Drummond  
et John W. Ewing  
Formant le quorum du conseil sous la  
présidence de Monsieur Ant Lafond Maire,  
Les dernières Minutes sont lues et signés  
Il est résolu comme suit.

Attendu que le trottoir sous le contrôle  
de cette Municipalité est en très mauvaise  
état et qu'il serait de toute nécessité de le faire  
réparer et d'en faire du neuf etc il est trop  
tard. Le Conseiller Newton Drummond  
propose secondé par le conseiller John W. Ewing  
Que le comité des chemins de cette  
Municipalité soit autorisé de visiter les  
trottoirs et de les faire réparer au il  
jugeront que cela est nécessaire avec  
le plein pouvoir d'en faire faire du  
neuf s'ils le jugent a propos.

Cette Motion est adoptée a l'unanimité  
Ant. Lafond Maire  
George Kypod

284

Province de Québec  
District de MontréalMunicipalité du Village de la Petite Côte  
Comté Hochelaga

A

une session générale du conseil Municipal  
du Village de Petite Côte tenue au lieu ordinaire  
des sessions lundi le sixième jour du mois  
de juillet-mil neuf cent trois, et conformément  
aux dispositions du code Municipal de la pro-  
vince de Québec à laquelle session sont présents  
Monsieur le Maire Antoine Lafond  
et Messieurs les conseillers George Kydd

Mrs. R. David

et John McEoy

formant le quorum du conseil sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

Les dernières minutes sont lues et signées  
ainsi que le règlement n° 3 concernant les  
bâtimens - dans cette Municipalité.

Il est résolu par résolution du conseil

Comme suit.

Le conseiller George Kydd propose seconde par  
le conseiller John McEoy.

Que le secrétaire trésorier soit autorisé de payer  
les sommes suivantes. C-à-pas nommer. Savoir:

1<sup>re</sup> au fond des Bâties des frères la somme  
de douze piastres 2<sup>e</sup> à Dlle Marie Louise Vermette

la somme de dix piastres et quarante cents (\$10.40)

pour bonis en faveur du bureau de Poste du premier  
janvier au premier de juin à Laurent David

la somme de vingt huit piastres et cinquante  
cent (\$28.50) pour amorce au boutan.

cette Motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller George Kydd propose seconde par  
le conseiller Mrs. R. David que le Secrétaire  
trésorier soit autorisé de faire imprimer des  
Copie du règlement n° 3 concernant les bâtimens

285

dans cette Municipalité, en français et en  
anglais pour en distribuer à ceux qui en auront  
besoin pour leur constructions.

Cette Motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller George Kydd propose seconde par  
le conseiller John McEoy.

Que Léon Lafond secrétaire de ce conseil  
soit nommé inspecteur des bâties de cette  
Municipalité dont les fonctions consisteront à  
voir à ce que les règlements et ordonnances  
relatifs à la constructions des édifices soient  
observés.

Cette Motion est adoptée à l'unanimité

A. T. Lafond Maire

Léon Lafond  
secr.

286

Province de Québec  
District de Montréal

Municipalité du Village de Petite Côte  
Comté Hochelaga

A.

une session générale du conseil municipal  
du Village de la Petite Côte tenue au lieu  
ordinaire des sessions lundi le troisième  
jour du mois d'août. Fût neuf cent trois  
Conformément aux dispositions du Code  
Municipal de la province de Québec. A laquel  
session sont présents Monsieur le Maire  
Antoine Lafond et Messieurs, les  
Conseillers — <sup>Joseph Koydo</sup> J. B. David  
Newton Drummond  
et John McEoy

Formant le quorum du conseil sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

Les dernières minutes sont lues et signés  
il est résolu par résolution du conseil comme  
suit

Le conseiller Newton Drummond propose  
secondé par le conseiller Koydo  
Que le secrétaire trésorier soit autorisé de  
payer les sommes suivantes ci-après nommées  
savoir 1<sup>o</sup> à M. Chevrion la somme  
de sept foibles et <sup>35 cts</sup> pour bois cent livres  
de Clars. de cinq foibles en poche. 2<sup>o</sup> à  
Joseph Hert la somme de \$6.25 six  
foibles et <sup>25 cts</sup> pour anorage fait au refuge  
fait au refuge des traiteurs 3<sup>o</sup> à Monsieur  
Villeneuve la somme de deux cent huit  
foibles pour le bois qui a servi au traiteur  
cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Newton Drummond propose  
secondé par le conseiller J. B. David que le  
secrétaire trésorier soit autorisé de vendre par  
encan public jusqu'à prochain à sept heures de

287

l'après midi la recolle de pain sur la rue Berlin  
et le vieux bois du traiteur

Cette motion est adoptée à l'unanimité

Le conseiller Newton Drummond propose secondé  
par le conseiller J. B. David

Que le rôle d'évaluation soit revu le 25<sup>e</sup>  
du mois courant à huit heures de l'après midi

Cette motion est adoptée à l'unanimité

Ant. Lafond Maire

Joseph Koydo  
secr.



Province de Québec  
District de Montréal  
Municipalité du Village de la Petite Côte  
Comté Hochelaga

A

une session spéciale du conseil municipal du Village de Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions mardi le vingt-cinquième jour du mois d'août mil neuf cent trois. Conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs le Maire Antoine Lafond et Messieurs les conseillers - François David, Newton Drummond et John McEvoy

Faisant le quorum du conseil sous la présidence de Monsieur le Maire il est résolu comme suit.

Le conseiller Newton Drummond propose secondé par le conseiller ~~François David~~ John McEvoy que ce conseil se forme en comité général sous la présidence de Monsieur le Maire pour l'examen et révision suivant la loi du rôle d'évaluation de la dite municipalité fait le vingt-neuvième jour du mois de juillet dernier suivant l'avis public qui a été donné tel qu'il a été donné appert de l'original de ce avis et de son certificat de publication.

Cette motion est adoptée à l'unanimité. Le conseiller Newton Drummond propose secondé par le conseiller John McEvoy que ce conseil examine le rôle d'évaluation des biens imposables et son imposition fait le vingt-neuvième jour de juillet dernier par les estimateurs de cette municipalité sibi de Petite Côte approuvé et ratifié de ses rôles d'évaluation et de l'imposition. Adopté.

François David Maire Léon Lafond

Province de Québec  
District de Montréal  
Municipalité du Village de Petite Côte  
Comté Hochelaga

A

une session générale du conseil municipal du Village de Petite Côte tenue au lieu ordinaire des sessions mardi le huitième jour du mois de septembre mil neuf cent trois et conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle ne sont présents que les conseillers Antoine Lafond et John McEvoy qui s'est ouverte à huit heures de l'après-midi une heure sitant écoulée sans qu'il y en eût. Le conseiller Antoine Lafond propose secondé par le conseiller John McEvoy l'ajournement de cette session à huit heures de l'après-midi lundi le quatorzième jour du mois de septembre courant.

François David  
John McEvoy  
Trançois David Sec. G.

Province de Québec  
District de Montréal  
Municipalité du Village de Petite Côte  
Comté Hochelaga

B

l'ajournement de l'assemblée générale du conseil municipal du Village de Petite Côte du huit septembre dernier tenue au lieu ordinaire des sessions lundi le quatorzième jour du mois de septembre mil neuf cent trois et conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec. à laquelle session sont présents Messieurs Antoine Lafond et Messieurs les conseillers

François David  
Newton Drummond  
John McEvoy  
Thomas Hastings  
et André Lafond

L'arrivant le quorum du conseil sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

Les derniers minutes sont lues et signés  
Il est résolu et statué par règlement du conseil  
comme suit.

Attendu qu'il est nécessaire que la somme  
de mille piastres soit prélevée par cotisation  
sur les biens imposables de la Municipalité  
du Village de Petite Côte pour rencontrer  
les dépenses de l'année courante finissant  
le premier Octobre mil neuf cent quatre-vingt.

Par Billet à Monsieur Williams Hastings 500<sup>00</sup>

Par Salaire des officiers du conseil 200<sup>00</sup>

Par entretiens des bûcherons et rues 300<sup>00</sup>

Il est ordonné et statué par règlement du conseil  
comme suit.

Cher afin de rencontrer la dite somme de mille  
piastres pour les causes et raisons susmentionnées  
une imposition d'un quart de centime dans  
et pour chaque piastre de la valeur cotisée  
des biens imposables de la Municipalité de  
Petite Côte soit par les présentes imposée et  
devra être prélevée de la manière voulue par  
la loi, et que le secrétaire trésorier de ce  
conseil, au bureau duquel la dite somme  
de mille piastres a été collectée et cotisée  
comme susdit sera due et payable, soit  
tenu de faire un rôle général de prélevé-  
tion aux fins prélevées par voie de taxation  
directe la cotisation imposée par les présentes  
aussitôt après la publication du présent  
règlement.

Le présent règlement entrera en force  
le quatorzième jour du mois d'Octobre prochain.

Le conseiller N<sup>o</sup> 1<sup>er</sup> propose, secondé par le  
Conseiller Thomas Hastings.

Que le secrétaire trésorier soit autorisé de  
payer la somme suivante ci-après nommée  
savoir. à Monsieur C. B. Parent, imprimeur  
la somme de quatre piastres pour imprimer  
mille copies des règlements des Rates

Cette Motion est adoptée à l'unanimité

Wm. Hastings  
Secrétaire

Sur les

Province de Québec  
Villages de Montréal

Municipalité du Village de Petite Côte  
Comté Hochelaga  
A.

une session générale du conseil  
municipal du Village de la Petite Côte  
tenue au lieu ordinaire des sessions lundi  
huitième jour du mois d'octobre mil neuf  
cent trois conformément aux dispositions  
du Code Municipal de la Province de Québec  
à laquel session sont présents Monsieur  
le maire Antoine Lafond et Messieurs  
les conseillers George Boyd, F. W. Staird,  
Newton Drummond,  
John McEoy  
et Thomas Hastings

Formant le quorum du conseil sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

Les dernières minutes sont lues et signées.  
Il est résolu comme suit.

Le conseiller Newton Drummond propose  
secondé par le conseiller Thomas Hastings  
Que le secrétaire trésorier soit autorisé de  
payer la somme suivante ci-après nommée  
savoir, à Monsieur Emile Joseph, le seul  
de cette municipalité la somme de trente six  
\$36 et demi pour honoraire dit par cette munici-  
palité.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Newton Drummond propose  
secondé par le conseiller George Boyd  
Attendu que ce conseil a appris que le  
gouvernement du Canada est à étudier  
un projet de loi instituant une commission  
des chemins de fer.

Attendu que ce conseil a aussi appris par  
la voie des journaux, que l'on se propose

de faire certains amendements au dit projet  
entraînant à l'article 184; lesquels amendements  
seraient de nature à protéger les villes et les cités  
en forçant les compagnies de chemin de fer  
à obtenir le consentement des dites villes ou  
cités.

Attendu que les municipalités de Village  
particulièrement celles situées dans les banlieues  
des grandes villes ont besoin de la même pro-  
tection et d'abord parce qu'elles ont des rues pavées  
ou macadamisées ensuite parce qu'elles possèdent  
toutes les améliorations que l'on trouve dans  
les grandes villes et surtout parce qu'elles sont  
appelées, dans un avenir rapproché à être  
annexées aux dites grandes villes.

Et attendu que dans tous les cas l'autono-  
mie des municipalités doit être sauvegardée;

Il est résolu;

1<sup>o</sup> Que ce conseil expose bien respectueusement  
au gouvernement du Canada le désir qu'il  
a de voir amender le dit acte ou projet  
de loi instituant une commission des chemins  
de fer de manière à ce que tous les droits  
des municipalités soient respectés.

2<sup>o</sup> Que le secrétaire trésorier de ce conseil  
reçoive instruction d'adresser immédiatement  
copies de la présente résolution à l'honorable  
Raymond J. Préfontaine Ministre de la  
Marine et des Pêcheries dans le Gouvernement  
du Canada et à M. H. H. Lighthall Secrétaire  
trésorier de l'Union des Municipalités Canadi-  
ennes avec prière d'en donner communication  
à qui de droit.

Le conseiller Newton Drummond propose  
secondé par le conseiller John McEoy  
Que la liste des électeurs parlementaires  
soit remise lundi le deuxième jour du

294

du mois courant a huit heures de  
l'après midi

Cette motion est adoptée a l'unanimité

Le conseiller George Haydel propose secondé  
par le conseiller Thomas Hastings

Que le secrétaire trésorier de ce conseil  
soit autorisé d'écrire a la Montreal Street  
Railway Co. afin de leur demander de  
continuer leurs services a l'avenue Papineau  
comme par le passé est-a-dire jusqu'a  
les tracers du Canadian Pacific

Cette motion est adoptée a l'unanimité

Etut. Le Maire

Louiseford  
Sec. Co

295

Messrs Alexandre Drummond, Etienne  
David, et John Nesbitt ayant été d'instinct  
nommes estimateurs de cette Municipalité  
faisons serment chacun pour nous-mêmes que  
nous remplirons bien et fidèlement les  
devoirs de nos charges et cela au meilleur  
de notre jugement et de notre Capacité.

Ainsi que Dieu nous sera en aide

John Nesbitt  
Alexandre Drummond  
Etienne David

Assurément ce vingt-neuvième jour du mois  
de juillet mil neuf cent trois par devant  
moi le soussigné Secrétaire Trésorier.

Louiseford Sec. Co  
John Nesbitt  
Alexandre Drummond  
Etienne David

296

Je soussigné ayant été nommé  
Maire de cette Municipalité fait serment  
que je remplirai bien et fidèlement les  
devoirs de ma charge et cela au meilleur  
de ma connaissance et de ma  
capacité ainsi que Dieu me suit en aide.  
Ant. Lafleur

Assermenté à la Petite Côte ce  
dixième jour du mois de Février  
Mil neuf cent trois par devant moi  
le soussigné Juge de Paix  
Alex. Drummond  
J.P.

Je soussigné ayant été nommé  
Maire de cette Municipalité fait serment que je  
remplirai bien et fidèlement les devoirs  
de ma charge et cela au meilleur de  
ma connaissance et de ma capacité  
ainsi que Dieu me suit en aide.  
Lion Lafleur

Assermenté à la Petite Côte ce dixième  
jour du mois de Février mil neuf cent  
trois par devant moi le soussigné  
Juge de Paix  
Alex. Drummond  
J.P.

297

Nous soussignés Michel Pa Cooy et Archibald  
Drummond ayant été nommés Administrateurs de  
cette Municipalité faisons serment chacun  
pour sa part que nous remplirons bien  
et fidèlement les devoirs de nos charges  
et cela au meilleur de notre jugement  
et de notre capacité ainsi que  
Dieu nous suit en aide.

Archibald Drummond  
Michel Pa Cooy

Assermenté à la Petite Côte ce  
vingt-neuvième jour du mois de Janvier  
Mil neuf cent deux par devant moi  
le soussigné Juge de Paix  
Lion Lafleur

Je soussigné Thomas Hastings ayant  
été nommé conseiller de cette Muni-  
cipalité fait serment que je remplirai bien et  
fidèlement les devoirs de ma charge et  
cela au meilleur de mon jugement  
et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me suit en aide.  
Thomas Hastings

Assermenté à la Petite Côte ce premier  
jour du mois de décembre Mil neuf  
cent deux par devant moi le  
soussigné Juge de Paix  
Ant. Lafleur

Nous soussigné J. X David et John-  
McLooy ayant été dûment nommés conseillers  
Municipaux de cette Municipalité faisons serment  
chaque jour solemnel que nous remplirons  
bien et fidèlement les devoirs de nos charges  
et cela au meilleur de notre jugement  
et de notre Capacité

Ainsi que Dieu nous soit en aide

J. X David

John J. McLooy

Assurément à la Petite Côte le vingt-troisième  
jour du mois de Janvier mil neuf cent deux  
par devant moi le soussigné

Ant. Lafond

Je soussigné Ant. Lafond ayant été  
dûment nommé Maire de cette Municipalité fais  
serment que je remplirai bien et fidèlement les  
devoirs de ma charge et cela au meilleur de  
ma connaissance et de ma Capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide

Ant. Lafond

assurément à la Petite Côte le vingt-troisième  
jour du mois de Janvier mil neuf cent deux  
par devant moi le soussigné Sec. tr.

Léon Lafond

Je soussigné Léon Lafond ayant été  
dûment nommé Secrétaire de cette Municipalité  
fais serment que je remplirai bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge et cela au meilleur  
de mon jugement et de ma Capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide

Léon Lafond

assurément à la Petite Côte le vingt-troisième jour  
du mois de Janvier mil neuf cent deux  
par devant moi le soussigné

Ant. Lafond

Je soussigné John Ramage ayant été dûment  
nommé Inspecteur agréé de cette Municipalité  
fais serment que je remplirai bien et  
fidèlement les devoirs de ma charge et cela  
au meilleur de mon jugement et de ma  
Capacité ainsi que Dieu me soit en aide

John Ramage

Assurément à la Petite Côte le troisième  
jour du mois de Juillet par devant moi  
le soussigné Sec. tr.

Léon Lafond

Nous Alphonse Lafond, William Kydd,  
et Pierre Leroux ayant été dûment nommés  
évaluateurs de cette Municipalité faisons  
serment, que nous remplirons bien et  
fidèlement les devoirs de notre charge et  
cela au meilleur de notre jugement et  
de notre Capacité

Ainsi que Dieu nous soit en  
aide

William Kydd

Alphonse Lafond

Pierre X Leroux

sa marque

Assurément par devant moi à la  
Petite Côte ce ~~sept~~<sup>troisième</sup> jour de Juillet mil  
neuf cent deux

Léon Lafond

Sec. tr.

Nous soussigné Michel McLooy et Archibald  
Drummond ayant été dûment nommés  
auditeurs de cette Municipalité faisons serment  
que nous remplirons bien et fidèlement les  
devoirs de nos charges et cela au meilleur de notre  
jugement et de notre Capacité

chaque jour solemnel

230 juillet

nos Antoine Lafond George Kydd et  
Herbert Drummond ayant été dûment  
nommés conseillers Municipaux de cette Mun-  
icipalité faisons serment chacun pour  
lui-même que nous remplirons bien et  
fidèlement les devoirs de nos charges  
et cela au meilleur de notre jugement  
et de notre capacité.

Ainsi que Dieu nous soit en aide

Ant. Lafond

Geo. Kydd

J. H. Drummond

assermenté le vingt-neufième jour du mois  
de Janvier Mil-neuf-cent-un par la  
Petite Côte par devant moi le sousigné  
Secrétaire trésorier Léon Lafond

Je sousigné Léon Lafond ayant été  
dûment nommé Maire de cette Munici-  
palité fait serment que je remplirai  
bien et fidèlement les devoirs de ma  
charge et cela au meilleur de ma  
capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide

Ant. Lafond

assermenté à la Petite Côte le vingt-  
neuvième jour du mois de Janvier  
Mil-neuf-cent-un par devant moi  
le sousigné Secrétaire  
Léon Lafond

Je sousigné Léon Lafond ayant  
été dûment nommé Sec. tr. de  
cette Municipalité fait serment que  
je remplirai bien et fidèlement les  
devoirs de ma charge et cela au  
meilleur de ma connaissance et de ma  
capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide

Je sousigné Léon Lafond ayant  
été dûment nommé Sec. tr. de  
cette Municipalité fait serment que  
je remplirai bien et fidèlement les  
devoirs de ma charge et cela au  
meilleur de ma connaissance et de  
ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Léon Lafond

assermenté à la Petite Côte le vingt-  
neuvième jour du mois de Janvier Mil-  
neuf-cent-un par devant moi le sousigné  
Maire Ant. Lafond Secrétaire

Je sousigné Richard Stuart ayant  
été dûment nommé inspecteur de Voirie  
de cette municipalité fait serment  
que je remplirai bien et fidèlement les  
devoirs de ma charge et cela au meil-  
leur de ma connaissance et de ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide

R. H. Stuart

assermenté à la Petite Côte le troisième  
jour du mois de février par devant  
moi le sousigné Sec. tr.

Léon Lafond

Nous Alexandre Drummond, Thomas Hastings et Etienne David, ayant été dûment nommés, estimateurs de cette Municipalité faisons serment chacun pour lui-même, que nous remplirons bien et fidèlement les devoirs de nos charges et cela au meilleur de notre jugement et de notre capacité. Ainsi que Dieu nous soit en aide.

Alex<sup>r</sup> M<sup>r</sup> Drummond  
Thomas Hastings  
Etienne David

Assurance le vingt-septième jour du mois de juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf à la Petite Côte par devant moi le soussigné Secrétaire Trésorier.

Lion Lafond

Nous Narcisse David et John Mc Coy ayant été dûment nommés auditueurs de cette Municipalité faisons serment chacun pour lui-même que nous remplirons bien et fidèlement les devoirs de nos charges et cela au meilleur de notre jugement et de notre capacité. Ainsi que Dieu nous soit en aide.

Narcisse David  
John Mc Coy

Assurance le troisième jour du mois de Janvier dix-neuf cent à la Petite Côte par devant moi le soussigné Secrétaire Trésorier.

Lion Lafond

Nous Patrick Power et J<sup>r</sup>te. Dupris ayant été dûment nommés Conseillers Municipaux de cette Municipalité faisons chacun pour lui-même que nous remplirons bien et fidèlement les devoirs de nos charges et cela au meilleur de notre jugement et de notre capacité. Ainsi que Dieu nous soit en aide.

J. B. B. P. 88  
Patrick Power

Assurance le dix-neufième jour du mois de Janvier dix-neuf cent par devant moi le soussigné Secrétaire Trésorier.

Lion Lafond

Je Paul Lafond ayant été dûment nommé Maire de cette Municipalité fait serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

P. Lafond

Assurance le dix-neufième jour du mois de Janvier dix-neuf cent par devant moi le soussigné Secrétaire Trésorier.

Lion Lafond

Je Lion Lafond ayant été dûment nommé Secrétaire Trésorier de cette Municipalité fait serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de ma connaissance et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Lion Lafond

Assurance à la Petite Côte le quinzième jour du mois de Janvier par devant moi le soussigné J. H. P. Lafond Maire



serment  
 Nous L<sup>ouis</sup> P<sup>ierre</sup> Vanid et John Nesbitt ayant  
 dument été nommés conseillers de cette Muni-  
 cipalité faisons chacun pour lui-même que nous  
 remplirons bien et fidèlement les devoirs de nos  
 charge et cela au meilleur de notre jugement  
 et de notre capacité ainsi que Dieu nous  
 soit en aide.

John Nesbitt  
 L<sup>ouis</sup> P<sup>ierre</sup> Vanid

Assermenté le septième jour du mois de janvier  
 mil huit cent quatre vingt dix neuf  
 par devant moi le sousigné Maire  
 Et<sup>ienne</sup> Lafond Maire

et fidèlement  
 Le sousigné ayant dument été nommé  
 Maire de cette Municipalité fait serment  
 que se remplira bien les devoirs de sa  
 charge et cela au meilleur de son jugement  
 et de sa capacité

ainsi que Dieu me soit  
 en aide  
 Et<sup>ienne</sup> Lafond Maire

Assermenté le septième jour du mois de  
 janvier mil huit cent quatre vingt dix  
 neuf  
 par devant moi le sousigné Sec<sup>rétaire</sup>  
 Léon Lafond

Le sousigné ayant dument été nommé  
 Sec<sup>rétaire</sup> de cette Municipalité fait serment  
 que se remplira bien et fidèlement les  
 devoirs de sa charge et cela au meilleur  
 de son jugement et de sa capacité

ainsi que Dieu me soit en aide  
 Léon Lafond

Assermenté le septième jour du mois de  
 janvier mil huit cent quatre vingt dix  
 neuf par devant moi le sousigné Maire Et<sup>ienne</sup> Lafond

Le sousigné ayant été dument nommé  
 Sec<sup>rétaire</sup> trésorier de cette Muni-  
 cipalité promet de remplir bien et fidèlement  
 les devoirs de sa charge et cela au meilleur  
 de sa connaissance et de sa capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide  
 Léon Lafond

Assermenté le dix-septième jour du mois  
 de janvier mil huit cent quatre vingt  
 dix huit par devant moi le sousigné  
 Maire Et<sup>ienne</sup> Lafond Maire

nous Joseph Desroches et James M<sup>ichel</sup> Croq  
 ayant été dument nommés auditeurs  
 de cette Municipalité faisons serment  
 chacun pour soi-même que nous rem-  
 plirons bien et fidèlement les devoirs de  
 charge et cela au meilleur de notre con-  
 naissance et de notre capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide  
 J<sup>oseph</sup> Desroches  
 J<sup>ames</sup> M<sup>ichel</sup> Croq

Assermenté le vingt-septième jour du mois de  
 janvier mil huit cent quatre vingt dix huit  
 par devant moi le sousigné Sec<sup>rétaire</sup>  
 Léon Lafond

Je soussigné ayant été dûment nommé  
Maire de cette Municipalité promet de  
remplir bien et fidèlement les devoirs de ma  
charge et cela au meilleur de ma con-  
naissance et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide  
Ant. Lafond

Assermenté le dix-septième jour du mois de  
janvier mil huit cent quatre vingt dix huit  
par devant moi le soussigné Sec. tr. tr.  
Leon Lafond

Je soussigné ayant été dûment nommé  
Conseiller de cette Municipalité promet de  
remplir bien et fidèlement les devoirs de ma  
charge et cela au meilleur de ma connais-  
sance et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide  
Geo. Nyeld

Assermenté le dix-septième jour du mois  
de janvier mil huit cent quatre vingt dix  
huit par devant moi le soussigné Maire  
Ant. Lafond

Je soussigné ayant été dûment nommé  
Conseiller de cette Municipalité promet de  
remplir bien et fidèlement les devoirs de ma  
charge et cela au meilleur de ma connais-  
sance et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide  
Ant. Lafond

Assermenté le dix-septième jour du mois  
de janvier mil huit cent quatre vingt dix  
huit par devant moi le soussigné Sec. tr. tr.  
Leon Lafond

Nous Alphonse Lafond, Antoine David et  
Samuel Hebbitt ayant été dûment nommés  
administrateurs de cette Municipalité, faisons serment  
chacun pour lui-même que nous rempli-  
rons bien et fidèlement les devoirs de  
nos charges et cela au meilleur de notre  
jugement et de notre capacité.

Ainsi que Dieu nous soit en aide

A. Lafond  
Antoine David  
S. J. Hebbitt

Assermenté par devant moi le dix-sept  
septième jour du mois de janvier mil  
huit cent quatre vingt dix sept

Leon Lafond Sec. tr. tr.

Je soussigné ayant été dûment nommé  
Conseiller de cette Municipalité promet de  
remplir bien et fidèlement les devoirs de ma  
charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

J. P. Drummond

Assermenté le dix-septième jour du mois  
de janvier mil huit cent quatre vingt dix  
huit par devant moi le soussigné Maire  
Ant. Lafond

Je soussigné F. X. David ayant été  
dûment nommé conseiller de cette Municipalité  
fais serment que je remplirai bien  
et fidèlement les devoirs de ma charge et  
cela au meilleur de mon jugement et  
de ma capacité. Ainsi que Dieu me  
soit en aide

F. X. David

Assermenté ce quatrième jour du mois  
de Septembre Mil huit cents quatre  
vingt quinze par devant moi le  
soussigné Maire

Ant. Lafont

Nous soussigné ayant été dûment  
nommé conseiller de cette Municipalité  
faisons serment que nous remplirons bien  
et fidèlement les devoirs de notre charge  
et cela au meilleur de notre jugement  
et de notre capacité.

Ainsi que Dieu nous soit en aide

John Westcott

Assermenté ce vingtème jour du mois  
de Janvier Mil huit cents quatre vingt  
seize par devant moi le soussigné  
Maire

Ant. Lafont

Cautionnement du Secrétaire trésorier  
receu sous le sceau

N<sup>o</sup> 17 Formule en rapport avec l'article 149

Province de Québec  
District de Montréal  
Comté de Hochelaga

Attendu que moi Léon Lafont, ai été nommé  
Secrétaire Trésorier des Conseil Municipal  
de la Province de Québec nous Alphonse Lafont  
Gardien de la Petite Cote et Paul Vermette -

de la Petite Cote  
dans le District de  
Montréal dans le  
comté de Hochelaga

Bourgeois de la Petite Cote avons été approuvés  
et acceptés comme cautions du dit Léon Lafont  
pour le paiement de toute somme et deniers  
dont il le dit Léon Lafont peut en sa quali-  
té de Secrétaire Trésorier par lui-même ou  
par toute personnes dont il est responsable  
être comptable envers la Corporation de la  
Petite Cote ou toutes autres personnes  
tant en principal intérêts et frais que  
penalités dommages et intérêts encourus  
durant l'exercice de sa charge.

Sachez par ces présentes que nous lesdits  
Léon Lafont nous nous reconnaissons  
conjointement et solidairement obligés à pa-  
yer et à rembourser à la Corporation de la  
Petite Cote toutes sommes que le dit  
Léon Lafont par lui-même ou par toutes  
autres personnes dont il est responsable peut  
dans l'exercice de sa charge devenir comp-  
table envers la Corporation ou toutes autres  
personnes en principal intérêts frais  
amendes ou dommages et intérêts et pour  
garantir le paiement de ces sommes  
nous hypothéquons spécialement au montant  
de la sommes de quatre cent piastres  
les propriétés suivantes

Alphonse Lafont  
Paul Vermette

au N<sup>o</sup> 181 de la Côte  
 Saquin le Alphonse Lafond, une terre dans la Petite Côte,  
 et le dit Paul Lacombe une terre dans la Petite  
 Côte au N<sup>o</sup> 172, en la condition de se cautionner  
 et que le dit Léon Lafond, remplisse bien  
 et fidèlement les devoirs de sa charge de  
 Secrétaire Trésorier à laquelle il a été nom-  
 mé et rend compte par ce ou remet à la  
 dite Corporation ou à toutes personnes toute  
 somme de deniers dont il deviendra respon-  
 sable durant l'exercice de sa charge envers  
 telle Corporation ou personne en capital  
 intérêts frais arrentes ou dommages et  
 intérêts et en ce cautionnement sera nul  
 autrement il demurera dans toutes sa  
 signer

Signé

Léon Lafond  
 Alphonse Lafond  
 Paul Lacombe

Remains noms des témoins

Ernest Lafond  
 Joseph Sturt

Petite Côte  
 vingt-troisième jour du mois  
 de Mars mil huit cent qua-  
 tre vingt-quatre

Je sous-signé ayant été nommé  
 Secrétaire Trésorier de cette municipalité  
 promets de remplir bien et fidèlement  
 les devoirs de ma charge et cela au  
 mieux de mon jugement et de  
 ma conscience

Ainsi que Dieu me soit en aide  
 Léon Lafond  
 Secrétaire Trésorier

Asermenté ce vingt-troisième jour du  
 mois de Janvier mil huit cent quatre  
 vingt-cinq Pas devant moi le  
 Sire Maire et M. Lafond

Je sous-signé ayant été nommé  
 Maire de cette municipalité promets de  
 remplir bien et fidèlement les devoirs  
 de ma charge et cela au mieux  
 de mon jugement et de ma con-  
 science Ainsi que Dieu me soit en  
 aide  
 M. Lafond

Asermenté ce vingt-troisième jour du  
 mois de Janvier mil huit cent quatre  
 vingt-cinq Pas devant moi le  
 Sire Maire sousigné  
 Léon Lafond

Je Louis Lafont ayant été nommé  
Secrétaire Trésorier de cette Municipalité fais  
serment que je remplirai bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge et cela au meilleur  
de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

*Louis Lafont*

Assurément le premier jour du mois de  
Février mil huit cent quatre vingt dix sept  
à la Petite Côte par devant moi le sous  
signé Secrétaire Trésorier

*Louis Lafont*

Je Louis Lafont ayant été nommé  
Secrétaire Trésorier de cette Municipalité fais  
serment que je remplirai bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge et cela au meilleur  
de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

*Louis Lafont*

Assurément le premier jour du mois de  
Février mil huit cent quatre vingt dix sept  
à la Petite Côte par devant moi le sous  
signé Juge de Paix

Nous Patrick Power et J.B. Bempies ayant été  
dûment nommés conseillers de cette Municipalité  
faisons serment chacun pour lui-même que  
nous remplirons bien et fidèlement les de  
voirs de nos charges et cela au meilleur de  
notre jugement et de notre capacité.

Ainsi que Dieu nous soit en aide

Patrick Power. J.B. BEMPIES

Assurément le vingt-cinquième jour du mois de  
Janvier mil huit cent quatre vingt dix sept à  
la Petite Côte par devant moi le sous  
signé Juge de Paix. *Louis Lafont*